

---

## **Procès-verbal du Conseil municipal**

---

**Séance du 14 novembre 2022**

ville de vi|||eurbanne

La séance est ouverte à 17 heures sous la présidence de M. Cédric VAN STYVENDAEL, Maire de Villeurbanne.

Sont présents : M. Cédric VAN STYVENDAEL – Mme Lucie MASTROLORITO – M. Mariano BERON-PEREZ – M. Antoine PELCÉ – Mme Caroline ROGER-SEPPI – Mme Danielle CARASCO – Mme Morgane GUILLAS – M. Jacques VINCE – M. Laurent QUIQUEREZ – M. Alain BRISSARD – M. Frédéric VERMEULIN – Mme Laura GANDOLFI – M. Stéphane FRIOUX – M. Paul CAMPY – Mme Aurélie LOIRE – Mme Catherine ANAVOIZARD – M. Yann CROMBECQUE – M. Maxime JOURDAN – M. Mathieu GARABEDIAN – M. Stéphane COLSON – Mme Aurore GORRIQUER – Mme Maryse ARTHAUD – M. Jacques GERNET – M. Ikhlef CHIKH – Mme Agathe FORT – Mme Sonia TRON – M. Gaëtan CONSTANT – Mme Virginie DEMARS – M. Lotfi DEBBECHE – Mme Pauline SCHLOSSER – Mme Emilie PROST – Mme Christine GOYARD GUDEFIN – M. Jonathan BOCQUET – Mme Antoinette BUTET – Mme Agnès THOUVENOT – M. Loïc CHABRIER – Mme Béatrice VESSILLER – M. Mohamed-Ali MOHAMED AHAMADA – Mme Anaïs D’HOSTINGUE – M. Olivier GLUCK – Mme Melouka HADJ MIMOUNE – Mme Zemorda KHELIFI – M. Antoine COLLIAT – Monsieur Floyd NOVAK – M. Julien RAVELLO – Mme Sylvie DONATI – M. Sébastien CHATAING – Mme Marwa ABDELLI – Mme Sabrina BENHAIM – M. Mahrez BENHADJ – M. Cyril HAULAND-GRONNEBERG

Sont absents (excusés - pouvoir) :

Mme Christina MARTINEAU - (pouvoir à M. Yann CROMBECQUE)

Mme Muriel BETEND – (pouvoir à M. Cyril HAULAND-GRONNEBERG)

Mme Katia DUBOUCHET – (pouvoir à Jonathan BOCQUET)

M. Prosper KABALO – (pouvoir à Loïc CHABRIER)

- : -

**M. LE MAIRE.-** Je salue le public qui est présent. Je suis bien sûr heureux de vous accueillir pour ce Conseil municipal.

Je vais vous proposer exceptionnellement, comme je l'avais dit aux membres de la majorité -mais je suis persuadé que les représentants de l'opposition s'associeront à ma démarche-, que nous commençons par rendre hommage à la mémoire de Dany MONTOIS, décédée ce 19 octobre dernier.

Dany MONTOIS était élue au Conseil municipal durant deux mandats, de 2008 à 2020. Bien sûr, plusieurs hommages lui ont déjà été rendus par des membres anciens ou actuels de ce Conseil municipal, mais il me semble quand même néanmoins important de présenter officiellement dans cette instance nos condoléances à la famille et aux proches de Mme MONTOIS qui, de par son engagement, la vitalité et la manière qu'elle avait de conduire son mandat, a marqué de manière très positive la vie villeurbannaise.

Dany MONTOIS a notamment œuvré en tant qu'adjointe en charge des personnes âgées et des liens intergénérationnels lors du mandat précédent. Je crois qu'elle avait à cœur, pour celles et ceux qui, comme moi, l'ont connue, les valeurs de solidarité, de respect, d'engagement et que, par ailleurs, elle le faisait avec une telle bienveillance et un sourire quasi-permanent sur le visage qui ne peuvent qu'avoir marqué nos mémoires collectives quant à sa grande humanité, si vous me permettez cette expression.

Ces valeurs ont été le fil rouge de son engagement en tant qu'élue, en tant que présidente de l'office villeurbannais des personnes âgées et retraitées, plus connu sous l'acronyme OVPEAR, et en tant que responsable départementale des Restos du Cœur, puisque c'était un autre de ses engagements. La force de cet engagement se mesure aussi au nombre de Villeurbannaises et de Villeurbannais, à l'Hôtel de Ville et ailleurs, qui gardent le souvenir de cette femme généreuse, sincère.

Vous le savez, c'était une adepte de notre organiste préféré, Frédéric LAMANTIA. Chaque année, elle organisait, avec le Maire de l'époque, un moment attendu notamment par les seniors de cette ville -disons-le comme cela-, au cours duquel elle se prêtait à l'exercice de chanter, ce que, même si sa mémoire pourrait le supposer, je ne ferai pas ce soir. Je me réserve pour un autre moment. Le Maire également chantait. Je me suis dit qu'il n'y avait pas de plus bel hommage que de lui dédier un morceau d'Edith PIAF, « Je ne regrette rien », joué par notre organiste et son organiste préféré. En tout cas, elle le disait comme cela. Je trouve que c'est une belle manière de lui rendre hommage. Bien sûr, nous ferons suivre cette interprétation d'une minute de silence.

*Musique*

**M. LE MAIRE.-** Merci infiniment, cher Frédéric LAMANTIA. Je vous propose que nous fassions une minute de silence en la mémoire de Dany MONTOIS.

*Une minute de silence est respectée.*

**M. LE MAIRE.-** Avant de commencer ce Conseil municipal, quelques éléments d'actualité en introduction.

Nous allons d'abord présenter deux rapports particulièrement importants, en ce sens où ils guident des pans importants de l'action municipale et nous engagent dans les prochaines années. Il s'agit du rapport de lutte contre les discriminations et du plan de

transition écologique, qui seront présentés au cours de ce Conseil municipal. Derrière ces noms un peu technos, si vous me permettez l'expression, ce sont bien sûr des actions extrêmement concrètes, avec des budgets afférents, des éléments de bilan qui seront présentés à l'ensemble de ce Conseil municipal et permettront de rendre aussi davantage tangible l'action de notre équipe et des services en la matière.

Je souhaitais donc attirer votre attention sur ces dossiers, notamment au regard de la qualité du rédactionnel que j'ai pu parcourir en préparant ce Conseil municipal.

Sur ces sujets, je dirai quelques mots. Nous avons eu l'occasion de le présenter un peu en avant-première, car cela ne fait pas l'objet d'un vote, nous n'avons pas eu l'impression de trahir ce Conseil. Avec Agathe FORT, nous l'avons présenté à la presse. La lutte contre toutes les formes de discriminations demeure bien sûr une priorité pour la Ville de Villeurbanne.

Il y a une continuité entre les équipes précédentes et la nôtre aujourd'hui. Je ne dis pas cela simplement pour Agnès THOUVENOT, qui a piloté ces sujets dans le mandat précédent. Je voudrais souligner une inauguration importante qui a eu lieu le 9 novembre dernier, en présence d'Agathe FORT, pour des permanences d'écoute destinées à renforcer l'accès aux droits des personnes LGBTI à la Maison Bertie ALBRECHT. Ces permanences sont assurées par le centre LGBTI, une association qui promeut l'égalité des droits et fait partie du réseau associatif que nous souhaitons accompagner et soutenir.

Concernant la transition écologique, notre politique de sobriété en fait bien sûr intégralement partie. Notre budget annuel pour les énergies -puisque nous allons parler de budget d'orientation, avec notamment Jonathan BOCQUET- s'élève à 5 M€ pour 2022. Cela comprend l'ensemble des énergies ou des fluides (eau, gaz, électricité). Le plan que nous mettons en place pour limiter notre consommation à court terme dans un contexte d'inflation s'inscrit parfaitement dans cette démarche globale.

Notre objectif en deux ans est la limitation de 10 % minimum de toutes les consommations d'énergies. Cela passe -vous l'avez vu dans la presse- par la diminution de la durée journalière de chauffage, la réduction des temps de mise en lumière de l'Hôtel de Ville, mais surtout par des investissements que nous assumons pour améliorer l'efficacité énergétique de nos bâtiments.

Nous pouvons lancer les travaux dès maintenant, car nous n'avons pas attendu la crise, cet audit a été lancé dès notre arrivée. Et on doit aussi le dire, l'équipe précédente avait engagé un certain nombre de travaux d'identification. Nous disposons d'un audit très précis qui nous permet d'identifier les bâtiments les plus énergivores et ceux qui ont le plus besoin d'interventions pour avoir des gains extrêmement rapides. J'ai eu l'occasion de détailler cela lors du dernier Conseil municipal, en octobre dernier.

Notre action en la matière est donc planifiée, budgétée, la plus rationnelle possible, et répond bien sûr à une urgence, celle de l'évolution des coûts de l'énergie, mais surtout celle de la préservation de notre environnement. En cette période de COP27, qui se passe en Égypte, il devient évident que les seuls discours, ou le seul renvoi à des actions individuelles, n'est pas une porte de sortie, une voie de sortie acceptable, et que nous avons donc des leviers, des compétences pour mener une politique écologique qui soit

juste socialement et néanmoins extrêmement volontariste. En tout cas, c'est le chemin que notre équipe a souhaité prendre avec ce plan de transition écologique.

Enfin, je terminerai sur une note un peu plus positive. Je dois dire que c'est la première fois que, non pas je regrette, car on ne peut pas regretter de présider un Conseil municipal, mais il se trouve que ce soir, notre grande sportive, Caroline GARCIA, fête son trophée à l'ASUL Tennis Villeurbanne et que nous étions, toutes et tous, invités à participer à ce retour en terre d'enseignement. Car, vous le savez, elle a commencé il y a une vingtaine d'années en foulant les cours de l'ASUL Tennis Villeurbanne, et qu'à force de travail et de passion, cette jeune sportive est devenue une grande championne.

En remportant le dernier master de tennis féminin, qui est le plus grand titre de sa carrière, elle donne à voir à toutes celles et ceux qui doutaient de ses capacités de résistance, de dépassement des difficultés qu'elle a pu rencontrer sportivement. Nous étions quelques-uns, il y a un an, à inaugurer les nouveaux terrains de tennis. Elle était là avec ses béquilles, parce qu'elle avait une entorse. Un an après, revenir à ce niveau et être quatrième joueuse de tennis mondiale, on ne peut que la féliciter.

Nous n'avons pas forcément de grande fierté à en tirer, sinon la qualité de nos équipements sportifs, que nous soutenons, qui permettent ce genre de parcours. Mais je voulais partager avec vous ce parcours assez incroyable, et à travers ce petit message, lui dire que nous aurions bien aimé être là pour fêter avec elle ce titre, mais que nous avons dû maintenir le Conseil municipal. Vous n'auriez pas compris qu'on le décale pour cela, même si c'était un beau titre.

Bravo à Caroline GARCIA. Bravo aux équipes de son club -je pense notamment à sa directrice-, qui doivent être très fières. Et bien sûr, vive le sport à Villeurbanne. On aime ces belles histoires.

Vous me permettrez de revenir à l'ordre du jour de notre Conseil municipal, réuni en présentiel avec le public. Ce Conseil municipal, comme tous les Conseils municipaux de ce mandat, est retransmis en direct sur le site internet de la ville. Je dois désigner un ou une secrétaire de séance. Ce soir, ce sera une, en la personne de Mme ABDELLI.

*Mme ABDELLI procède à l'appel.*

**M. LE MAIRE.**- Merci beaucoup. La feuille de présence va circuler ; vous aurez l'amabilité de la signer. Le prochain Conseil municipal se tiendra le jeudi 15 décembre 2022 à 17 heures.

Nous allons maintenant procéder à l'adoption par le Conseil municipal du procès-verbal de la séance du lundi 10 octobre 2022.

Y a-t-il des remarques avant que je mette ce procès-verbal aux voix ? *(Pas de remarque)*

Je mets donc le procès-verbal du 10 octobre 2022 aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ?

**- Adopté à l'unanimité -**

**M. LE MAIRE.-** Vous avez par ailleurs eu communication du compte-rendu des décisions que j'ai prises, en vertu de la délégation qui m'a été accordée par le Conseil municipal, par la délibération du 4 juillet 2020. Y a-t-il des remarques concernant ce document ?

Nous allons donc pouvoir entrer dans l'ordre du jour. Les rapports pour lesquels une demande d'intervention a été émise feront l'objet d'une présentation par l'adjointe ou l'adjoint concerné.

Nous commençons par ce qui n'est pas des délibérations, mais des présentations de rapports. Nous allons commencer avec le rapport dont je parlais dans mon introduction : le rapport annuel de l'action en matière de lutte contre les discriminations de la Ville de Villeurbanne. C'est Mme Agathe FORT qui le présente. Madame l'adjointe, la parole est à vous.

## **1 - RAPPORT ANNUEL DE L'ACTION EN MATIERE DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS DE LA VILLE DE VILLEURBANNE – Mme Agathe FORT**

**Mme FORT.-** Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, Mesdames et Messieurs, je vous présente aujourd'hui le rapport annuel de la Ville de Villeurbanne en matière de lutte contre les discriminations.

L'importance de visibiliser ces sujets à Villeurbanne est l'un des enjeux de ce rapport, mais aussi de rendre des comptes : Comment ? Quels résultats ? Pour ouvrir le champ du débat, de la critique et du conseil. C'est une exigence démocratique et sociale qui s'inscrit dans l'objet de la lutte contre les discriminations.

Tout au long de l'année, et comme nous construisons cette politique de lutte contre les discriminations à Villeurbanne, nous avons prêté une attention accrue au croisement des discriminations entre elles, mais également avec les inégalités socioéconomiques. Plutôt que d'avoir une entrée par thématique qui pourrait opposer les discriminations entre elles, nous avons une réflexion par objectif.

D'abord, observer, se former et former, et ensuite, agir pour changer. En collaboration étroite avec les associations de personnes concernées, nous avons pu ainsi avancer sur tous les fronts de l'égalité sans céder de terrain. Cette année 2022 nous a ouvert des opportunités dans le monde de la culture, avec Capitale française de la culture, et elle signe la fin d'un projet original et novateur de plusieurs années, Discri-O, sur lequel je reviendrai.

Tout d'abord, observer. L'observatoire des discriminations est composé de la déléguée du Défenseur des droits, d'une avocate de l'association Réaji et du réseau de vigilance villeurbannais. Cette année, 54 % des situations de discrimination traitées à Villeurbanne étaient des discriminations ethnoraciales, en particulier pour l'accès à l'emploi, au logement social et aux prestations sociales. Pour les discriminations liées aux convictions religieuses, elles concernaient principalement les femmes musulmanes portant le foulard, dans l'accès à l'emploi et la formation. Je crois qu'il est important de souligner ces chiffres. Autre chiffre important à soulever, les situations liées aux discriminations dans

le champ du handicap et de l'état de santé représentent 22 % des situations traitées. Enfin, les situations traitant du sexe et de l'état de grossesse représentent 12 % .

Vous pouvez avoir plus de précisions de cet observatoire dans le rapport sur table, qui sera mis à disposition de toutes les personnes qui le souhaitent.

Pour continuer à observer, nous avons le rapport de situation comparée, qui doit analyser les données sexuées. C'est une obligation légale. À Villeurbanne, nous avons fait le choix d'élargir les critères à l'ensemble des discriminations. Parmi les chiffres notables, nous repérons encore un écart de salaire, à temps complet et grade égal, de 10,9 % entre les femmes et les hommes. Ces 10,9 % ne sont toujours pas expliqués. Nous continuerons à chercher pourquoi, et à traiter cette inégalité.

Dans le cadre de notre plan d'égalité interne, comme je vous le disais, nous élargissons les données à tous les critères de discrimination. Les données sont en train d'être analysées par un prestataire et nous pourrons revenir en début d'année 2023 pour vous donner des précisions sur l'ensemble de ces données. Nous nous appuyerons sur cette analyse pour travailler avec la commission contributive interne pour l'égalité et la non-discrimination. Cette commission, mise en place en avril, va nous permettre d'associer le personnel, mais aussi d'avoir des personnes concernées au sein la collectivité. Cela participe à l'enjeu démocratique de la lutte contre les discriminations.

En parallèle de ce travail, nous sommes en train de finaliser une enquête interne, tant quantitative que qualitative, sur les discriminations et les comportements LGBT-phobes au sein de la collectivité. Les premières données nous montrent des formes multiples de comportements et discriminations LGBT-phobes, allant de la blague aux rumeurs, à l'outing forcé. Nous formulerons des préconisations et élaborerons un protocole d'intervention en cas de comportement ou discrimination LGBT-phobe.

Notre deuxième axe est se former et former. Nous continuons le grand plan de formation des agents et des agentes de la collectivité sur l'ensemble des discriminations, notamment accueillir sans discriminer. Nous avons cette année commencé un focus sur les LGBT-phobies dans le cadre de la convention et du plan d'action contre les violences LGBT-phobes, dans lequel nous sommes engagés avec la préfecture. Nous avons aussi continué les stages d'autodéfense féministe pour les agentes de la collectivité.

Nous avons fait cette année un focus particulier sur les violences subies par les femmes en situation de handicap, qui restent un point aveugle des politiques publiques, avec deux temps forts. Une webconférence par Johanna DAGORN, sociologue à l'université de Bordeaux, lors de laquelle elle a présenté son étude inédite auprès des femmes handis. On y comprend l'intensité des violences dans toutes les sphères de la vie et les nombreuses formes de résistance qu'elles déploient. Cette webconférence a été particulièrement marquante. Sur ce même thème, nous avons fait un séminaire sur les discriminations à l'emploi des femmes handis, avec Anaïs CHOULET-VALLET, doctorante et membre du réseau de recherche handi-féministe, et différents partenaires locaux, afin de partager les constats et les bonnes pratiques, et construire des solutions contre ces violences et ces discriminations à l'emploi.

Nous avons également formé la mission locale, les partenaires du réseau de vigilance, les entreprises ayant signé la charte des 1 000. Nous avons fait un temps de présentation du

rapport sur les discriminations vécues par les jeunes, rapport fait par la Défenseure des droits. Cette présentation a été faite en présence de Georges PAU LANGEVIN, adjointe de la Défenseure des droits. Cela nous a permis de parler de ces discriminations vécues par les jeunes à un bon nombre de partenaires de la Ville.

Enfin, nous avons pu faire une performance conférence autour de l'ouvrage « Explorer le plafond de verre », de Reine PRAT. Le sous-titre de cet ouvrage est « Précis de féminisme à l'usage du monde de la culture ». Les discriminations genrées dans le monde de la culture sont encore omniprésentes et l'occasion d'être la première capitale française de la culture nous a permis de parler de cela et de faire de la sensibilisation auprès de nos partenaires dans le monde de la culture.

Une fois que l'on a visibilisé, pu comprendre et se former sur le sujet des discriminations, il est important d'agir. CFC 2022 a été un levier pour renforcer nos actions dans le monde de la culture. Nous étions déjà en action, mais cette année, nous avons enclenché la vitesse supérieure, avec la création d'un vade-mecum « égalité et non-discrimination », qui présente le cadre légal, les ressources ainsi que la méthode de travail en matière de lutte contre les discriminations, dont un autodiagnostic, mais aussi un groupe de travail sur la lutte et la prévention des violences sexuelles et à caractère discriminatoire lors des événements culturels, comme les concerts et festivals.

Nous avons pu interroger la place des femmes dans l'espace public avec le spectacle Public.ques de la compagnie Acte. Et nous avons pu valoriser les femmes oubliées de l'Histoire avec l'association Si/si les femmes existent.

Nous avons travaillé avec la direction de la vie associative à un guide de l'association inclusive, réalisé cette année, dans lequel les questions de lutte contre les discriminations ont pu être intégrées. Cela va nous permettre d'accompagner les associations sur le travail de la lutte contre les discriminations.

Pour finir, je voudrais vous parler d'un projet novateur, dont j'ai parlé en introduction : le projet Discri-O. C'est un projet de lutte contre les discriminations multifactorielles à l'orientation scolaire de fin de troisième. Ce projet s'est étalé sur trois ans, de 2019 à 2022, dans le cadre du fonds d'expérimentation pour la jeunesse. C'était porté par la Ville et animé par l'inspection académique. Ce projet est suffisamment novateur pour que ce soit souligné. 275 personnes y ont été impliquées, avec notamment des professionnels de l'Éducation nationale et l'accompagnement scolaire, des parents d'élèves et des élèves. C'est bien l'ensemble des personnes agissant pendant cette orientation qui ont été formées, sensibilisées, et qui ont participé à cette recherche action.

Elles ont été impliquées à chaque étape de cette recherche action, avec notamment la mise en place de quatre groupes de recherche action qui ont pu travailler sur quatre thèmes : l'analyse des bulletins scolaires, les interactions entre professionnels de l'éducation et élèves, la parole des élèves sur les discriminations vécues, l'observation du dispositif d'orientation concertée.

On peut faire un focus sur les biais d'interactions entre les professionnels de l'éducation et les élèves. Des observations ont été menées au sein de diverses classes et ont montré de nombreux biais d'interactions selon le genre et l'origine supposée des élèves. On observe que les garçons d'origine extra-européenne font l'objet de plus d'interactions que

les garçons d'origine européenne et les filles. Les garçons perçus comme d'origine extra-européenne concentrent les remarques négatives. De la part de celle-ci, sur l'ensemble des remarques qui les visent, c'est 65 %. Le chiffre est assez important pour qu'il puisse être souligné.

Ce qui est intéressant dans ce projet, c'est que les professionnels ont eux-mêmes défini les critères d'évaluation de leurs pratiques, pu juger leur conception et ce qui pouvait être étudié. Des suites sont en cours d'élaboration et pourront être données, comme de la formation, la poursuite de l'expérimentation sur les bulletins, la mise en place de groupes d'analyse de la pratique.

Ce qui est sûr, c'est que ce projet est à faire connaître, car il est innovant et extrêmement important. Notre école doit être le lieu d'une égalité, et pour l'instant, on se rend compte que, de façon involontaire, parfois invisible, les discriminations se produisent et il est important de lutter contre elles et que notre école soit bien un lieu d'égalité.

En conclusion, je voudrais ouvrir le chapitre du travail de l'année 2023. Le travail autour de la future maison de l'égalité et de la non-discrimination se poursuit, avec la concertation des associations, pour l'expérimentation hors les murs qui pourra débuter en 2023.

Mais aussi la relance du conseil consultatif de la lutte contre les discriminations ethnoraciales. Ce projet, qui nous tient tout particulièrement à cœur dans le contexte actuel, ne sera pas aisé. Les associations dans le champ de la lutte contre les discriminations ethnoraciales ont particulièrement été déstabilisées par la loi « séparatismes », qui a été utilisée à tort pour un grand nombre d'associations. Le racisme antimusulman et contre les personnes exilées est totalement décomplexé et son ampleur est très inquiétante. Les paroles prononcées sur les bancs de l'Assemblée nationale ces derniers jours sont l'exemple parfait de cette haine omniprésente.

Alors, comment redonner confiance avec 89 députés du Rassemblement National à l'Assemblée nationale ? Comment redonner confiance alors que le racisme a été instrumentalisé par une partie de nos politiciens et des médias pour attiser la peur et perpétuer le système néolibéral en place ? Que reste-t-il de la marche pour l'égalité de 1983 ? 2023 fêtera les 40 ans de cette marche, et ce sera pour nous l'occasion de renouveler nos politiques en la matière, qui étaient à l'origine de la lutte contre les discriminations à Villeurbanne il y a plus de 15 ans déjà.

Pour terminer, je voudrais vous partager une inquiétude. Nous allons cet hiver vers une exacerbation de la crise économique. Les moments de tensions qui nous attendent peuvent faire augmenter la haine, la peur et le rejet, comme souvent en temps de crise. L'Histoire nous l'a déjà montré. Mes sujets pourraient passer pour moins prioritaires et leur budget être sacrifié. Comme le dit Simone de Beauvoir, *« n'oubliez jamais qu'il suffira d'une crise politique, économique ou religieuse pour que les droits des femmes soient remis en question. Ces droits ne sont jamais acquis. Vous devrez rester vigilantes votre vie durant. »* Je crois que l'on peut ouvrir ces questions, cette citation, plus largement qu'aux droits des femmes, et aux droits de toutes les personnes concernées par les discriminations.

J'espère que nous traverserons ces temps difficiles en ayant toujours comme objectif nos idéaux d'égalité et de démocratie, et que l'entraide et la fraternité seront nos boussoles.

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE MAIRE.-** Merci beaucoup.

J'ai trois demandes d'intervention. J'en profite, puisqu'Agathe FORT a cité 1983, pour dire que vous avez jusqu'au 20 novembre pour découvrir une pièce de théâtre qui retrace cela au TNP.

Pour commencer, le groupe Communiste et Républicain, Mme GOYARD-GUDEFIN. Vous avez la parole.

**Mme GOYARD-GUDEFIN-** Monsieur le Maire, Madame la rapporteur, chers collègues, Mesdames et Messieurs, notre société s'est historiquement construite sur des bases profondément inégalitaires, générant des normes dominantes qui se manifestent dans l'organisation du travail, de l'espace, des valeurs ou même l'humour.

Façonné par les normes et les usages dominants, notre monde est parsemé de situations qui excluent, en droits ou en faits, des personnes, en fonction d'aspects réels ou supposés de leur identité (genre, orientation sexuelle, origine, croyance). C'est cela qui fonde les discriminations, les rapports sociaux qui, à leur tour, engendrent des préjugés.

En tant qu'institution, notre capacité d'action est limitée. En tant qu'employeur, nous nous efforçons d'agir de manière exemplaire, en travaillant en lien avec les organisations syndicales, pour éviter de reproduire les schémas inégalitaires. À part cela, nous agissons principalement pour informer, sensibiliser et soutenir les associations qui luttent quotidiennement contre les discriminations et leurs effets.

Il y a quelques jours, le Président de Région, Laurent WAUQUIEZ, a décidé arbitrairement, en accord avec le RN, de supprimer les financements de Filactions, association spécialisée dans la prévention des violences conjugales et sexistes. Pour information, un seul dîner de WAUQUIEZ équivaut à cinq années de subventions régionales pour Filactions, alors que 10 femmes sont assassinées chaque mois par leurs conjoints. La droite et l'extrême droite sont donc main dans la main pour perpétuer le patriarcat et son cortège de violences. Ce n'est donc pas anodin. Informer et sensibiliser sont déjà des actes politiques.

Il y a quelques jours, nous avons organisé une première conférence « agir contre les féminicides », par la chercheuse Margaux GIACINTI, avec les associations de la ville.

Après ces échanges très instructifs, je formule le souhait qu'une semaine complète de réflexions et d'actions puisse voir le jour prochainement, en amont du 25 novembre, journée consacrée à la lutte contre les violences faites aux femmes, afin que toute la ville vibre aux couleurs du féminisme, soit une ville violette. Car c'est un fait que de nombreuses actions existent : des sites, des communications, des affiches, avec les numéros d'urgence comme le 39 19.

Mais il reste encore beaucoup de travail pour informer le plus largement possible la population. Il est donc essentiel de trouver des solutions pour mettre en valeur l'action de la Ville et des multiples associations qu'elle subventionne dans ce domaine. Il va de soi que, dès lors que nous avons connaissance d'une situation de discrimination, nous devons tout mettre en œuvre pour la faire cesser dans les plus brefs délais, ce qui

demande de faire preuve d'un certain courage politique, car le contexte actuel n'est, hélas, pas favorable à celles et ceux qui luttent en faveur de l'égalité réelle.

C'est pourquoi je tiens à saluer ici le courage et la ténacité d'Agathe FORT, qui impulse avec dynamisme l'action municipale dans ce domaine. Je vous remercie de votre attention.

**M. LE MAIRE.-** Merci. J'ai une intervention conjointe du Cercle radical et place publique et Socialistes et citoyen.ne.s Villeurbannais.es. Madame Sylvie DONATI, la parole est à vous.

**Mme DONATI.-** Monsieur le Maire, chères et chers collègues, Mesdames et Messieurs, la lutte contre toutes les formes de discrimination est un enjeu cardinal pour la Ville de Villeurbanne, et ce depuis de nombreuses années. Cette lutte s'envisage comme une politique publique à part entière, avec des services spécialement dirigés vers l'identification, la résorption et la préparation des situations discriminantes. Elle s'envisage aussi comme un enjeu transversal de formation et de sensibilisations aux comportements discriminants pour éviter leur apparition autant que possible.

Toutes sortes de discriminations prolifèrent, dans des espaces parfois inattendus, à tel point qu'elles finissent par être banalisées, parfois au point de disqualifier toute tentative de les nommer et de les condamner. C'est à cet égard que nous incombe la tâche de contribuer à ce que les citoyens se saisissent des outils pour mener cette lutte à leur niveau, en leur offrant avant tout des ressources, dont ce rapport porté par Mme Agathe FORT, mais aussi un soutien politique solennellement exprimé au sein d'instances officielles comme ce Conseil municipal.

Ce rôle de plaidoyer pourrait sembler galvaudé en 2022. Certains voudraient en effet nous faire croire à une fin de l'histoire en termes de conquête sociétale, parce que le monde occidental s'est effectivement doté d'outils législatifs et réglementaires proclamant la fin des discriminations entre les personnes. Face aux attaques violentes fomentées contre ces droits, le combat doit au contraire être renforcé pour la défense des droits actuels et la reconnaissance des luttes contemporaines, et ainsi conforter un universalisme républicain dans lequel chacune et chacun doit pouvoir se retrouver.

À une heure où les discours racistes, xénophobes, sexistes se maquillent en opinion comme tant d'autres pour se banaliser, nous réaffirmons vigoureusement qu'aucune discrimination ne sera tolérée, ni à Villeurbanne, ni ailleurs. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Merci. J'ai une demande d'intervention pour le groupe Les écologistes. Madame Caroline ROGER-SEPPI, la parole est à vous.

**Mme ROGER-SEPPI.-** Monsieur le Maire, chers collègues, la lutte contre le racisme et toute forme de discrimination est indispensable pour construire une société unie et fière de sa diversité. Un ambassadeur qatari a déclaré publiquement, il y a quelques jours, que l'homosexualité était un dommage mental, alors même que le 20 novembre prochain, le monde du foot entamera sa 22<sup>ème</sup> coupe du monde au Qatar.

La lutte contre les discriminations fait partie des priorités à Villeurbanne depuis plus de 10 ans, et notre majorité, depuis deux ans, amplifie l'action où, dans ce domaine, la vigilance doit être continue et l'action publique sans cesse renouvelée et renforcée.

Pour que les déclarations homophobes ne gagnent pas du terrain, pour que ces voies sans issue et moyenâgeuses ne transforment pas notre société du débat et de la réflexion en société du rejet et de la voix du plus intolérant. Ici, c'est Villeurbanne. Ici, c'est la diversité de notre monde.

Nous aimons le basket et le foot, quel que soit la couleur, la taille, l'orientation sexuelle ou le handicap des joueuses et des joueurs. Nous pensons fièrement que ce sont les différences qui font la différence. La lutte contre les discriminations est au cœur de nos politiques municipales : culture, vie associative, insertion, jeunesse, sport, aménagement de l'espace public. Il nous faut, d'une part, de la formation pour sensibiliser et prévenir les discriminations, et d'autre part, des actions de promotion de l'égalité, et d'égal accès aux droits, comme nous l'a rappelé Mme l'adjointe.

Ainsi, nous saluons les interventions à l'ENM et au RIZE concernant l'égalité femmes hommes dans le domaine culturel, les actions menées au sein de la mission locale pour que tous les jeunes soient accueillis sans discrimination, et encore au sein des associations villeurbannaises, pour que chacune d'elle exerce ses missions en veillant à ne pas discriminer ses membres ou bénéficiaires.

Soulignons aussi le projet Discri-O, en partenariat avec l'Éducation nationale, qui a permis de former la communauté éducative des collèges et lycées. Soulignons encore le travail des entreprises signataires de la charte des 1 000 initiée par la Métropole, qui contribue à plus d'inclusion dans l'emploi. Soulignons toujours cette année le lancement d'une démarche conduite au sein de la Ville sur les discriminations concernant l'orientation sexuelle des agentes et agents.

Mais toujours, les salaires des femmes sont de 11 % inférieurs à ceux des hommes, avec des disparités selon les filières. Depuis quelques mois, une femme est directrice générale des services de notre ville. Et si nous saluons son travail et ses compétences, nous en sommes également admiratifs, car cette réussite reste toujours plus difficile pour les femmes.

Plus globalement, nous devons continuer à lutter contre les discriminations, notamment dans l'accès à l'emploi et l'accès au logement, les deux champs les plus exposés. Sans oublier les questions de santé et de handicap, comme cela a été très bien repris par Mme l'adjointe, où la Ville doit aller plus loin et accompagner davantage, ce qui est prévu dans le nouveau plan éducatif de territoire 22-25.

Nous devons permettre à la société du « ou » de devenir la société du « et », celle qui n'oppose pas les choses : femme et dirigeante, aimer le foot et être gai, venir des quartiers défavorisés et aimer la poésie. Oui, la diversité demande des efforts, mais c'est notre capacité à l'accueillir et l'aimer qui en fait notre force. Merci de votre attention.

**M. LE MAIRE.-** Merci. C'était un rapport qui présentait l'action annuelle. Il n'y a pas de vote de ce Conseil. Madame FORT ? souhaitez-vous réagir aux propos ? Ils ont été plutôt laudateurs sur votre action et celle des services. Je m'y associe, bien entendu.

Nous passons au deuxième rapport, cette fois-ci le plan de transition écologique 2022, le rapport sur la situation en matière de développement durable pour 2021. Mme la première adjointe le présente. Nous aurons ensuite plusieurs demandes d'interventions.

## **2 - PLAN DE TRANSITION ECOLOGIQUE 2022. RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE SUR L'ANNEE 2021- Mme Agnès THOUVENOT**

**Mme THOUVENOT.-** Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues. L'année 2022 est celle des superlatifs : l'année la plus chaude, l'année la plus sèche, l'année où le coût de l'énergie n'aura jamais été aussi haut. Plus que jamais, notre imprévoyance climatique nous saute aux yeux et nous savons que nous devons agir pour la survie, non seulement de la planète, mais bien de ceux qui y vivent.

*« La nature n'est pas une victime à protéger, elle est ce qui nous possède »,* écrivait Bruno LATOUR dans son dernier ouvrage paru en janvier 2022. Non, la nature n'est pas une coquetterie poétique dont nous serions les maîtres, mais bien l'axiome de nos conditions de vie. Alors que nous le savions, que le rapport Meadows avait déjà écrit les grandes lignes de ce qui advient, nous n'avons pas agi.

Si la transition climatique est à la peine, c'est d'abord parce qu'elle requiert une transformation radicale des rapports sociaux, et que s'y opposent des forces économiques et financières qui ont tout à gagner à ce que rien ne change, comme l'écrit Paul MAGNETTE dans son ouvrage « La vie large ». Sans prétendre ici faire seuls la révolution verte, nous faisons notre part. Nous faisons notre part pour permettre une vie large où les enjeux de sobriété, de justice sociale et d'adaptation de la ville au dérèglement climatique sont au cœur de la fabrique de la ville. C'est dans cet esprit que nous travaillons l'ensemble des politiques publiques municipales, de leur conception à leur mise en œuvre.

Nous ne prétendons pas avoir la réponse sur tout et nous sommes aussi en proie au doute. Ici, nous essayons, dans un monde incertain. Faut-il baisser les émissions de gaz à effet de serre, quitte à consommer plus de ressources naturelles ? Cette question est tout sauf rhétorique. Elle interpelle par exemple la direction de la restauration municipale, qui travaille à la suppression du plastique dans les contenants alimentaires pour des enjeux de santé, mais dont la solution inox demandera plus d'eau pour effectuer le lavage et générera des transports plus lourds.

Le rapport que nous vous présentons ce soir trace une partie de cette recherche pour faire transition écologique à Villeurbanne. Il n'est pas exhaustif, mais reflète les grands axes de travail et d'action.

C'est d'abord le fruit d'un travail collectif. Politique. Nous avons été plus d'une dizaine d'adjoints et de conseillers municipaux délégués à travailler sur ce document. Et technique aussi. Je voudrais souligner ici l'engagement des équipes dont le poste est dédié, tout ou partie, aux changements à conduire au sein de la collectivité pour répondre aux grands défis. Nous avons structuré une direction de mission transition écologique qui soutient et garantit la cohérence de l'action municipale.

Mais je voudrais saluer aussi les agents dont le poste n'est pas forcément en lien avec la transition écologique, mais dont l'engagement personnel et professionnel en fait des acteurs d'importance. La crise énergétique dans laquelle nous sommes entrés avec la

guerre en Ukraine nous montre combien les agents, dans leurs pratiques quotidiennes, seront les premiers acteurs de la cette sobriété énergétique. Merci à eux.

Je ne vais pas faire une lecture exhaustive des 96 pages du rapport. Je souhaiterais mettre en exemple trois éléments comme illustration de la méthode.

Premièrement, transversalité et approche systémique. La thématique de l'énergie est un bon exemple. Nous y reviendrons en fin de conseil avec un vœu. Mais je veux souligner la transversalité de cette thématique et l'approche systémique avec laquelle nous engageons nos travaux. Bien sûr, il y a la rénovation thermique des bâtiments municipaux, mais également le changement de la flotte de véhicules, la modernisation de l'éclairage public, le raccordement au chauffage urbain, la pose de panneaux photovoltaïques, le soutien à une coopération d'énergie citoyenne, l'accompagnement du parc privé de logements à la rénovation thermique. Bref, ce pourrait être une liste à la Prévert, une liste de courses abyssale, si elle ne reflétait pas la recherche permanente d'une articulation d'échelles d'intervention très différentes : usage et technique, fonctionnement et investissement, court et long termes.

Le deuxième point que je souhaite souligner concerne le fait de croiser des politiques publiques et des savoirs. Je prendrai ici l'exemple de l'éducation. La politique éducative est au cœur des priorités de mandat et la transition écologique figure en bonne place dans cette politique. Nous disposons d'une vision portée par des élus, mais aussi d'outils très opérationnels comme l'écocentre de Chamagnieu et le programme éducatif de territoire.

Rechercher la beauté dans le monde qui nous entoure, créer, admirer le beau. Tout cela participe de la formation de l'être humain, de son bien-être, de son bonheur. Si, bien sûr, la culture tient une place prépondérante dans ce projet éducatif, l'enjeu de l'accès à la nature l'est tout autant.

Apprendre à s'émerveiller, c'est faire des ponts entre nature et culture. Il faut inventer une éducation à la terre qui sorte des seuls écogestes. Le site de Chamagnieu incarne pour nous cette alliance : un château, une forêt, une orangerie qui deviendra demain une scène, un théâtre de verdure, c'est le pari de ce centre. Et c'est dans cet esprit que nous souhaitons insuffler, dans les projets pédagogiques du périscolaire, avec les centres sociaux, les associations, les accueils de loisirs, l'Éducation nationale, cet esprit de la transition écologique.

Enfin, le dernier point est celui des grilles d'indicateurs que vous trouvez en fin de rapport. 48 indicateurs pour partie constitués d'indicateurs dont nous disposons d'une antériorité de données. D'autres indicateurs que nous créons pour cette année et dont nous disposons de la donnée, et d'autres qu'il nous faut construire dans le pilotage de la collectivité pour disposer, demain et après-demain, des données. Ces indicateurs, certes techniques, donnent à voir de manière chiffrée l'avancement des engagements que nous avons pris, la manière dont nous les tenons, ou pas, et le chemin qu'il reste à faire. Ils permettent de dépasser le seul bilan carbone, qui ne dit rien de la biodiversité et de l'état de la ressource en eau.

Dans quelques minutes, mon collègue, Jonathan BOCQUET, présentera le rapport d'orientation budgétaire. Je fais le rêve que, demain peut-être, ces indicateurs écologiques seront les prémisses d'un budget vert, mais aussi d'un budget social, avec les indicateurs

issus de l'observatoire des discriminations, dont on vient de parler, ou l'observatoire des besoins sociaux du CCAS, ou peut-être du taux de participation au vote du budget participatif. C'est bien tout cela, les objectifs du développement durable, tel que nous invite à les porter l'Organisation des Nations Unies.

Ce rapport, je le redis, est un point d'étape, mais un point d'étape nécessaire pour construire ensemble la transition écologique. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Merci beaucoup.

J'ai plusieurs demandes d'interventions. Y a-t-il une intervention pour Génération.s ?

**M. BRISSARD.-** Il y a une très courte intervention.

**M. LE MAIRE.-** La parole et à vous.

**M. BRISSARD.-** Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, une petite intervention, non pas pour rappeler les enjeux de la transition écologique, ou l'urgence à agir, qui nous est malheureusement rappelée trop souvent, mais simplement pour partager la satisfaction du groupe Génération.s, à la fois sur la méthode et le résultat d'étape auquel nous sommes arrivés dans la production de ce rapport. Il y a deux ans, lorsque nous avons eu la première présentation du rapport sur le développement durable, nous avons fait part de remarques sur le fait que c'était un rapport qui ne traduisait pas suffisamment à nos yeux les ambitions de notre majorité et qui ne s'inscrivait pas dans une lecture pluriannuelle des trajectoires de la collectivité telles qu'elles se dessinaient. Force est de constater aujourd'hui que, sous l'animation d'Agnès THOUVENOT et avec la participation de l'ensemble des adjoints qui y travaillent, cette ambition commence à être fortement couverte et on arrive à traduire beaucoup mieux les objectifs de notre plan de mandat à travers ce rapport.

La deuxième remarque que nous avons faite était sur sa promotion. Et de ce point de vue également, la communication autour du grand défi qui est le nôtre et qui vise à embarquer l'ensemble des habitants sur la transition écologique nous paraît une très bonne démarche.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Merci.

Ensuite, pour le groupe Communiste et Républicain, vous êtes en intervention groupée ?

Non, vous n'avez pas d'intervention ? Mais vous n'êtes pas dans l'intervention groupée à venir ? Ok, très bien. L'intervention groupée, c'est Villeurbanne insoumise ensemble ! avec Europe Ecologie les Verts ?

**M. RAVELLO.-** Oui.

**M. LE MAIRE.-** Et pour les socialistes, c'est Stéphane FRIOUX.

Là, c'est une intervention Villeurbanne insoumise ensemble ! Europe Ecologie les Verts.

La prochaine fois, n'hésitez pas à me donner bien les informations. Sinon, à chaque fois je vais vous le faire, car je n'aime pas trop comment cela se passe là.

**M. COLLIAT.**- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames Messieurs, l'état d'avancement du plan de transition écologique, présenté et coordonné par Agnès THOUVENOT, met en exergue l'ampleur du changement engagé par la Ville de Villeurbanne et la démarche globale et quasi-systémique impulsée par notre majorité.

Les actions mises en œuvre sont à la hauteur d'une ville résiliente qui prend en compte l'état actuel des menaces environnementales, mais qui est aussi capable de se projeter sur le moyen et le long terme, en accompagnant les nécessaires changements de pratiques.

Ces actions sont nombreuses et diversifiées : rénovation et sobriété énergétiques, construction de bâtiments performants producteurs d'énergie, flotte de véhicules plus propres, appui à la rénovation énergétique des logements et diagnostics multiusages des copropriétés, apaisement des abords des écoles, dés-imperméabilisation des cours, promotion de l'écomobilité et sécurisation des déplacements piétons et cyclistes, investissements massifs pour les transports en commun, en concertation avec la Ville et les habitants, développement de la végétalisation, réduction de la consommation d'eau, de déchets, plus de produits locaux et/ou biologiques pour les repas produits par la cuisine centrale, nouvelles exigences urbanistiques, commandes responsables.

L'inventaire est déjà long, et pourtant non exhaustif. Il montre la complexité du chantier d'une ville qui se transforme en profondeur pour émettre moins de gaz à effet de serre, pour s'adapter au réchauffement climatique.

Il est de notre responsabilité d'agir avec tous les leviers possibles, pour nous adapter dès maintenant, en pensant aussi au moyen et au long termes. Mais c'est avec l'assentiment de ses habitants que la Ville peut réaliser ces transformations d'ampleur. Et les actions visant à accompagner les publics à la transition permettent d'aider les Villeurbannaises et les Villeurbannais à s'approprier les changements nécessaires, à en comprendre les enjeux, à en voir les effets ou les comprendre quand ils contribuent à améliorer la vie à long terme.

Pour autant, nous connaissons les freins au changement lorsqu'il concerne notre quotidien. Viser l'acceptabilité est nécessaire, mais il est des cas où nous ne devons pas attendre une acceptabilité générale. C'est à ce prix que nous répondrons aux urgences, en veillant toujours à ce que les évolutions se fassent dans la justice sociale. Ces mesures ne doivent pas ajouter des difficultés sociales à celles et ceux qui les connaissent déjà.

C'est aussi grâce à l'action quotidienne des agents et des agentes de la Ville, à leur implication professionnelle, avec l'appui de ressources humaines complémentaires que nous avons recrutées depuis le début de ce mandat, que nous parvenons à impulser ce nouveau souffle. La charge de travail est lourde et complexe, nous le savons. Elle nécessite de nombreux échanges entre services et direction, de décloisonner les pratiques, d'intégrer de nouveaux réflexes. Nous saluons tous les personnels de la Ville qui mettent en œuvre les orientations que nous avons définies.

Alors que nous sommes, les uns et les autres, élus de la majorité, engagés au quotidien pour la mise en œuvre de nos feuilles de route et de notre programme, l'état d'avancement du plan de transition écologique présenté ce soir nous permet de prendre du recul sur notre action. Sans être béats, nous pouvons être fiers du bilan d'étape

présenté. Il montre que la politique au niveau local peut changer le quotidien et impulser des actions très concrètes porteuses d'espérance.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Si j'ai bien tout compris, j'ai une intervention commune entre le groupe Socialistes et citoyen.ne.s Villeurbannais.es et Cercle radical et place publique. C'est Stéphane FRIOUX qui prend la parole.

**M. FRIOUX.-** Merci, Monsieur le Maire. Madame la première adjointe, chers collègues, Mesdames et Messieurs, il nous est demandé aujourd'hui de prendre acte du programme de transition écologique pour 2022 qui constitue une partie du rapport de la collectivité sur la situation en matière de développement durable sur l'année 2021. Encore un rapport de plus, diraient certains. Certes, mais ce rapport mérite d'être salué pour ce qu'il montre d'une écologie de l'action, et non de l'incantation, qui embrasse de très nombreux domaines de la vie de nos concitoyennes et concitoyens, évoqués à l'instant par mes collègues Agnès THOUVENOT et Antoine COLLIAT : mobilité, cadre de vie, eau, alimentation, bâtiments municipaux, déchets, etc.

À l'heure où l'on entend discuter parfois d'objectifs globaux à l'horizon 2030, 2035, voire 2050, tellement globaux que l'individu moyen peut en ressentir un certain vertige, faisons un bref retour en arrière sur ces deux années de mandat municipal et métropolitain grâce à ce rapport, deux années où les leviers actionnés pour la grande transition de nos sociétés occidentales ont été diversifiés.

Comme les échelles spatiales, les échelles de temps peuvent être emboîtées. Resituons ces deux années dans un demi-siècle de naissance et d'essor de l'écologie politique dans notre pays. En 1972, alors que la conférence de Stockholm constituait la première grande manifestation d'une prise de conscience globale, complétée pour les cercles les plus informés par le rapport Meadows, évoqué par Mme la première adjointe, le Maire de Villeurbanne, Etienne GAGNAIRE venait tout juste de commencer à limiter le stationnement automobile anarchique dans les Gratte-Ciel et l'on espérait encore, à Villeurbanne et à Lyon, la mise à place, non d'une ZFE, mais d'une ZPS, zone de protection spéciale contre la pollution de l'air par le dioxyde de soufre contenu dans le fioul utilisé par les chaufferies d'immeubles. À cette époque, des plaintes régulières visaient la centrale thermique de la Doua, utilisant du charbon pour chauffer le campus.

Qui eût imaginé à l'époque que 50 ans plus tard, l'on prévoirait des plans de sobriété énergétique à l'occasion d'une guerre aux portes de l'Europe ayant affecté les prix des hydrocarbures ? Qui eût imaginé, dans cet âge de consommation accélérée des biens de consommation, que l'on appela plus tard les 30 glorieuses, que l'on en viendrait à détester le plastique, et même à proclamer que le meilleur déchet est celui que nous ne produisons pas, voire à considérer les déchets comme des ressources, tels les chiffonniers et quelques industries de recyclage du XIXème siècle ? Que l'on élaborerait localement une tentative d'endiguement des coûts environnementaux de la révolution du numérique ? Bref, les changements ont été colossaux et les défis des prochaines décennies le sont probablement encore davantage.

Soulignons à quel point Villeurbanne tâche d'être exemplaire en matière de transition écologique, en travaillant en transversalité dans les différents domaines de l'intervention municipale -cela vient d'être souligné par mes collègues. Alors que la période des fêtes

approche, demandons donc au Père Noël de favoriser le réemploi et la seconde vie et faisons de notre jeunesse des ambassadeurs du changement, des artisans d'un monde plus juste et plus vivable, en dépit de son réchauffement avéré. Merci de votre attention.

**M. LE MAIRE.-** Merci.

Madame la première adjointe, souhaitez-vous dire un mot, après ce bref rappel historique ? On reconnaît bien là notre adjoint en charge de la culture dans ses fonctions de professeur d'Histoire, mais je trouve qu'il est assez intéressant de nous ramener à ces quelques moments, comme vous avez pu le faire sur les questions de santé. Merci à vous, et merci bien sûr à Agnès THOUVENOT, puisque l'ensemble des interventions est également positif.

Nous avons un troisième rapport qui n'est pas soumis aux voix, qui est un rapport d'activité du syndicat gestion des énergies de la région lyonnaise. C'est M. Ikhlef CHIKH qui nous le présente. Il n'y a ensuite pas de demande d'intervention.

### **3 - RAPPORT D'ACTIVITE 2020 DU SYNDICAT DE GESTION DES ENERGIES DE LA REGION LYONNAISE – SIGERLY – M. Ikhlef CHIKH**

**M. CHIKH.-** Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, je vais vous présenter le rapport d'activité du syndicat d'énergies, le SIGERLY, sur son exercice 2021.

Comme vous pouvez le constater, j'ai essayé de mettre en vitrine, par un diaporama, les missions du SIGERLY. Et vous verrez, pour que ce ne soit pas trop difficile, trop indigeste pour notre auditoire, que le support est plutôt aéré.

Je profite de cette présentation pour vous dire que le SIGERLY a changé d'adresse. Ses bureaux se situaient au 8, rue de la Baisse, et depuis un mois maintenant, ont élu domicile au 1, esplanade Miriam Makeba, à l'immeuble Organdi, toujours à Villeurbanne.

Vous avez présentement les différentes missions du SIGERLY : l'éclairage public, la distribution d'énergie, la dissimulation de l'électricité en souterrain, l'accompagnement en lien avec son expertise et son métier.

Je voulais vous dire aussi, pour celles et ceux qui ne le savaient pas, que la Ville de Villeurbanne n'a pas délégué sa compétence d'éclairage public au syndicat. En tout cas pas encore. Je ne dis pas qu'elle ne le fera jamais ; ce sera à nous d'en décider collectivement.

Villeurbanne a été la première à souscrire à la compétence de conseil en énergie partagée, et il s'agit de la première d'une longue liste. Depuis la vacance de la direction générale des services qui a duré un petit moment, nous avons eu une directrice générale par intérim, nous en avons profité pour revoir l'organigramme. Nous avons là une photographie réactualisée de l'organigramme du syndicat. Retenez surtout que nous avons connu une vacance, comme je le disais présentement, et qu'il s'agit de 52 agents au SIGERLY. Des recrutements ont été réalisés, de sorte qu'ils soient respectueux du volet social dans la responsabilité sociale et environnementale à laquelle nous souscrivons tous.

Je voulais que nous revenions sur l'autorité organisatrice de la distribution d'énergie que constitue le SIGERLy. Celui-ci tient un relevé assez fin des incidents dans la distribution aux collectivités. Cela permet de faire monter en compétences les distributeurs, d'intercéder quand le besoin s'en fait sentir entre les particuliers et les distributeurs d'énergie.

J'ajouterai que les sujets de smart city évoqués sur la diapositive sont abordés de plus en plus par l'Association des Maires de France et que le SIGERLy fait partie des syndicats qui se sont emparés de cet enjeu depuis quelques années déjà. D'autres syndicats s'inspirent de cet exemple.

Nous avons là le rôle que joue le SIGERLy en matière de réponse concernant la crise géopolitique. Je sais que cela a été évoqué en commission. Sur cette diapositive, nous voyons par quels leviers le SIGERLy essaie de répondre à ce à quoi nous sommes confrontés avec la guerre en Ukraine. Il s'agit de dispositifs un peu complexes à expliquer ici. C'est presque du trading. Nous essayons de faire des clics pour avoir un coût du prix de l'énergie qui évite des grands pics. Ce n'est pas si simple que cela. L'équipe du SIGERLy est très mobilisée sur le fait que nous puissions avoir l'énergie au meilleur prix, malgré les hauts et les bas des courbes sur ces sujets-là.

Diapositive n°8. Vous l'aurez compris, le territoire de la Métropole, ou celui que recouvre le SIGERLy, peu importe, produit de l'énergie. Néanmoins, il est loin d'être à l'équilibre pour ce qui concerne la production et la consommation d'énergie.

Diapositive n°9. Aujourd'hui, les ressources déployées par le syndicat concernent beaucoup l'accompagnement des communes sur l'évolution de leurs passoires énergétiques. La mise en place du schéma directeur est un outil qui convient bien aux petites communes, notamment lorsqu'il s'agit de les inciter, ou pas, à aller vers ce que l'on appelle une AMO.

Diapositive n°10. Face aux défis énergétiques, et plus particulièrement dans sa dimension de production d'énergie propre, le syndicat promeut certains modèles. J'ai pour exemple 1,2 Toits Soleil pour le renouvelable. Il y a d'autres initiatives, je ne les énumérerai pas toutes. Dans son devoir d'accompagnement, le SIGERLy est force de proposition vis-à-vis des communes.

Diapositive n°11. Il s'agit plus particulièrement des dissimulations des réseaux. Nous avons un état des lieux de ce qui s'y passe avec les 66 communes qui sont toutes adhérentes. Le nombre d'agents mobilisés sur ces sujets est de 16.

Concernant l'éclairage public, c'est aussi comment faire revenir la biodiversité en milieu urbain, comment cohabiter avec elle. Répondre à un enjeu de juste place à prendre par l'humain sur terre et introduire des paramètres favorisant d'une meilleure santé mentale pour toutes et tous.

Je termine par un focus sur notre collectivité, Villeurbanne. Vous avez quelques chiffres sur la diapo : nombre de kilomètres de réseau électrique, nombre de canalisations. Cela vous donne un visuel de l'entretien dont a la charge le SIGERLy sur ces sujets. Et bien sûr, les chantiers qui sont les nôtres et qui sont engagés par le SIGERLy parce qu'ils ont été mandatés par la Ville en 2021.

Il s'agit de la rue du Colonel Klobb, Charles Gounod et impasse Chosson. Je m'excuse, car nous n'avons pas de chiffres. Par souci d'exactitude, je ne dirai pas de chiffres sur cet exercice. Je peux dire en revanche que l'année 2019 a été un record dans ce qui a été mandaté au Sigerly par la Ville. Il s'agissait de plus ou moins 2 M€, me semble-t-il.

Pour ce qui est des chantiers prévus pour 2022, et pour des questions RH, nous n'avons pas les chiffres.

**M. LE MAIRE.-** Puis-je vous demander d'aller vers une conclusion, Monsieur CHIKH ?

**M. CHIKH.-** J'y suis.

J'attire votre attention sur les groupements d'achats réalisés notamment en énergie verte. Dans le prochain accord cadre, il y aura 230 points de livraison en énergie verte réglementaire et deux gros sites en énergie verte premium, une énergie qui sera plus chère, mais plus vertueuse.

J'en ai terminé. Le Sigerly vous remercie de votre attention, plus que moi, sur ces sujets. J'espère que cela vous a éclairés sur le rôle de ce syndicat et les chantiers engagés sur notre ville, l'année prochaine et cette année. Merci.

**M. LE MAIRE.-** Merci beaucoup. Nous avons deux rapports pour lesquels il y aura un vote : le rapport sur les orientations budgétaires 2023 et une décision modificative n°3.

Je vais donner la parole à Jonathan BOCQUET, qui présentera de manière groupée le rapport d'orientations budgétaires et la décision modificative n°3. Puis les groupes interviendront juste après, en fonction des souhaits qu'ils ont eus, soit sur le rapport d'orientations, soit sur les deux.

Mais quelques mots quand même avant de laisser la parole à l'adjoint en charge des finances.

#### **4 - RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023 - M. Jonathan BOCQUET**

#### **5 - DECISION MODIFICATIVE N°3 - M. Jonathan BOCQUET**

**M. LE MAIRE.-** Comme l'an dernier, le débat sur les orientations budgétaires intervient lors d'un Conseil municipal qui donne à voir l'avancement de la mise en œuvre du plan de mandat municipal, et plus particulièrement des transitions, au travers des différents rapports qui viennent de nous être présentés, sur la transition écologique et sur la lutte contre les discriminations. Le rapport sur la transition démocratique sera lui présenté début 2023. Au cours de ce Conseil sera également présentée la troisième décision modificative pour 2022, qui illustre l'évolution du contexte économique dans lequel s'inscrit la préparation budgétaire. Elle prévoit en effet un abondement significatif des crédits destinés à couvrir les dépenses d'énergie de la collectivité pour finir l'exercice au regard de la forte augmentation des prix constatée tout au long de l'année.

À la fin du mois d'octobre, le taux d'inflation sur 12 mois s'élève à plus 6,2 %. Parmi les dépenses qui ont un impact particulièrement important sur le budget de la Ville, la

croissance des prix de l'énergie, plus 19,2 % sur la même période, et celle des prix de l'alimentation, plus 1,2 %. À ces hausses s'ajoute l'augmentation de 3,5 % du point d'indice, intervenue en août dernier, qui produira ses effets en pleine année d'exercice budgétaire sur le budget 2023. Et enfin, la reprise de la croissance des taux d'intérêt, qui renchérit le coût du recours à l'emprunt.

Ce contexte inflationniste se traduit, à périmètre constant, par une hausse mécanique des dépenses prévisionnelles de la collectivité, inédite dans son ampleur, qui change profondément, sinon du tout au tout, les conditions de mise en œuvre de notre plan de mandat, dès à présent et pour les années à venir. Ce retournement de situation est d'autant plus important qu'aux effets de cette conjoncture économique, s'ajoutent les mesures imposées par le Gouvernement.

La loi de programmation des finances publiques réactive en effet un plafonnement des dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales, similaire à ce que nous appelions les contrats de Cahors. Le mécanisme impose aux dépenses des collectivités territoriales de rester dans un niveau annuel d'augmentation inférieur de 0,5 point au taux d'inflation. Vous me direz qu'il est raisonnable de ne pas dépasser l'inflation, mais cela, quelle que soit la dynamique démographique, urbaine ou la croissance de recettes de fonctionnement, sous peine de sanctions financières applicables l'année suivante, et ce pour les quatre prochains exercices.

Le Gouvernement fait donc le choix de contraindre les collectivités locales à réduire leur intervention, à l'issue d'une crise sanitaire dont elles ont été un amortisseur essentiel, sans contribuer à l'aggravement de la dette publique. Et dans un contexte où la crise énergétique et la reprise de l'inflation soulignent l'importance d'un service public de qualité et accessible à tous.

Pour Villeurbanne, ce changement de conjoncture ne se traduit pas par un renoncement à la mise en œuvre du plan de mandat, au contraire. Nos orientations en matière d'adaptation au changement climatique, d'accompagnement des besoins de tous les habitants, notamment des plus fragiles, dans un dialogue renouvelé avec la population, sont plus que jamais d'actualité dans ce contexte évolutif.

Le budget 23 reste donc dans une dynamique de développement. Il intègre, bien sûr, les impacts de l'inflation, mais aussi des ouvertures d'équipements supplémentaires, l'accompagnement de la transformation de la ville, et notamment la préparation de l'arrivée de nouveaux transports en commun ou de grands projets urbains, la modernisation de notre administration, avec un double objectif d'améliorer le service rendu aux Villeurbannaises et Villeurbannais et les conditions de travail des agents municipaux, et la poursuite du déploiement de projets structurants engagés depuis le début du mandat et le démarrage de nouvelles actions.

La poursuite de notre dynamique de projet dans ce contexte contraint ne remet pas en cause l'engagement pris en début de mandat pour ne pas activer le levier fiscal. Ce n'est pas faute d'avoir hésité longtemps au regard des contraintes qui nous sont imposées par ce gouvernement. À croire qu'il voudrait organiser l'impuissance des collectivités locales qu'il ne s'y prendrait pas autrement. Il n'y aura pas d'augmentation des taux d'imposition en 2023. La bonne gestion de nos équilibres antérieurs, la dynamique intrinsèque de nos

recettes nous permettent, en effet, de ne pas faire peser sur les contribuables villeurbannais, qui subissent déjà l'impact de l'inflation dans leur vie quotidienne, l'augmentation des coûts de production des services publics. La tarification de ces services sera, en revanche, réévaluée pour maintenir le niveau de prise en charge par les usagers au regard de leur coût de revient.

Parallèlement, la poursuite de la mise en œuvre du plan de mandat doit s'accompagner d'un ajustement de ces priorités et du niveau d'ambition fixé à court, moyen et long termes au regard de l'évolution des enjeux. Ainsi, les investissements prévus pour assurer la rénovation thermique des bâtiments sont-ils plus que jamais nécessaires pour limiter les consommations énergétiques, garantir la qualité d'accueil des usagers en toutes saisons. Il s'agit donc de diversifier nos manières de porter les projets pour optimiser nos dépenses.

Les orientations budgétaires pour 2023 allient donc à la fois volontarisme et rigueur pour nous donner les moyens de faire face aux enjeux de court terme, tout en conservant les moyens d'agir dans la durée. Cela passe par une dégradation de nos équilibres financiers plus importante que les années précédentes, mais qui demeure contrôlée au regard du contexte contraint. J'en profite pour remercier Jonathan BOCQUET, qui va présenter les deux rapports, pour la qualité du travail réalisé dans un partenariat important avec d'autres élus, qui nous ont permis d'arriver à la présentation de ce rapport.

Monsieur Jonathan BOCQUET, la parole est à vous.

**M. BOCQUET.**- Merci, Monsieur le Maire.

Puisque les groupes ont décidé d'intervenir conjointement sur le DOB et sur la décision modificative, je vais tout d'abord revenir sur cette dernière, de manière à bien distinguer les deux sujets, qui ne sont pas tout à fait les mêmes.

Sur cette décision modificative, pour en faire la synthèse, nous avons une augmentation de la section d'investissement à hauteur de 2,180 M€, sur les dépenses principalement liées à une préemption, au remboursement d'une échéance de prêt et à la mise à niveau des horodateurs, en anticipation de la mise en œuvre du marché de stationnement.

Ces éléments entraînent un emprunt supplémentaire à hauteur de 1,164 M€, lié également à une baisse du virement de la section de fonctionnement. Sur la section de fonctionnement, les dépenses supplémentaires sont liées essentiellement à des délibérations votées en cours d'année. Je ne vais pas en reparler ici. Elles sont aussi liées à des surcoûts liés à l'inflation et au point d'indice, et à des ajustements de recettes que l'on finalise à l'approche de la fin d'année.

Au global, le budget s'équilibre après cette dernière décision modificative à hauteur de 106 M€ en investissement et 173 M€ en fonctionnement, le virement vers la section de fonctionnement passant de 7,2 à 6 M€, et l'emprunt de 38,4 à 39,6 M€.

Cette décision modificative témoigne de notre volonté de préserver un service public de qualité et de continuer les investissements, malgré des surcoûts qui arrivent sur tous les fronts. Vous les avez cités, Monsieur le Maire : denrées alimentaires, coût du travail, coût de la construction, coût de l'énergie. Mais les effets de l'inflation n'entraînent pas de

renoncement sur ce que nous avons prévu de faire sur 2022. Les projets et services publics sont maintenus.

Cette conclusion sur la décision modificative me permet la parfaite transition avec le DOB, puisque nos orientations budgétaires suivent la même logique. J'en viens donc au DOB, obligation légale de rendre compte de la situation financière et du contexte national. L'occasion de rappeler les conditions de l'action municipale pour l'année à venir.

Tout d'abord, je vous propose de revenir sur l'architecture des recettes, pour mettre en évidence un élément extrêmement important, qui donne à voir l'évolution des leviers d'une collectivité.

La fiscalité directe a pris ces dernières années une nouvelle dimension. Elle représente désormais 60 % de nos ressources. Rien que le foncier bâti représente désormais 67 % des recettes fiscales, 40 % des recettes réelles de fonctionnement 2021. Et l'effet du coefficient correcteur équivaut à 18 % de ces dernières. On pourrait considérer que ce lien de dépendance est logique. Les dépenses publiques sont financées par l'impôt, et donc, la dépense publique locale doit être financée par la fiscalité locale. Mais ce qui est problématique, c'est d'enlever un à un les leviers fiscaux de la compétence des communes. Cette forte part de la fiscalité est certes due en partie au dynamisme des recettes fiscales, mais surtout due au désengagement de l'État, avec des dotations en baisse structurelle. On demande toujours plus aux communes, qui disposent de la clause de générale de la compétence et du principe théorique, mais constitutionnel, d'autonomie financière et de libre administration, mais on leur enlève leur capacité même à lever l'impôt.

Ce que l'on devine aussi dans cette diapositive, c'est le fait que la fiscalité soit devenue complètement illisible. Les mécanismes de compensation arrivent à un stade proprement absurde. Exonération, suppression d'exonération, compensation pour pallier les exonérations, modification du coefficient correcteur de la compensation, transfert de recettes. La technicité atteinte, ne serait-ce que pour pallier la seule suppression de la taxe d'habitation, est proprement ahurissante. Mais ce n'est pas fini, nous le verrons dans d'autres sujets sur le projet de loi de finances, nous allons continuer à nous amuser avec Bercy. Je crois personnellement que c'est un élément à mettre au crédit d'une nécessaire remise à plat du financement des collectivités locales. J'y reviendrai.

En tout cas, de notre point de vue, cela nous engage à sécuriser les recettes sur lesquelles nous avons la main. Il n'y en a plus beaucoup. Il y a les produits du domaine et les ventes. Ce ne sont pas les recettes les plus importantes, mais elles sont sous notre contrôle. Évidemment, nous n'allons pas rentrer dans une logique de rentabilité. L'idée est bien de faire en sorte que les biens publics génèrent des recettes publiques, mais tout en poursuivant un but d'intérêt général, sur les questions de stationnement, d'occupation pour favoriser les activités commerciales, etc. Nous poursuivons à la fois la prise en compte de l'inflation et la logique de tarification sociale pour les services et les produits rendus à la population.

C'est une prévision de recettes en hausse. Cela va plutôt dans le bon sens, mais cela nous interroge sur la manière dont on rend un service public de qualité au juste prix.

Sur les dotations et compensations, on observe qu'elles sont en légère hausse depuis 2018, mais restent très largement inférieures au montant de 2013, le dernier relativement haut, acceptable. Entre 2013 et 2021, les dotations et compensations de l'État rapportées à l'habitant sont passées de 189 € à 136 €. Cela dit le désengagement progressif de l'État. La progression attendue en 2022 est de 1,83 % ; on passera donc de 136 à 137 € par habitant. Les dotations et compensations de la Métropole restent stables, la hausse de la DSC métropolitaine n'étant intervenue qu'en 2022. Et au final, le poste fiscalité et dotations et compensations de l'État et de la Métropole représente 80 % de nos recettes réelles de fonctionnement.

Sur les charges et recettes courantes, on voit une hausse en contrecoup de 2020. L'effet ciseau avait disparu en 2018, en lien avec les modifications fiscales. En 2019, les chiffres étaient respectivement de 3,34 % et 2,08 % pour les recettes courantes face aux dépenses courantes. Et pour 2020, l'évolution des charges était de 0,61 % supérieure à celle des ressources courantes. C'était la conséquence de la pandémie, qui avait freiné l'activité. En 2021, on observe un retour à un niveau d'activité plus traditionnel, qui explique la très forte hausse des recettes courantes : 7,76 % contre 7,41 %. Des recettes qui augmentent plus vite que les dépenses. L'épargne de gestion a progressé de 5,95 % en 2021, à hauteur de 31,33 M€. L'épargne brute hors cessions progresse également de 8,38 %.

Ce graphique montre que depuis une dizaine d'années, et encore aujourd'hui, malgré des contraintes très fortes et des contextes changeants, on parvient à maintenir une évolution quasi-symétrique entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. Certes, les ratios prudentiels se dégradent légèrement, mais restent à un niveau plus que satisfaisant. On peut même mettre en évidence que l'année 2021 aurait été considérée comme une bonne année du mandat précédent, si on la compare au chiffre moyen des années 2014-2020 en termes de ratio prudentiel.

Sur la diapositive suivante, on voit l'investissement municipal. Il bat des records sur le mandat actuel. Après une forte baisse en 2020 avec la crise sanitaire, on retrouve en 2021 le deuxième plus haut niveau depuis 10 ans, effet de la relance économique, de l'ambition de la PPI. Dès 2022, les dépenses d'investissements sont passées à 60 M€, soit près du double de la moyenne constatée lors du mandat précédent. Pour 2023, on attend 78 M€ d'investissements pour la Ville, un record qui illustre le changement de dimension et l'ambition portée par la majorité.

Évidemment, ces investissements ont un effet sur notre dette, qui repart à la hausse. Elle progresse à 44,43 M€, contre 35 M€ en 2021. Le ratio de dette par habitant, fin 2021, est à 293 € pour Villeurbanne, loin du niveau de la strate nationale, à 1 082 € par habitant. Strate hors Paris, ce qui veut dire quelque chose d'autre. Si ce ratio est très populaire, il ne témoigne pas de la capacité de la collectivité à faire face à ses obligations en matière de remboursement de dette. C'est la capacité de désendettement qu'il faut regarder pour avoir une vision plus précise. Elle se dégrade légèrement, passant de 1,27 année à 1,41 année au 31 décembre 2021.

Villeurbanne conserve donc une capacité à s'endetter, mais doit continuer à veiller à conserver une épargne de gestion qui permette de faire face à cet endettement et à la forte ambition d'investissements.

Cela nous permet aussi de montrer la pertinence de l'emprunt à des taux très compétitifs rétrospectivement, en début de mandat. Ce sont des emprunts auxquels on a bien fait de souscrire. La dette villeurbanaise est raisonnable. 27 % de taux d'endettement quand les villes sont à 80 %. Et sa composition est satisfaisante quand on voit le niveau des taux d'emprunt et les annuités à rembourser chaque année. Cette dette contractée en début de mandat nous permet en plus de financer les investissements urgents sur la rénovation, et d'autant plus urgents et pertinents quand on voit la hausse des coûts de l'énergie.

Nous pouvons faire un focus sur les données macroéconomiques. Si la crise sanitaire reste présente en arrière-plan, on voit bien que c'est la situation internationale et ses répercussions indirectes qui marquent de façon prégnante cette préparation budgétaire. En 2023, la croissance du PIB en volume est envisagée à seulement 1 %, après une première estimation à 2,7 %. Le projet de loi de finances est basé sur une consommation des ménages et un investissement productif des entreprises en régression.

Le prix du baril de pétrole, anticipé à un montant inférieur à 2022, est loin de ses niveaux records des 15 années précédentes. Et l'euro poursuit sa tendance lourde de dépréciation par rapport au dollar, une tendance structurelle. L'inflation serait en légère régression, donnée sur laquelle on a une très forte incertitude, dans les deux sens. On ne sait pas dans quelle direction vont évoluer les prix à la consommation.

L'ensemble de ces données sont prévisionnelles, mais ce sont celles sur lesquelles les parlementaires ont travaillé avec le Gouvernement sur le projet de loi de finances.

Le projet de loi de finances 2023 est complété par le projet de programmation de loi de finances pluriannuel, qui vise à définir le cadre d'évolution à moyen terme des finances publiques. C'est un élément important sur lequel il faut revenir.

Parmi les évolutions fortes, les transformations, il y a la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises. Annoncée par le candidat Macron, elle aura bien lieu, malgré les nombreuses alertes et protestations des élus locaux. Déjà, sur le fond, c'est un impôt de production en moins, compensé par une taxe notoirement injuste, la TVA. Mais après la taxe d'habitation, il s'agit encore d'un levier fiscal enlevé aux collectivités et compensé par la fraction de TVA.

Je vous parlais de la fiscalité illisible et du fait qu'on allait bien s'amuser avec les services de Bercy. On attend avec impatience les modalités de compensation de la CVAE perçue par la Métropole sur les entreprises ayant plus de 50 M€ de chiffre d'affaires ; compensation qui s'effectuerait par l'allocation d'une fraction de TVA, sur la base des recettes moyennes des exercices des trois années antérieures, qui ne concernent pas directement la Ville, mais pourraient avoir des effets sur la Ville par l'évolution de la ressource perçue par la Métropole, avec une croissance ultérieure de la TVA répartie via un fonds national d'attractivité économique des territoires. Parce que si l'on sait d'avance ce que l'on va avoir comme recettes, c'est trop facile de piloter une collectivité ! On a donc des clefs de répartition pas encore connues dans l'état actuel du projet.

Sur les dotations, au premier abord, on peut voir comme un bon signe l'augmentation de la dotation globale de financement, de 320 M€. Nous avons suffisamment critiqué le gel de la DGF pour ne pas se féliciter de la hausse. Mais on parle d'une augmentation de 320 M€ sur un budget global de 27 Md€, soit 1,5 % d'augmentation. Nous attendons de voir

ce qui va sortir de la péréquation et en quoi cela pourrait potentiellement nous favoriser en fonction de la dotation de solidarité urbaine ou de la dotation de solidarité rurale. Mais avec une inflation à plus de 6 % en octobre 2022, cela ne pèse pas grand-chose.

De la même manière, l'inscription de 430 M€ destinés à compenser les effets de l'inflation sur l'exercice 2022 pour l'ensemble des collectivités, alors que le surcoût énergétique pour ces collectivités est estimé 11 Md€, paraît là encore assez risible. Le refus du Gouvernement d'indexer la DGF pour garantir une hausse qui profiterait à toutes les collectivités nous met en grande difficulté.

Parmi les changements, amendement retenu par le Gouvernement lors de l'utilisation du 49.3 réinstaura la contrainte budgétaire sur l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, alors même que le dispositif a été refusé par l'Assemblée nationale et le Sénat dans le cadre de la loi de programmation des finances publiques. L'objectif de cet amendement est un retour du déficit public sous la barre des 3 % du PIB d'ici cinq ans. Le moyen est une contrainte sur l'évolution des dépenses des collectivités au niveau de l'inflation moins 0,5 %.

C'est clairement une perspective d'austérité pour l'ensemble des collectivités. Et si cela ne suffisait pas, des critères et objectifs revus chaque année pourront être ajustés en cours d'année, et en cas de non-respect, la collectivité peut être exclue du DSIL ou du fonds de transition écologique. Comme pour le contrat de Cahors, la dénomination de ce dispositif, « Pacte de confiance », fait grincer. Il n'y a pas de confiance. Il n'y a même pas de consentement. Il s'agit de contraindre les collectivités pour que l'État rentre dans les critères budgétaires européens. C'est la décentralisation ramenée à une simple variable d'ajustement.

Ce mécanisme frappe les collectivités les plus importantes, alors même que ce sont elles qui sont le moins aidées face à l'inflation, ce sont elles qui portent l'investissement et le service public et qui financent la transition écologique, ce sont elles qui font travailler le BTP et le secteur privé.

Et ce projet ne tient pas compte -on l'avait dit lors du contrat de Cahors- du fait que le pilotage financier d'une collectivité ne regarde pas seulement les dépenses, mais surtout l'autofinancement. C'est là-dessus que nous devrions être jugés, sur notre capacité à financer notre projet politique. C'est le principe de l'autonomie financière.

En matière de fiscalité, sur la diapositive, sur les perspectives de recettes 2023, on voit, avec les données connues à ce jour, que l'on est sur une augmentation de 8,8 % de BP à BP, grâce à la revalorisation nominale des bases. On l'a estimée à 4,5 pour le moment ; cela pourrait être plus important si cela suit l'inflation, comme l'ensemble des associations d'élus locaux le demandent. M. LE MAIRE l'a dit, nous sommes évidemment sur des taux stabilisés, comme nous nous y étions engagés pendant la campagne municipale.

En matière de dotation de l'État, les chiffres devraient être relativement stables ou faiblement à la hausse. En matière de dotation de la Métropole de Lyon, là aussi, plutôt une stabilité dans l'attribution de compensations. Peut-être une légère baisse liée à l'application des nouveaux critères de la DSC.

Sur les droits de mutation, nous avons proposé une hausse de 500 000 € sur les inscriptions budgétaires. Compte tenu du ralentissement immobilier, à la fois, nous nous rapprochons des montants perçus, mais nous essayons d'être prudents. Au global, nous avons une progression des recettes réelles de fonctionnement proche de 4,4 %. Nous anticipons une légère hausse de perception des participations d'investissements et du FC TVA, en prenant en compte la reprise d'équipements 2022.

Sur les perspectives de dépenses, nous avons une progression à hauteur de 9,7 % des dépenses courantes, avec la mise en œuvre du plan de mandat, avec les effets résiduels liés à la crise sanitaire, et surtout l'impact du contexte économique. Nous avons une hausse très conséquente du prix des fluides et de certaines matières premières, qui se voit sur l'ensemble des marchés passés, que ce soit les marchés quotidiens ou ceux de la CAO plus structurants.

Nous avons retrouvé une inflation proche des plus hauts niveaux des années 80. Face à cette inflation, on ne peut que se réjouir de l'évolution du point d'indice adoptée par le Gouvernement, base du calcul de la masse salariale, auquel s'ajoutent d'autres mesures nationales, comme l'augmentation du SMIC, dont on se félicite également, mais qui ont évidemment des effets importants sur notre budget. Entre les mesures mises en œuvre par la municipalité, les mesures nationales et la création de postes en lien avec le plan de mandat, cela amène une croissance de la masse salariale de 7,2 %.

Ce chiffre dit beaucoup de notre politique de ressources humaines. Mieux considérer les agents, leur permettre de faire face à l'augmentation du coût de la vie, rendre les postes plus attractifs, valoriser les carrières dans le service public. Bref, l'augmentation de ce chapitre était attendue, nous y étions préparés, et nous continuerons à donner aux agents les moyens de mener leur mission publique dans de bonnes conditions.

Contrecoup de l'inflation toujours, la charge de la dette s'accroît fortement, plus 200 %, avec des taux courts qui repassent en positif et des taux longs qui augmentent. Nous avons une augmentation des autres charges courantes, notamment sur les subventions, avec un soutien conforté au CCAS qui, lui aussi, évidemment, est impacté par le point d'indice et l'inflation. Il s'agit de le soutenir à la hauteur de ces évolutions de dépenses.

En conséquence, la progression des dépenses réelles est envisagée à 7,8 % au global de notre budget. Sur l'investissement, un niveau d'équipement qui s'établirait à hauteur de 78 M€, très au-dessus du niveau des dernières années. Sur l'emprunt d'équilibre, la variable d'ajustement de la section d'investissement passerait de 41 à 63 M€.

Je vais procéder à la conclusion pour laisser la place au débat. On peut se réjouir rétrospectivement que les bons choix aient été faits. Avec ses budgets 2021 et 2022, la collectivité a fait un choix heureux. L'augmentation sensible de nos dépenses permise par une forte croissance des recettes et un recours mesuré à l'emprunt dans un contexte très favorable à l'emprunt, qui nous a permis de franchir un palier sur les recrutements, les investissements et le plan de mandat.

Pourquoi est-ce un choix heureux ? D'abord parce que les exercices 2021 et 2022 devraient être les seuls, depuis 2014 et jusqu'en 2026 au moins, où les dépenses des collectivités n'auront pas été contraintes unilatéralement par l'État. Les conditions d'emprunt étaient favorables et le retour de la contractualisation avec l'État va

contraindre les collectivités à la hauteur du budget de l'exercice en cours, comme nous le craignons en début de mandat. Nous avons donc bien fait de nous donner du souffle sur le budget 2022.

Peut-être qu'en cela, j'arrive à faire le lien avec la délibération sur la décision modificative.

L'écart entre l'évolution des recettes et l'évolution des dépenses mérite qu'on y s'attarde. Dans un contexte de très forte dégradation des budgets des collectivités, notre Ville -il faut le dire et ce serait mentir de dire le contraire- s'en sort très bien. Contrairement à d'autres, nous ne subissons pas le contexte. Nous arrivons à poursuivre le plan de mandat, en privilégiant les trois transitions qui sont la base de notre programme municipal.

Nous arrivons à faire face aux dépenses supplémentaires obligatoires que j'ai citées (inflation, point d'indice, évolutions réglementaires), qui représentent plus de la moitié de l'évolution de nos dépenses sur 2023. Ce sont largement des dépenses contraintes qui impactent le budget 2023. Nous avons un contexte particulier, une inflation historique, une augmentation significative de la facture énergétique, le retour à venir de la maîtrise des évolutions **des RF\***. Et nous avons un plan de mandat ambitieux, un plan d'équipement conséquent pour répondre aux attentes des Villeurbannais.

Je ne suis pas là pour faire un satisfecit, mais on peut se poser des questions sur ce que disait M. LE MAIRE : la lente dépolitisation de l'échelon municipal par l'État. Nous avons des injonctions contradictoires : financer l'investissement local, la transition énergétique, la rénovation thermique, compenser les effets de la crise et jouer le rôle d'amortisseur, avoir de plus en plus de compétences obligatoires, avec de moins en moins de leviers.

Le système de financement des collectivités, et en particulier des municipalités, est à bout de souffle. J'ai parlé du manque de visibilité, du manque de prévisibilité. C'est un système peu compréhensible par les élus, et j'imagine pour les citoyens. C'est pourtant un élément fondamental de la solidarité et du vivre ensemble de se dire que l'on sait pourquoi on paye l'impôt et à quoi il sert. Cela nécessite évidemment que nous soyons très attentifs au respect de l'autonomie financière, et en retour, nous serons très responsables, en tant qu'élus locaux, à maîtriser nos dépenses, nos ressources, et à porter un budget à la fois serein, mais ambitieux. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Merci. J'ai donc cinq demandes d'interventions.

Nous commençons par le groupe Villeurbanne Progressiste, M. Loïc CHABRIER.

**M. CHABRIER.-** Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues. Merci, Monsieur l'adjoint pour votre exposé exhaustif. En mars dernier, lors du vote du compte administratif, nous vous avons alertés sur la dégradation programmée des bons agrégats financés laissés par la précédente équipe. Je n'aurai pas l'audace de commencer une activité annexe de numéromancie, ou l'art de lire l'avenir dans les chiffres, mais force est de constater que ce que nous avons mentionné alors n'a pas manqué de se concrétiser.

Malgré vos efforts à l'époque pour nous assurer, par exemple, que l'emprunt galopant n'était dû qu'à un surcoût de la crise Covid et qu'il reviendrait à la baisse par la suite,

nous avons été sceptiques. Et il semble malheureusement que nous avons vu juste. Même si vos objectifs pour le compte administratif 2022 restent les mêmes, soit 41,25 M€, il y a de fortes chances pour qu'ils soient en réalité dépassés. Pour rappel, l'encours au 31 décembre 2021 était déjà supérieur, à hauteur de 44,43 M€. Et je ne pense pas risquer trop gros en annonçant cela, considérant le coup de massue annoncé pour le BP 2023, avec près de 60 M€ d'emprunt. On peut s'interroger : jusqu'où allons-nous aller ? En 2026, on va dépasser 130 M€.

Sauf à ce qu'à l'image de votre amie, Mme HIDALGO, à Paris, vous rompiez avec votre promesse de sagesse fiscale.

Dans la même veine, vous nous annonciez que l'épargne était extrêmement stable et qu'elle ne serait pas impactée par votre politique d'emprunt. Huit mois après, le constat n'est plus le même. L'épargne brute, qui avait été consolidée par les décisions antérieures, se réduit comme peau de chagrin. Et pour cause, car contrairement à ce qu'a dit M. l'adjoint, les dépenses ont explosé par rapport aux exercices 2017, 2018 et 2019.

Or, cela est dû au fait que vous engagez vos politiques comme si de rien n'était, alors même que les coûts augmentent de manière significative à cause du contexte de hausse des prix des matières premières et de l'énergie que nous ne nions pas, bien évidemment. Cette situation, si elle n'est pas de votre fait, est connue depuis un petit moment maintenant, depuis même plusieurs mois.

Pourtant, nous avons encore du mal à voir en quoi vous avez adapté votre politique à cette situation que vous dénoncez. C'est très commode après de dire « *c'est l'État qui nous impose* ». En tout cas, la crise énergétique et ses conséquences sur les prix des matières premières sont connues depuis longtemps et anticipées.

Nous attendons d'ailleurs en matière de dépenses le détail des coûts et recettes de l'année Villeurbanne, capitale de la culture pour 2022, a priori en parallèle du BP, pour l'analyser plus en détail.

Vous nous expliquez cependant que cela a une bonne raison -il y a toujours de bonnes raisons, ce n'est jamais de votre faute, c'est toujours celle des autres- et que cet endettement permet de répondre aux besoins de développement du territoire. Je vous serais donc bien reconnaissant de vouloir expliciter, mais j'imagine que vous le ferez lors du prochain débat budgétaire en décembre, ce qu'il en est. Si la dette aura triplé en trois ans, il ne nous semble pas que la qualité du service public ait pour autant triplé.

Ceci est d'autant plus gênant que l'on annonce, encore une fois pour cette année, une nouvelle augmentation de la masse salariale. Les schémas que vous nous avez montrés nous le prouvent. Avec évidemment des disparités entre les filières, mais cela correspond à des choix que vous avez faits. Peu pour la filaire sanitaire et sociale, beaucoup pour l'animation. Vous aurez sans doute des explications à nous donner sur ces choix qui correspondent vraisemblablement à la mise en œuvre de vos politiques.

Parenthèse refermée, nous tenons tout de même à rappeler qu'au-delà des choix politiques sur les recrutements dans une filière plutôt qu'une autre, nous allons faire face à un autre problème : celui du coût engendré par le nombre de ces recrutements, sur du long terme évidemment. Et a priori, en ce qui concerne l'indice de l'augmentation du point d'indice, il devrait être d'environ 2,5 M€. Là aussi, c'est pareil, les groupes

politiques qui vous soutiennent au niveau national réclament sans arrêt des augmentations de salaires et de points d'indice, etc., mais quand il faut les appliquer, « *c'est l'État qui nous impose* ». C'est quand même paradoxal. Et nous ne contestons pas le bien-fondé de ces augmentations pour les fonctionnaires territoriaux.

Tous ces coûts supplémentaires seront donc vraisemblablement comblés par la dette, puisque vous considérez qu'elle est raisonnable, on peut donc penser qu'il y a de la marge. Mais cela n'évitera pas aux Villeurbannais de mettre la main à la poche, puisqu'on nous annonce quand même qu'en matière de recettes, M. LE MAIRE l'a confirmé dans son propos introductif, l'actualisation des tarifs tiendra compte, pour les activités essentielles, de la capacité contributive des usagers. Sur le principe, rien à redire, évidemment, mais c'est l'aveu d'une certaine façon que l'on met quand même les usagers à contribution pour l'amélioration du service public.

Vous aviez reconnu que vous profiteriez de la bonne gestion passée. On a fait en sorte que vous le disiez. Mais je pense au mandat suivant, et même à ceux d'après, car avec une situation qui se dégrade comme cela, il sera impossible pour la prochaine mandature, quelle que soit l'équipe en place, de mener des politiques comme vous le faites. Il est important de clarifier ce point, car, sinon, ce sera faire croire aux Villeurbannais que cela pourrait durer éternellement et que, justement, par le passé, on serait resté assis sur notre tas d'or, si je puis dire, ou qu'à minima, on aurait été trop pingre.

Au risque de jouer encore une fois les Cassandre...

**M. LE MAIRE.-** Puis-je vous demander d'aller à la conclusion ? Même si je goûte à toutes vos paroles, Monsieur CHABRIER.

**M. CHABRIER.-** C'est ma conclusion. Au risque de jouer encore une fois les Cassandre, je réitère encore l'attention particulière à apporter aux évolutions des dépenses, encore plus avec les périodes de pénurie et de sobriété annoncées depuis quelque temps maintenant. Nous verrons bien ce qu'il en est plus précisément lors du débat sur le BP au mois de décembre. J'ai terminé, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE.-** Merci. La parole est au groupe Communiste et Républicain, M. Cyril HAULAND GRONNEBERG.

**M. HAULAND GRONNEBERG.-** Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, Monsieur le rapporteur, chers collègues, merci d'abord à Jonathan BOCQUET, qui ne démérite décidément pas dans son effort de pédagogie et de transparence sur un sujet pas toujours facile à aborder.

En préalable, je commencerai par quelques éléments de contexte qui apparaissent en filigrane à la lecture de ce rapport.

Tout d'abord, il convient de noter que la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid 19, qui a fortement impacté l'économie du pays et la bonne marche de nos services en 2020, est a priori derrière nous désormais, avec un impact résiduel en 2021, avec quelques mesures de fermetures temporaires d'équipements. Ce retour à une situation quasi normale a permis de retrouver un niveau de dépenses et d'investissements conséquent, comme il a été noté, rattrapant la situation d'avant crise, preuve que la Ville a pu retrouver un rythme d'activité soutenu, que ce soit en matière d'acquisitions foncières et

d'études, de travaux de rénovation et de construction dans des domaines aussi variés que les établissements scolaires, les équipements sportifs, les crèches ou la rénovation énergétique des bâtiments, ainsi que les espaces verts.

Hélas, une crise chassant l'autre, notamment du fait de la guerre en Ukraine, nous avons assisté à un retour de l'inflation, lié notamment à un renchérissement des coûts de l'énergie et des matières premières, dont la répercussion se fait déjà sentir sur les finances de la Ville. Comme l'indique le vœu de la majorité à venir en fin de Conseil, il serait grand temps de sortir l'énergie du marché et d'en revenir à des tarifs régulés, permettant l'existence d'un véritable bouclier énergétique territorial, tout comme il devient, pour nous en tout cas, indispensable de constituer un véritable pôle public de l'énergie, allant de la production à la distribution intégrée autour de l'opérateur historique qu'est EDF.

À cette situation, se rajoute également pour nos concitoyens la problématique de salaires insuffisants, d'une réforme de l'assurance-chômage qui a réduit les conditions d'accès aux droits et l'indemnisation des chômeurs, en attendant une réforme des retraites qui nous promet de devoir travailler plus longtemps et pas toujours en bonne santé, notamment pour les salariés effectuant des travaux pénibles.

Pendant ce temps, les collectivités sont toujours en première ligne et doivent toujours faire face à des ressources toujours plus contraintes pour honorer les dépenses nécessaires au bon fonctionnement des services publics utiles à la population. C'est ainsi que l'on voit que Villeurbanne doit toujours plus compter, au fil du temps, sur la fiscalité directe locale, tandis que les dotations de l'État suffisent à peine à compenser les baisses de recettes et font figure de véritable variable d'ajustement conditionnée par les mesures d'austérité budgétaire qui sont imposées aux communes au nom de la sacrosainte réduction des déficits publics, comme il a été noté dans les interventions de M. LE MAIRE et de Jonathan BOCQUET.

J'avoue pour ma part que j'ai également eu un peu de mal -c'est un euphémisme- à me retrouver dans toutes les modifications fiscales qui sont intervenues ces derniers temps, notamment les mesures prises après la suppression de la taxe d'habitation.

Sur le chapitre des dépenses, on remarquera que les dépenses de personnel se taillent toujours la part du lion et continuent à augmenter, du fait notamment de nouvelles créations de postes, avec 95 postes dans la direction de l'éducation liés à l'ouverture des groupes scolaires de Rosa Parks et de Simone Veil, ce dont il faut réjouir évidemment pour nous. Cela sans oublier la contractualisation de 52 animateurs dans le périscolaire, auxquels s'ajoutent les 19 postes de la restauration du CCAS, qui ont été intégrés au sein de la restauration municipale. De même, on notera avec satisfaction que les contrats de projets se sont limités pour l'essentiel à la création de postes à Villeurbanne, capitale française de la culture, postes qui n'ont vocation, ni à perdurer dans le temps, ni à se substituer à des emplois permanents.

Pour nous, cette tendance doit continuer, afin de permettre de gagner des augmentations de temps partiels à temps complets, de meilleures conditions de travail et de meilleures rémunérations, afin de favoriser l'attractivité des métiers de la fonction publique territoriale. Toujours au titre des dépenses, je rappelle pour mémoire notre regret de

devoir octroyer un versement au titre d'une contribution aux écoles privées rendue obligatoire par la loi.

Comme nous avons pu le voir, ce contexte difficile a obligé la Ville à recourir plus fortement que d'habitude à l'emprunt et à l'endettement, c'est vrai, mais dans des proportions qui restent très raisonnables, permettant à la Ville de garder une gestion de la situation financière qui reste saine, avec des taux d'intérêt variables qui restent largement maîtrisés.

En effet, les collectivités territoriales ont graduellement perdu l'autonomie et la prise sur leurs ressources, qui dépendent, pour une part toujours plus importante, de dotations et compensations octroyées par l'État. Et en période de restrictions budgétaires, les collectivités territoriales se retrouvent donc face à un dilemme : ou bien elles appliquent localement une austérité budgétaire, à l'image de celle qui est pratiquée par l'État, avec pour résultat évident de voir les services publics locaux se dégrader, autant que l'école ou l'hôpital, ou bien, elles n'ont pas d'autre choix que de recourir à l'emprunt, pour maintenir autant que possible la qualité du service rendu aux habitants. Le tout sans augmenter la fiscalité, en tout cas à Villeurbanne.

Face à ce choix, qui n'en est en fait pas un, il va de soi que notre préférence va à la seconde solution : l'emprunt et la dette. Cela va nous permettre de continuer d'engager les nécessaires dépenses d'investissements dont notre ville a tant besoin pour sa transition écologique, démocratique et sociale.

Donc, au final, nous approuvons les orientations générales présentées dans ce rapport. Et je vous remercie de votre attention.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Pour le groupe Génération.s, M. BRISSARD prend la parole.

**M. BRISSARD.-** Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, Le document d'orientation budgétaire soumis aujourd'hui à notre examen fait partie des rapports les plus denses que nous ayons à analyser. Il vient matérialiser les grandes tendances de nos multiples dotations, éclairer les moindres recoins de nos dépenses et des mécanismes qui en président le financement. Sa lecture fait partie, pour tout élu, des grands moments de concentration extrême, pour en saisir toutes les subtilités.

Et la question qui se pose à nous est celle du sens qu'il y aurait à s'adonner au commentaire ligne à ligne d'un document qui se veut lui-même le commentaire détaillé des ratios financiers, qui eux-mêmes reflètent l'activité de notre collectivité. À ce degré de mise en abîme et au regard de la qualité du document soumis à notre lecture, je m'en abstiendrai.

À l'inverse, on pourrait pointer les rares imperfections du document, mettre en exergue les formulations ambiguës qui, pour n'en citer qu'une, à la page 8, laisse imaginer, l'espace d'un instant, que les invites représentent 18,8 % du budget de fonctionnement de la Ville. Alors qu'il faut comprendre que ce pourcentage porte sur la totalité des charges à caractère général. Mais ce serait du pinaillage, histoire de meubler un propos qui, sur le fond, trouve peu à redire à la gestion rigoureuse et ambitieuse de notre collectivité, telle qu'elle transparait à travers ce document.

Ambitieuse, car, on le voit sur la PPI annexée au rapport ou sur les évolutions du personnel embauché au service des Villeurbannais, notre majorité garde son objectif d'un plan de mandat volontariste qui, à la fois, accompagne et parfois rattrape les dynamiques démographiques de notre ville, mais aussi enclenche un virage, certains diraient une bifurcation, pour prendre en compte les enjeux environnementaux qui s'imposent à nous.

Rigoureuse également, car notre Ville s'était construit au fil du temps des marges de manœuvre, qu'il nous est aujourd'hui possible d'activer pour faire face, tant aux soubresauts de l'économie qu'aux changements de cap que nous avons à conduire. Et parler de soubresauts est un euphémisme quand on regarde rétrospectivement l'année qui vient de s'écouler. Le projet de loi de finances 2022, tel qu'il était pris en compte l'an dernier dans notre DOB, prévoyait un Baril de pétrole à 69 \$, une inflation à 1,5 % et une croissance à 4 %. Au final, nous aurons eu un Baril à environ 100 \$, une inflation à 5,4 % et une croissance à 2,5 %. Et malgré cela, nous sommes arrivés à conserver des ratios financiers qui laissent la Ville en capacité d'agir.

Néanmoins, il ne faut pas sous-estimer l'impact de cette crise de l'énergie qui est venue succéder à la crise sanitaire dont nous venions à peine de sortir et qui, comme l'a rappelé M. LE MAIRE, vient se conjuguer avec des choix particulièrement discutables du Gouvernement en matière de finance publique locale.

Sur le premier point, le fait que les collectivités supportent des factures d'énergie aux tarifs non réglementés représente un danger pour l'accès aux services publics, et en particulier aux équipements publics de proximité que gèrent les municipalités. Et on peut être soulagé qu'à Villeurbanne, nous ayons pu maintenir l'ouverture de tous nos bâtiments et services malgré notre contribution aux objectifs de sobriété énergétique du Gouvernement.

Sur le deuxième point, le contenu du budget 2023 du Gouvernement, passé en force par le recours répété au 49.3, est préoccupant.

Alors que les dépenses de fonctionnement font fonctionner les services publics locaux, plus que jamais nécessaires pour assurer la mission de solidarité dont les Villes sont les fers de lance, comment comprendre le retour des restrictions imposées aux collectivités, détaillées par Jonathan BOCQUET dans sa présentation du rapport ?

Alors que de plus en plus d'individus se tournent vers le CCAS en cette période d'inflation et d'incertitude économique, comment peut-on décemment imposer l'étranglement budgétaire, injustement nommé « contrat de confiance » aux communes et autres collectivités ? Car il ne s'agit pas d'un pacte de confiance, mais bien d'un pack de contraintes, qui nous est proposé par le Gouvernement comme une sorte de résurrection des contrats de Cahors auxquels nous étions déjà opposés et qu'ont dénoncés France Urbaine et l'AMF.

Dans le même esprit, il convient également de rappeler qu'en tant que Ville, nous sommes aussi le premier échelon d'adaptation et de limitation des causes et des conséquences du dérèglement climatique, alors que, comme le rappelle le vœu que nous examinerons en fin de conseil, les investissements indispensables liés à la transition écologique et énergétique sont encore trop corrélés aux contraintes financières de droit commun.

Tandis que, dans le même temps, via la remise à la pompe, l'État a subventionné les énergies fossiles à hauteur de 7,5 Md€, sans distinction de ressources, témoignant encore une fois d'une absence de vision à long terme, qui se repose donc sur les collectivités pour être « responsables ».

Nous souhaiterions donc que l'État s'inspire des communes qui, de manière responsable, développent leurs territoires dans la durée, comme le fait Villeurbanne, au lieu d'alterner de manière autoritaire les plans de relance et les politiques à tendance austéritaire de manière brutale et inconsidérée.

Je vous remercie. Nous voterons la décision modificative, bien évidemment, et prenons acte de la lecture du DOB.

**M. LE MAIRE.-** Merci. La parole est au groupe Villeurbanne insoumise ensemble !, M. Olivier GLUCK.

**M. GLUCK.-** Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, chers concitoyens, chères concitoyennes,

Tout d'abord, un grand merci aux services de la Ville et à Jonathan BOCQUET pour la qualité des documents et la clarté de la présentation.

En tant qu'adjoint aux ressources humaines de la Ville, au nom de notre groupe et plus largement de tout l'exécutif municipal, ce moment de débat budgétaire est aussi l'occasion de remercier l'ensemble des personnels de la Ville, du CCAS et de l'ENM pour le travail qu'ils accomplissent au quotidien.

Il me semble important de se replacer dans un contexte pluriannuel pour discuter des orientations budgétaires 2023.

Le budget 2021, le premier de notre mandature, était marqué par la crise sanitaire et le lancement de notre plan de mandat. Il s'agissait d'un budget offensif avec une évolution de presque 7 % du montant du budget total, avec 13 millions d'euros supplémentaires. Pour soutenir ces investissements, il utilisait comme levier principal une augmentation significative, mais maîtrisée, des emprunts.

Le budget 2022 était à la fois inédit sur l'augmentation de nos dépenses et recettes, offensif pour permettre la mise en œuvre du programme municipal et réaliste avec, fin 2021, un taux d'endettement de la ville de 27 % contre 80 % pour les communes de plus de 100 000 habitants hors Paris. La capacité de désendettement de 1,41 année reste très faible.

Le budget 2023 est quant à lui marqué par d'importantes dépenses contraintes et nouvelles impactant déjà pour partie l'exercice 2022 : l'inflation qui pourrait peser plus de 2 M€ sur le budget de la Ville et la hausse du point d'indice pour plus de 2,5 M€.

L'inflation concerne le prix de l'énergie, mais aussi toutes les dépenses courantes. Bien sûr elle s'impose à nous, mais nous devons amplifier les mesures d'économie, particulièrement dans le domaine de l'énergie. C'est le sens du plan de sobriété énergétique qui vient d'être mis en place, visant à réduire de 10 % en deux ans les consommations d'énergies de la collectivité. Face à la hausse du prix des énergies, sans changement dans les usages et sans intervention sur les installations, les dépenses 2023

pourraient s'élever à 7,5 M€ contre environ 5 M€ en 2022, soit une augmentation de + 50 % des dépenses en un an. Il faut donc à la fois des mesures à court terme principalement sur les usages, mais aussi poursuivre de forts investissements pour la rénovation thermique du patrimoine de la Ville.

Concernant la hausse de 3,5 % du point d'indice décidée par l'État, nous y sommes bien évidemment favorables. Rappelons que deux tiers de nos personnels sont de catégorie C, avec des revenus faibles, qui n'ont presque pas augmenté depuis de nombreuses années. Le point d'indice était gelé depuis 2010, à l'exception d'une hausse de 0,6 % en 2016 et 2017. De 2016 à 2022, l'inflation a progressé de 7 %, le point d'indice de 1,2 %. La hausse du point de 3,5 % effective en juillet 2022 reste très insuffisante au regard de celle de l'inflation, qui dépassera les 10 % sur 2022-2023.

Il s'ensuit une perte de pouvoir d'achat conséquente pour les agents de la collectivité et de la fonction publique en général. Signalons néanmoins une particularité de notre collectivité : le régime indemnitaire, qui correspond aux primes versées aux agents, et qui peut représenter 10 % à 20 % du salaire, est indexé sur le point d'indice, ce qui n'est pas le cas de la plupart des collectivités. C'est un choix important en faveur des agents à Villeurbanne. Une hausse de 1 % du point d'indice se traduit par environ 750 000 € d'augmentation de la masse salariale, dont 150 000 € sont liés à l'indexation du régime indemnitaire sur le point d'indice.

Cela étant, quand l'État décide d'augmenter le point d'indice, c'est bien la collectivité qui en assume totalement le coût. Le projet de loi de Finance 2023 non seulement ne prévoit pas de compenser la hausse du point d'indice et de l'inflation, mais intègre un « contrat de confiance », parlons plutôt de défiance, qui consiste à limiter les dépenses de fonctionnement des collectivités à hauteur de l'inflation, moins 0,5 %, chaque année, jusqu'en 2027, et cela sans tenir compte de la hausse du point d'indice et sans prendre en compte une éventuelle augmentation de la population ou des recettes de la collectivité. Les collectivités récalcitrantes se verraient donc appliquer des sanctions. Cela rappelle les contrats de Cahors de la première mandature Macron, qui eux-mêmes faisaient suite aux mesures austéritaires de l'ère Hollande. Sauf que ce fameux contrat de confiance de l'ère Macron 2 frappe encore plus fort, car il concerne 500 collectivités au lieu de 321 précédemment, et impose des contraintes plus fortes.

Ces politiques austéritaires à l'œuvre depuis plusieurs années ont déjà montré leur inefficacité et leur aberration. Elles vont limiter la capacité des collectivités à investir alors même qu'elles représentent 70 % de l'investissement public civil en France. Les collectivités sont l'un des moteurs essentiels de notre économie par les investissements qu'elles réalisent. Cette politique est à l'opposé d'un nécessaire plan de relance pour engager ou poursuivre les transitions écologiques et sociales tournées vers les besoins actuels et futurs de nos concitoyens.

Cette politique est d'autant plus mauvaise qu'elle s'est faite sans débat parlementaire et à coup de 49-3. Les propositions de la NUPES, visant par exemple à indexer la dotation globale de fonctionnement sur l'inflation, n'ont pas pu être débattues ! Il n'y a pas eu davantage de discussion quant à l'extension du bouclier tarifaire sur l'énergie aux collectivités ou leur retour aux tarifs réglementés. Ni au sujet des compensations de la

hausse du point d'indice de la fonction publique, sans jamais en assumer les conséquences financières.

**M. LE MAIRE.-** Monsieur GLUCK, tout le monde me regarde en se demandant à quel moment je vais vous demander de conclure, car je l'ai fait pour votre collègue.

**M. GLUCK.-** Je vais le faire. Mais comme d'autres collègues ont dépassé...

**M. LE MAIRE.-** Je vous ai laissé un peu de marge, Monsieur GLUCK, mais là, je ne peux plus. Allez-y.

**M. GLUCK.-** L'Association des Maires de France évoque un « passage en force » et « une atteinte grave à la libre administration des collectivités ». France urbaine conteste la position du Gouvernement, qui va conduire à un scénario perdant-perdant sur les investissements liés à la transition écologique.

Pour conclure, c'est dans ce contexte difficile que le BP 2023 devra s'inscrire. Il s'agit de faire face à la hausse des dépenses contraintes, notamment l'inflation et le point d'indice tout en poursuivant le plan de mandat avec un niveau d'investissement élevé. L'emprunt demeure la principale variable d'équilibre, mais de manière contenue. Quand j'entends M. CHABRIER nous faire la leçon de l'endettement et faire du catastrophisme là où il n'y a pas lieu d'en faire, sans même parler des politiques austéritaires du Gouvernement qu'il soutient, on se demande s'il a un regard objectif sur les décisions prises à coup de 49-3 et même s'il les soutient, on se demande s'il est en contrat de confiance avec son gouvernement.

Villeurbanne se doit d'être à la hauteur des attentes de ses concitoyens en développant une ville durable, écologique, sociale, démocratique et inclusive. C'est tout l'enjeu du BP 2023 et des suivants.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Merci. La parole est au groupe Socialistes et citoyen.ne.s Villeurbannais.es , M. Yann CROMBECQUE, pour cinq minutes.

**M. CROMBECQUE.-** Je pars déjà avec du rebours !

Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, rendez-vous habituel du mois de novembre, conformément à la loi, le débat d'orientation budgétaire permet à notre Conseil municipal, et par extension aux Villeurbannais, d'appréhender le contexte économique encadrant les axes financiers et stratégiques de notre collectivité, et donc, notre capacité à agir au service des habitants.

Au nom de mon groupe, je remercie à mon tour les services pour la qualité des documents transmis, et Jonathan BOCQUET pour sa présentation claire et pédagogique.

Cela a été dit, notre débat est villeurbannais, mais il s'inscrit dans un contexte réglementaire et dans un contexte économique incertains, marqués par une forte inflation. Dès lors, notre groupe a choisi pour son intervention d'insister sur le cadrage réglementaire imposé par le Gouvernement et ses impacts pour nos marges de manœuvre.

N'en déplaise à Loïc CHABRIER, qui nous a expliqué qu'il était commode de renvoyer toujours à l'État, il y a beaucoup de gens, et de sensibilités différentes, qui aujourd'hui

élus locaux, prennent la parole pour souligner quand même la position de l'État et la politique conduite. Deux grandes associations dont on ne pourra pas nier le sérieux, l'Association des Maires de France, le réseau France Urbaine, se sont interrogées et ont en tout cas dénoncé la réintroduction de l'encadrement des dépenses de fonctionnement dans le projet de loi de finances pour 2023.

La mesure avait été rejetée par l'Assemblée nationale lors de l'examen du projet et il a finalement fallu l'utilisation du 49-3 pour réintroduire ce que l'on va maintenant désormais appeler Cahors 2. Remise en cause de la libre administration des collectivités locales, le dispositif est d'autant plus contraignant et interpellant pour nous qu'il est fondé sur une hypothèse d'évolution de l'inflation inférieure à la plupart des estimations des économistes.

La justification, y compris de cette décision, par des engagements européens de la France, n'est pas plus recevable pour notre groupe puisque, en effet, la dette des collectivités françaises et le poids des dépenses locales dans les dépenses publiques sont inférieures à la moyenne européenne : 10 % pour la France contre 14 % sur les moyennes européennes.

Tout comme l'Association des Maires de France, notre groupe s'interroge sur la constitutionnalité du dispositif au regard du respect du principe d'annualité budgétaire, puisque Cahors 2 fixe un objectif sur cinq ans. La décision du Gouvernement est par ailleurs prise dans un contexte où, depuis plusieurs mois -cela a été rappelé par de nombreux intervenants-, les factures d'énergie connaissent une hausse importante. Et face à cette situation, les Villes et Villeurbaine n'échappent pas la règle, sont obligées de mettre en place des plans de sobriété qui, sauf à sacrifier la continuité des services publics, ne permettront pas d'absorber la hausse exponentielle des charges énergétiques.

Alors, au lieu de réintroduire l'encadrement des dépenses, l'État aurait été mieux avisé, comme le demandent France Urbaine et certains partis politiques -certes, ils ne sont pas dans la majorité-, d'instaurer un véritable bouclier énergétique d'urgence pour les collectivités impactées par l'explosion des coûts de l'énergie. Plutôt que des oukases pris en dépit des réalités locales, notre groupe plaide en faveur d'un pacte de stabilité entre l'État et les collectivités locales, qui soit non un outil de contrainte, mais bien un levier de croissance.

Cette volonté du Gouvernement de réduire les dépenses de fonctionnement des collectivités s'ajoute aux deux plans d'économies successifs sur la période 2014-2017, qui ont conduit pour notre Ville à une perte de 6,3 M€. Si l'on ajoute à ces deux plans l'impact de la diminution du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales -l'acronyme FPIC pour ceux qui ont lu le rapport- et de la norme dite « zéro volume, zéro valeur », nous arrivons à un ensemble de pertes cumulées de 11,3 M€ pour la période. Comme l'indique le rapport, de 2013 à 2021, l'ensemble des dotations et compensations de l'État est passé de 27,05 à 20,7 M€, soit une baisse de près de 6,5 M€ de ces dotations annuelles. En 2021, la part de l'État dans les recettes de la Ville ne représente plus que 12,53 %, contre 21,9 % en 2009.

Notre groupe avait déjà eu l'occasion de souligner, lors des précédents débats budgétaires, les impacts de la politique gouvernementale sur les capacités d'agir des

collectivités territoriales. Pour notre Ville, les dépenses de fonctionnement représentent aujourd'hui 881 € par habitant en 2021, contre 835 € en 2020. Certains pourraient trouver cette somme exagérée. Nous sommes, certes, face à une augmentation, mais nous sommes loin des 1 175 € de la moyenne de la strate des villes de plus de 100 000 habitants (hors Paris, Jonathan BOCQUET l'a rappelé). Et soulignons que cette hausse n'est pas propre à Villeurbanne puisque, dans le même temps, la moyenne était en 2020 de 1 151 € par habitant pour les villes de la même strate. L'augmentation ne touche pas Villeurbanne. Et quand on veut insister sur des augmentations, il faut avoir la clarté de la souligner partout, pour ne pas faire de Villeurbanne une espèce d'exception d'augmentation.

Parmi les dépenses de fonctionnement, la part de la masse salariale liée aux agents de notre collectivité représente, avec 83,3 M€, 61,58 % des dépenses réelles de fonctionnement. Pour autant, n'en déplaise à Loïc CHABRIER, si la masse salariale augmente pour 2021, sa part dans les dépenses réelles diminue. Et par rapport à cette tendance, notre groupe rappelle et rappellera toujours, d'abord, qu'il faut saluer le travail accompli par les agents de notre collectivité au quotidien, pour que les habitants de Villeurbanne bénéficient d'un service au public de qualité.

Et pour notre groupe, la masse salariale n'est pas un coût, mais bel et bien un investissement social au service de la population, et notamment les plus modestes de nos concitoyens. Les agentes et les agents sont les acteurs et les actrices de la mise en œuvre opérationnelle des politiques sociales sur notre territoire dans une période où la municipalité, notre municipalité, a été en première ligne pour affronter la crise sanitaire et agit toujours pour répondre aux conséquences de la crise économique, sociale et climatique à laquelle nous sommes confrontés.

À ce contexte, il convient de souligner que notre ville connaît une augmentation démographique qui nécessite une adaptation des services, et donc du personnel pour répondre aux besoins. Les dépenses d'équipements bruts sont également le reflet de la volonté politique...

**M. LE MAIRE.-** Monsieur CROMBECQUE, à propos d'Olivier GLUCK, vous m'avez regardé, j'ai senti... Je vous ai laissé exactement le même temps de dépassement que M. GLUCK, il va donc falloir conclure.

**M. CROMBECQUE.-** Je vais conclure pour dire que nous aurons l'occasion de reprendre ce débat au mois décembre. Nous demanderons en conférence des présidents un temps un peu plus long. Comme cela, nous pourrons aller au bout du débat.

Simplement pour dire à M. Loïc CHABRIER qui tend, dans ses interventions -je lui dis amicalement- à faire croire qu'avant, c'était beaucoup mieux géré que maintenant, qu'il y a quand même beaucoup d'héritiers de l'ancienne mandature de ce côté-ci de la table et du côté de la majorité qu'il n'y en a du côté de l'opposition. Sur ces paroles de rétablissement des chiffres, notre groupe votera en faveur des rapports qui nous sont présentés.

**M. LE MAIRE.-** Merci. La parole est au groupe Les Ecologistes, M. Jacques VINCE.

Vous savez ce qu'il passera...

**M VINCE.-** Vous pouvez me dire dès maintenant combien de rabe j'ai, car vous avez une bonne estimation.

**M. LE MAIRE.-** Pas plus d'une minute au-delà des cinq.

**M VINCE.-** Monsieur le Maire, chers collègues,

Au nom de notre groupe, je voudrais une fois de plus remercier Jonathan BOCQUET et les services de la Ville pour le rapport qui nous est soumis ce soir. Comme d'habitude, c'est un document technique, mais il a aussi le mérite de porter un propos politique : le budget est bien un moyen au service d'une fin politique qu'il est nécessaire de rappeler, au-delà d'une longue suite de chiffres et de tableaux.

Et donc, sans vous noyer sous les chiffres, nous souhaitons extraire de ce rapport ce qui nous semble pouvoir constituer des éléments positifs du travail accompli, mais aussi ce qui permet de dessiner la suite du mandat.

Retenons d'abord que la situation financière de la Ville reste saine, tout en portant le dynamisme de nos politiques.

Au chapitre fonctionnement, nos recettes comme nos dépenses ont progressé, mais restent nettement en dessous de la moyenne des villes de plus de 100 000 habitants.

Après le trou d'air de 2020, notre épargne de gestion et notre épargne brute repartent à la hausse. Tant mieux, car l'épargne brute nous permet une plus forte capacité d'investissement.

Il nous semble que nous avons pourtant encore quelques marges de manœuvre. Par exemple, la Ville aurait dû percevoir la compensation intégrale du versement du forfait alloué aux écoles maternelles privées, dans le cadre de la scolarisation obligatoire des enfants de moins de 3 ans, décidée par le ministre Blanquer en 2019. Sur les 907 000 € versés en 2020, seulement 679 000 € ont été perçus. Le surcoût de la scolarisation obligatoire à 3 ans pour la Ville est donc de 228 000 € par an au bénéfice des écoles privées, déjà largement financées par le contribuable, pour un montant total qui avoisine les 2,2 M€. Des écoles privées qui, ici plus qu'ailleurs, accueillent des élèves en situation sociale nettement plus favorisée que la moyenne des Villeurbannais : c'est ce que confirme la récente publication de l'indice de position sociale des écoles et des collèges à laquelle a été contraint l'État. Se conformer à nos obligations réglementaires ne nous empêche pas de pointer cette injustice sociale et scolaire, qui pèse sur nos finances.

Nous pouvons assumer plus facilement d'autres dépenses, non contraintes par l'État :

- Par exemple celles liées au personnel (62 % des dépenses de fonctionnement) : il était nécessaire de renforcer nos ressources humaines, en créant de nouveaux postes, mais aussi en contractualisant. Pour les années à venir, il faudra penser à ne pas négliger le recrutement de catégories C, indispensables à la réalisation concrète de nos politiques, qui n'ont progressé que de 2 % lorsque les catégories A et B ont progressé de 17 et 15 %.
- Ou encore les dépenses liées aux Invites (car 2021 était une année Invites) : il faut l'assumer, et nous tenons à ce que cette manifestation festive, populaire, gratuite puisse poursuivre son rythme biennal.

Dans les dépenses de fonctionnement, le coût de l'énergie continuera à galoper. Rappelons que le contexte de 2022 ne peut expliquer le véritable racket organisé par les fournisseurs d'énergie qui ont augmenté les prix de façon éhontée, sans que la guerre en Ukraine puisse expliquer ces hausses de 300 % ! M. CHABRIER avait l'air au courant, il aurait dû nous prévenir en amont. Évidemment, ce contexte nous oblige à rénover urgemment nos bâtiments pour limiter la flambée de nos factures énergétiques. Et l'on voit bien que fonctionnement et investissement sont fortement imbriqués avec des temporalités différentes.

Au sujet des investissements, justement.

Ils sont en forte hausse et nous ne pouvons que nous en féliciter au regard des besoins identifiés : dans les domaines scolaires et sportifs évidemment, mais aussi pour la restauration scolaire, la petite enfance, la rénovation thermique, l'éclairage public, l'accessibilité, les espaces verts. Toutes les transitions que nous portons sont concernées.

De ce point de vue, le recours à l'emprunt et un nouvel endettement de 13 M€ en 2021, estimé à 63 M€ pour 2023, sont logiques et mesurés. Notre dette progresse, mais notre capacité de désendettement à 1,4 année fin 2021 reste très raisonnable en comparaison de villes de notre strate. Cela devrait être en mesure de rassurer M. CHABRIER.

Les projections de dépenses d'investissement concernent tous les quartiers, car le retard accumulé est important. Nous ne pouvons le combler du jour au lendemain, et dans certains secteurs, nous sommes sans doute encore en deçà des besoins, particulièrement dans le domaine de la petite enfance, et sans doute dans le domaine scolaire : si nos efforts paient pour revaloriser l'enseignement public, la démographie scolaire nous obligera à rattraper les investissements structurels et à anticiper encore davantage, ce qui évitera des écoles provisoires qui ont un coût de revient supérieur à des écoles définitives.

Permettez-moi une petite vigilance liée à nos ambitions. Avec un niveau d'investissement projeté à 78 M€, il conviendra de nous assurer que les ressources humaines suivent. Attention à la surchauffe pour nos équipes, très sollicitées et très engagées. Nous en profitons pour les remercier, et devons rester vigilants collectivement sur leurs charges de travail.

Enfin, ces projections financières se font dans un contexte où l'on sent bien la prégnance des contraintes de l'État, lui-même contraint par les incertitudes sur le plan européen et international. De ce point de vue, le chapitre du rapport sur le projet de loi de finance 2023 est éclairant, et fait ressembler le présent rapport à un rapport de force. Nous serions par exemple contraints de limiter la croissance de nos dépenses réelles de fonctionnement à 3,8 % en 2023, en oubliant la prise en compte de nos recettes.

De même, la menace de sortie du DSIL (dispositif de dotation de soutien à l'investissement local) et du fond de transition écologique est une forme d'ingérence (et d'ingérence austéritaire) dans les politiques que nous jugeons nécessaires. Nous n'avons pas le contrat de Cahors, mais de fortes menaces. Des mécanismes de prise en compte des contextes locaux sont en cours de discussion, mais nous mettons en garde : oui, les collectivités peuvent envisager de contribuer à l'effort de réduction du déficit public.

Reste à décider du niveau de l'effort, qui ne doit pas empêcher les modifications d'ampleur dont nos villes ont besoin pour une transition résiliente et pour développer des services publics de proximité. L'État devrait plutôt aider les collectivités à engager des transformations à la hauteur des enjeux climatiques et des politiques de solidarité.

Par exemple, quand le Président de notre Métropole demande au Gouvernement, avec d'autres présidents d'agglomération et de manière transpartisane, un plan d'urgence pour les transports à 9 Md€, c'est bien pour permettre nos changements durables de modes de déplacement quotidiens, et c'est beaucoup plus vertueux que 7,5 Mds pour 30 centimes de réduction du litre de carburant, qui ne servent à rien et sont contreproductifs au niveau climatique.

Le Gouvernement a su reculer sur la suppression de 14 000 places d'hébergement d'urgence, et c'est tant mieux, il a su entendre les parlementaires et les professionnels de l'accueil d'urgence. Qu'il puisse aussi réorienter le PLF2023 pour une action forte sur la réduction de notre dépendance aux énergies fossiles ! Et ce sera alors peut-être aussi ambitieux que nos propres orientations budgétaires.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Monsieur BOCQUET.

**M. BOCQUET.-** Je remercie tout d'abord les groupes de la majorité qui ont répondu, dans leurs interventions, aux interrogations de l'opposition, en exposant tout simplement notre posture volontariste. Nous ne renvoyons pas notre responsabilité à l'État, nous assumons nos choix. L'État fait des choix, les élus locaux font des choix, et chacun doit assumer ces choix. Mais nous constatons qu'à chaque fois que l'État fait un choix, nous avons des choix en moins. Une question s'impose en filigrane : l'État veut-il mettre un terme à l'autonomie des communes ?

Je ne crois pas que ce soit une question partisane, car de toute évidence, toutes les associations d'élus locaux la posent. l'AMF, France urbaine, qui a été citée également, tout le monde pose la question à l'État : voulez-vous mettre un terme à l'autonomie et la libre administration des communes ?

Donc, j'assume d'avoir rapporté ce DOB sous la forme d'un plaidoyer pour la remise à plat du financement des collectivités locales. Vous pourriez au moins nous rejoindre sur l'enjeu de la lisibilité et la légitimité des contributions. Vous pourriez, j'en suis sûr, souscrire au besoin d'une réflexion transpartisane sur le lien entre les contributeurs et la contribution. Il faut interroger le lien entre les spécificités socioéconomiques d'un territoire, le service public local rendu et son financement. Il faut interroger le transfert au bloc communal du produit des impôts locaux qui servent à financer les services publics locaux.

Sur notre perspective et notre bonne gestion, en début de mandat, nous avons annoncé un objectif à fin de mandat d'une épargne brute sur le cap d'environ 14 %. C'est une perspective qui sera peut-être bousculée si le contexte économique continue d'évoluer dans le même sens. Mais si, en 2020, vous aviez prévu une inflation à 7 %, voire à 60 ou 100 % sur l'énergie, effectivement, il faut vous lancer dans la numéromancie, car personne d'autre, a priori, n'avait anticipé cela.

Voyez le nombre de collectivités qui ont remis à plat leur plan de mandat en jeu, qui ont décalé leur calendrier budgétaire, qui ont augmenté les impôts. Comme depuis le début, nous avançons en toute transparence et partageons nos intentions politiques et budgétaires. Nous mettons en œuvre notre plan de mandat, tel que nous l'avions exposé. Nous vous mettons chaque année la mise à jour de ce plan de mandat, et nous sommes vigilants sur l'évolution du contexte économique et budgétaire.

Vous nous dites que nous profitons de la bonne gestion du mandat précédent. J'ai déjà eu l'occasion de dire que, oui, nous bénéficions d'une situation saine et que l'on ne peut pas, tout à la fois, se réjouir de la situation que l'on a trouvée en arrivant et remettre complètement en cause les stratégies qui ont mené à cette situation. Mais dans la vie d'une collectivité, il y a aussi des cycles, comme dans les budgets des collectivités.

Vous nous demandez dans votre intervention si l'on a été pingre sur le mandat précédent. Je ne le dirai pas ainsi, mais puisque j'appartenais déjà à l'exécutif, parmi ceux qui ont été cités par Yann CROMBECQUE sur le mandat précédent, je me permets de répéter ce que je disais déjà à l'époque. Et ne vous en déplaise, je n'étais pas le seul à le dire, ni dans le Conseil municipal, ni dans l'exécutif : nous manquions d'équipements et de moyens humains. Je suis assez tranquille quand je ne fais que répéter ce que je disais à l'époque et ce que d'autres disaient. À cela se rajoute la hausse démographique.

Oui, grâce à une situation saine, nous pouvons pour le moment affronter avec ambition les défis sont les nôtres. Nous prenons nos responsabilités pour préserver cette situation saine. Nous explorons des pistes d'économies. Nous en présentons d'ailleurs aujourd'hui. Nous le ferons encore lors du budget primitif. Nous cherchons des recettes complémentaires. Nous sommes prêts à réenvisager le calendrier de déploiement de l'action publique. Mais, d'une part, cela se fera sans renoncement, et d'autre part, nous refusons effectivement d'être la variable d'ajustement ou de réajustement d'un État qui, lui, a dépensé sans compter.

Votre propos de dire « *vous doublez la dette, vous triplez la dette* », je ne crois pas que les Villeurbannais puissent être dupes de cela : quand on a une très faible dette, le moindre emprunt a un effet statistique significatif, mais c'est juste un effet statistique. Ce qui compte, c'est quand même bien la soutenabilité de cette dette. 60 M€, vous nous demandez : « *Jusqu'où allons-nous ?* » Autant que nécessaire et autant que possible. Est-ce qu'une dépense est nécessaire, est soutenable ?

Je vous renvoie à la première question. Je suis curieux de ce que l'opposition ne jugerait pas, parmi les propositions que nous présenterons le mois prochain, comme une réponse nécessaire. Quelle action publique vous paraît superflue ? Nous attendons vos recommandations là-dessus. Quels recrutements d'agents municipaux vous paraissent superflus ? Quel service vous paraît surdoté ? L'éducation, la santé, la sécurité, la jeunesse ? Quel est l'équipement public que vous n'auriez pas ouvert, sur lequel vous n'auriez pas investi ?

Deuxième question, la dépense est-elle soutenable ? Je ne vous pose pas la question, car j'ai l'impression que vous n'êtes pas tout à fait de bonne foi. Je la pose aux agences chargées de constater l'état des finances des collectivités. Elles nous disent que nos ratios, même dégradés, restent très largement au-dessus de ceux des autres collectivités.

Je crois vraiment qu'en décembre, le budget primitif méritera vraiment autre chose que ce qui peut apparaître comme caricatural.

Quand vous vous alarmez de la dette de la Ville, si l'on s'alarme de la dette villeurbannaise, que va-t-on faire de toutes ces Villes qui vont devoir être mises sous tutelle ? Nous sommes à 293 € de dette par habitant. 1 082 € pour la strate. 27 % de taux d'endettement pour la Ville. 80 % pour la strate. 1,41 année de capacité de désendettement. 5,5 pour la strate. Nous continuons d'être dans une situation saine, mais nous employons à plein les moyens dont dispose notre collectivité.

Je ne pense pas que vous puissiez venir nous chercher sur la mauvaise gestion, ce propos sera inaudible. Nous avons besoin d'une opposition sur les désaccords de priorités, sur l'utilisation de ce budget. Je fais appel à ce que ce soit là-dessus que porte le débat le mois prochain. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.**- Rendez-vous est donné pour le prochain débat sur le budget 2023. Je ne vais pas revenir sur les propos de Jonathan BOCQUET qui, en plus d'être pédagogique, a une capacité à défendre notre budget. Mais je crois qu'il a aussi cette capacité au regard de la méthode que nous avons choisie, avec lui et les services, pour élaborer cette orientation budgétaire. Je veux aussi remercier à ses côtés -car il a piloté ce dossier, mais il l'a fait avec un certain nombre d'élus- Agnès THOUVENOT, Olivier GLUCK, Gaëtan CONSTANT et Aurélie LOIRE. Il n'y a pas beaucoup de collectivités qui peuvent s'enorgueillir de faire en sorte que ce travail d'élaboration budgétaire se fasse sous la houlette de l'adjoint aux finances, mais en lien avec des membres de l'exécutif. Et je crois que cela donne une force à notre majorité et à ce budget, que l'on retrouve dans la pugnacité de l'adjoint pour répondre à l'opposition.

Permettez-moi, Monsieur CHABRIER, de formuler un souhait. Je souhaite que demain, les législateurs qui représentent le parti que vous soutenez, qui est au Gouvernement, emportent des Villes et les gouvernent. Peut-être que l'on aura cette fois-ci des projets de loi de finances pour les collectivités un peu plus réalistes et un peu moins éloignés de la réalité que nous devons gérer au quotidien. Vous vous rendez compte, cela revient à ce que je souhaite que LREM gagne des Villes ! Mais si c'est à ce prix-là que nous aurons demain une discussion un peu plus raisonnable sur la question des contraintes budgétaires appliquées aux collectivités locales, je suis prêt à ce sacrifice. C'est vous dire comme je pense qu'il est important. Je ne parle pas de Villeurbanne, nous sommes bien d'accord, Monsieur CHABRIER ! Je parle de Villes ailleurs dans la Métropole ou en dehors de celle-ci.

Au-delà de la plaisanterie, il est important que nous ayons des gens passés par les collectivités locales. Sinon, j'ai peur que leur objectif soit de nous museler et de nous empêcher d'interagir alors que, nous l'avons vu, et cela a été le propos sur les ressources humaines, on ne peut pas passer d'un moment où toutes les dépenses sont possibles, on reconnaît l'utilité de tous les métiers, notamment en période de crise sanitaire, et d'un seul coup, changer complètement d'orientation. Je crois que nos agentes et agents ne le méritent pas et que la qualité de la réactivité des collectivités locales aurait dû convaincre ce gouvernement que l'on pouvait nous faire confiance. Ce ne sont pas les signaux qu'il nous donne actuellement.

Je vais mettre aux voix, non pas le rapport d'orientation budgétaire, car c'est une communication, mais la décision modificative numéro 3. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Des votes pour ?

**- Adopté à la majorité (7 voix contre du groupe progressiste – 6 voix + 1 pouvoir) -**

La décision modificative numéro 3 est donc approuvée. M. BOCQUET nous donne rendez-vous pour un débat sur le budget en décembre 2023.

Je vais laisser pour quelques instants la présidence de ce Conseil municipal à Mme la première adjointe. Je vous retrouve très vite.

**Mme THOUVENOT.-** Merci, Monsieur le Maire. Délibération suivante, la 313.

#### **6 - CREANCES IRRECOUVRABLES : ADMISSIONS EN NON-VALEUR ET CREANCES ETEINTES - M. Jonathan BOCQUET**

**Mme THOUVENOT.-** M. Jonathan BOCQUET est le rapporteur, il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à l'unanimité -**

#### **7 - REVISION ET ACTUALISATION D'AUTORISATIONS DE PROGRAMMES - M. Jonathan BOCQUET**

**Mme THOUVENOT.-** Rapport numéro 311.

M. Jonathan BOCQUET est le rapporteur, il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à l'unanimité -**

#### **8 - ACQUISITION PAR VOIE DE PREEMPTION DU 11 RUE LLACER - M. Agnès THOUVENOT**

**Mme THOUVENOT.-** Rapport numéro 315.

Je rapporte cette délibération, il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à l'unanimité -**

**9 - APPROBATION DE LA CONVENTION UNIQUE RELATIVE AU DISPOSITIF DE SERVICE D'ACCUEIL ET D'INFORMATION DES DEMANDEURS (SAID) ET DE GESTION DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL ET DES ATTRIBUTIONS 2023-2024 COMPRENANT L'UTILISATION DE L'OUTIL PELEHAS. - Mme Melouka HADJ MIMOUNE**

**Mme THOUVENOT.-** Rapport numéro 276.

Melouka HADJ MIMOUNE rapporte cette délibération, il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à l'unanimité -**

**10 - PARTICIPATION DE LA VILLE AUX OPERATIONS CONCERNEES PAR LE PROGRAMME D'INTERET GENERAL LOYERS MAITRISES : 52 COURS DAMIDOT (REHABILITATION D'UN LOGEMENT DE TYPE 2) ET 263 COURS EMILE ZOLA (REHABILITATION D'UN LOGEMENT DE TYPE 1) - Mme Melouka HADJ MIMOUNE**

**Mme THOUVENOT.-** Rapport numéro 277.

Melouka HADJ MIMOUNE rapporte cette délibération, il y a une demande d'intervention par le groupe Communiste et Républicain, M. Mariano BERON-PEREZ.

**M. BERON-PEREZ.-** Monsieur le Maire, Madame la rapporteure, Chères collègues, en prenant la parole sur cette délibération, notre groupe souhaite attirer l'attention sur un aspect méconnu de la politique de logement social. En France, la majeure partie des logements sociaux sont des Habitations à loyer modéré ou HLM, construits et administrés par les bailleurs sociaux : principalement les offices publics HLM initiés par la loi Bonnefoy, mais aussi les Entreprises sociales de l'Habitat et les Coopératives HLM. D'autres logements sociaux existent, gérés par une variété d'autres acteurs au nombre desquels figurent l'État et les collectivités territoriales.

Enfin, le cas le moins fréquent et le moins connu concerne les logements appartenant à des particuliers qui sont loués aux conditions des logements sociaux. C'est le cas qui nous intéresse ce soir : concrètement, les pouvoirs publics parmi lesquels figure la Ville financent la plus grande partie des travaux de rénovation d'un logement privé destiné à la location, en échange de quoi le propriétaire s'engage à louer pendant neuf ans ce logement à des conditions semblables au logement social, à savoir : candidatures proposées par la Ville et loyer conventionné.

En tant que communistes, nous sommes plutôt attachés au caractère public des HLM, que nous souhaiterions voir confié à un grand service public du logement, de l'habitat et de la ville. Pourtant, nous pensons que ce genre d'initiative est bienvenu et devrait être encouragé, tant est profonde aujourd'hui la crise du logement. C'est pourquoi vous l'aurez compris, nous voterons pour cette délibération.

Je vous remercie de votre attention.

**Mme THOUVENOT.-** Merci. Madame HADJ MIMOUNE, souhaitez-vous répondre ?

Mme HADJ-MIMOUNE.- Non.

Mme THOUVENOT.- Il y a deux déports : M. LE MAIRE et M. Antoine COLLIAT.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

**11 - CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE PERMANENTE DE PASSAGE DE CABLES ELECTRIQUES SUR LE PARKING DU COLLEGE GILBERT CHABROUX APPARTENANT A LA METROPOLE AU PROFIT DE LA VILLE DE VILLEURBANNE POUR LE GYMNASSE JEANNE DESPARMET-RUELLO - Mme Jonathan BOCQUET**

Mme THOUVENOT.- Rapport numéro 308.

M. Jonathan BOCQUET rapporte cette délibération, il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

**12 - CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE EN DOMAINE PUBLIC DE CANALISATION D'EAU POTABLE AU PROFIT DE LA METROPOLE SUR LA PARCELLE BW 131 SISE 390 COURS ÉMILE ZOLA A VILLEURBANNE - Mme Jonathan BOCQUET**

Mme THOUVENOT.- Rapport numéro 305.

M. Jonathan BOCQUET rapporte cette délibération, il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

**13 - CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE AU PROFIT D'ENEDIS POUR LA CREATION D'UN COFFRET ELECTRIQUE SUR LA PARCELLE CN 70 - 14 RUE ANTONIN PERRIN A VILLEURBANNE - Mme Jonathan BOCQUET**

Mme THOUVENOT.- Rapport numéro 302.

M. Jonathan BOCQUET rapporte cette délibération, il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à l'unanimité -**

**14 - MOYENS AFFECTES AUX GROUPES D'ELU.E.S – M. Cédric VAN STYVENDAEL**

**Mme THOUVENOT.-** Délibération 272.

M. LE MAIRE rapporte cette délibération, il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à l'unanimité -**

**Mme THOUVENOT.-** Le rapport numéro 323 est retiré.

**16 - AVENANT N° 2 A LA CONVENTION DE PROJET URBAIN PARTENARIAL (PUP) GERVAIS BUSSIÈRE – Mme Agnès THOUVENOT**

**Mme THOUVENOT.-** Je rapporte ce dossier. Il y a une demande d'intervention de M. JOURDAN.

**M. JOURDAN.-** Chers·ères collègues,

Cette délibération nous invite à nous pencher a posteriori sur une opération urbanistique menée ces dernières années au niveau de la rue Bussière, créant au passage trois nouvelles voies portant le nom de femmes dans le quartier Charpenne Tonkin. –

En général, nous avons l'occasion d'échanger en Conseil municipal en amont des projets pour les autoriser, les financer, les accompagner, nous projetant dans un avenir que nous imaginons prometteur, parfois idéal, parfois accompagné de craintes sur tel ou tel aspect.

Ici, nous avons matière à commenter ce qui a déjà été réalisé.

Les PUP permettent de faire participer les promoteurs immobiliers au financement d'investissements à destination du public sur le périmètre de densification dans lequel ils proposent de nouveaux logements à la vente. Cette participation est en l'espèce d'un million et demi d'euros dont la Ville s'est saisie pour développer le quartier. Tandis que 86 logements, dont 19 sociaux, y ont donc vu le jour ces dernières années, une partie de la contribution du promoteur a consisté en la rétrocession et la dépollution d'une parcelle de 750 m<sup>2</sup>.

Cela a permis l'aménagement par la Ville du jardin, Jeanne Moreau, du nom de la nouvelle allée piétonne sur laquelle il donne, inauguré le 18 octobre dernier. Ce jardin partagé est entretenu et géré par un collectif d'habitants. C'est un espace de fraîcheur, de vie et de convivialité qui s'insère pour équilibrer cette dynamique démographique et répond aux enjeux de participation citoyenne et d'aménagement végétal : la pratique collective du jardinage y étant à l'honneur.

Cet espace public, collectif et accessible, se veut aussi être un support de la biodiversité en accueillant des habitats pour animaux volants, ainsi que des bacs à compost. Ainsi, au-delà de la simple construction de logements, ce sont de nouveaux espaces de vie, de respiration et de rencontre que ces partenariats permettent de créer.

C'est l'occasion aussi de rappeler que ce projet n'est pas un cas rare, et nous sommes enthousiastes vis-à-vis des autres PUP en cours de réalisation ou de lancement au Cœur de notre ville :

Le PUP Mansard, qui verra se créer un parc public de 3 600 m<sup>2</sup>, projet attendu par les habitants, comme en témoigne leur participation au temps de concertation.

Le PUP Faÿs-Liberté, avec presque autant de surface végétalisée et près d'une centaine d'arbres en attente d'être plantés.

Le PUP Aynard Lafontaine, qui contribue à la désimperméabilisation d'un ancien site industriel.

Ou encore Le PUP Alstom, qui débouchera en 2023 sur l'aménagement d'un Jardin de près de 2 000 m<sup>2</sup>.

Ainsi il est heureux de voir que notre ville s'agrandit, tout en offrant de nouveaux lieux de vie et de rencontre pour nos habitants et futurs habitants. Je vous remercie.

**Mme THOUVENOT.-** Merci, Monsieur JOURDAN.

Il y a un déport sur cette délibération : Mme Béatrice VESSILLER. J'en conviens aussi, ces projets urbains partenariaux sont de véritables leviers pour créer des espaces végétalisés.

*Retour du maire en séance.*

**Mme THOUVENOT.-** Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à l'unanimité -**

**Mme THOUVENOT.-** Je redonne la présidence à M. LE MAIRE.

**M. LE MAIRE.-** Merci.

**17 - AVENANT FINANCIER A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE DE VILLEURBANNE ET LA CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT AUVERGNE RHONE-ALPES - LYONRHONE POUR L'ANNEE 2022 - M. Paul CAMPY**

**M. LE MAIRE.-** Rapport 295.

M. CAMPY rapporte cette délibération, il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à l'unanimité -**

**18 - AVENANT A LA CONVENTION PEDT/PLAN MERCREDI 2019-2022 – Mme Sonia TRON**

**M. LE MAIRE.-** Rapport 329.

Mme Sonia TRON rapporte cette délibération, il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à l'unanimité -**

**19 - DELIBERATION MODIFIANT LA DELIBERATION N° D-2022-214 DU 04 JUILLET 2022 SUR LA DATE DE SUPPRESSION DU MARCHÉ MANUFACTURE "GRANDCLEMENT" – M. Paul CAMPY**

**20 - CREATION D'UN MARCHÉ MANUFACTURE RUE DU DOCTEUR FRAPPAZ – M. Paul CAMPY**

**M. LE MAIRE.-** Nous arrivons à deux rapports pour lesquels les groupes ont demandé d'avoir des interventions conjointes : les rapports 330 et 296. C'est M. CAMPY qui rapporte ces deux rapports. Je lui laisse la parole.

**M. CAMPY.-** Monsieur le Maire, chers collègues, le premier rapport porte sur la modification de la date de suppression du marché Grandclément, votée en juillet dernier. Du fait du décalage de certains travaux de la part du SYTRAL, nous avons l'opportunité de le maintenir jusqu'au 12 février. C'est le premier rapport.

Le second rapport porte sur la création d'un marché manufacturé rue du Dr Frappaz. Cela fait maintenant deux ans que nous essayons de concilier la mise en œuvre du tramway T6 sur le secteur de Grandclément avec les autres usages, notamment celui du commerce sédentaire et du commerce non sédentaire. Nous avons réalisé ce travail avec la commission des marchés et fait la proposition de ce rapport sur la création d'un marché manufacturé sur la rue Frappaz, pour permettre aux commerçants non sédentaires manufacturés de pouvoir continuer à exercer sur le quartier, au même titre que les marchés alimentaires, qui sont, je le rappelle, des lieux populaires d'approvisionnement, mais aussi des lieux de vie pour nos quartiers.

Voilà pour la partie présentation. Je répondrai éventuellement à vos interventions. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Merci, Monsieur CAMPY. J'ai deux demandes d'intervention. La première pour le groupe Villeurbaine Progressiste, Mme Virginie DEMARS.

**Mme DEMARS.-** Monsieur le Maire, chers collègues, la suppression création du marché Grandclément semble être l'épine dans le pied de votre majorité. Depuis près de deux ans, nous entendons et voyons les actions du collectif « Marché Grandclément ». Il est quand même dommageable, pour les habitants comme pour les automobilistes, que sous le prétexte d'un recours en justice en cours, aucune discussion ne puisse être engagée pour apaiser la situation.

Cette position n'est pas à la hauteur d'un Maire d'une ville de plus de 150 000 habitants et non respectueuse des interlocuteurs. Il nous semble important que chacun retourne à la table des discussions.

Par ailleurs, les avis des organisations professionnelles qui doivent être consultés ne sont pas joints au présent rapport. C'est tout de même regrettable étant donné que ces avis pourraient éclairer notre décision, et ce d'autant plus que la situation reste encore assez instable.

Tout cela est quand même bien léger. Qu'en est-il du choix des professionnels ? Il nous est présenté des critères de sélection voulus par la Ville pour ce nouveau marché. Nous nous interrogeons sur l'application de ces critères à l'ensemble des marchés de Villeurbanne. Est-on en train de trier les exposants pour ce marché précisément ou est-on dans une refonte complète des règlements des marchés pour la commune ? La question se pose également d'ailleurs aussi pour le marché rue Réguillon, dont nous avons voté la création en 2021. Un règlement de fonctionnement ou un cahier des charges va-t-il faire l'objet d'une modification pour la création de ces deux marchés ? Sachant que les règles de fonctionnement du marché donnent lieu à des arrêtés municipaux ou préfectoraux.

Également, qu'en est-il du marché alimentaire, supprimé aussi par la même délibération au 31 décembre 2022 ? Pourquoi un report de suppression du marché manufacturé, et non pas du marché alimentaire ? Tout ceci appelle donc à plus de clarté.

Merci.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Pour une intervention conjointe des groupes parti Communiste et Républicain, les Ecologistes, Socialistes et citoyen.ne.s Villeurbannais.es et Villeurbanne insoumise ensemble !, je donne la parole à Laura GANDOLFI.

**Mme GANDOLFI.-** Merci, Monsieur le Maire. Il y a aussi le groupe Génération.s.

**M. LE MAIRE.-** Vous avez raison.

**Mme GANDOLFI.-** Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs, lors du précédent Conseil municipal, notre assemblée a voté à l'unanimité la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage au SYTRAL pour le prolongement du T6. Cela marque aussi le début de la phase opérationnelle du prolongement, c'est-à-dire celle des travaux à proprement parler. Les choses se précisent, et l'installation de la base vie n'aura lieu qu'à compter du 13 février 2023. Nous saluons surtout la décision de maintenir le marché jusqu'à l'installation de la base vie, mais bien sûr, ce que nous retenons surtout, c'est le fait de créer un nouveau marché rue du Dr Frappaz, aux abords du futur marché alimentaire, boulevard Eugène Réguillon, trois fois par semaine.

Notre majorité est soucieuse de limiter autant que possible les perturbations liées aux travaux du tramway pour les habitants et les commerçants, qu'ils soient forains ou sédentaires. La création de ces deux marchés participe à la vitalité économique d'un quartier en pleine transformation, ainsi qu'à la vie du quartier en général.

Comme pour le marché alimentaire, l'attribution des places aux commerçants se fera selon un appel à candidatures qui débutera après le vote de cette délibération.

Il est également important que toutes les catégories soient représentées : équipement de la personne, cosmétiques, équipement de la maison, déstockage, bazar, démonstrateurs et posticheurs. Un appel à candidatures qui suivra cette délibération permettra aux forains qui souhaitent travailler sur la rue Frappaz de se faire connaître. C'est à ce moment-là qu'ils devront présenter leurs activités, leur connaissance de la zone de chalandise, pour que ce nouveau marché puisse fonctionner correctement et rapidement. Un engagement sur la gestion des déchets leur sera aussi demandé, dans un souci de protection de l'environnement et de propreté des lieux.

Nos groupes se prononceront donc en faveur des deux rapports. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Monsieur CAMPY, souhaitez-vous répondre ?

**M. CAMPY.-** Je ne sais pas vraiment quoi répondre, Monsieur le Maire, puisque je n'ai pas vraiment senti la différence entre l'intervention de Mme DEMARS de juillet dernier et celle d'aujourd'hui. Peut-être que je l'inviterai à revoir, sur la chaîne Youtube de la Ville, la réponse que j'ai déjà faite sur la question du dialogue puisque, contrairement à ce que vous dites, il est bel et bien présent. Sur les discussions en cours, je vous rappelle que siège à la commission des marchés un représentant syndical qui se désigne aussi lui-même comme représentant du collectif. Hormis ces aspects, je ne peux que vous enjoindre à regarder le replay. Merci.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Quelques éléments, puisqu'il y avait quand même un propos étayé de la part de Mme DEMARS, auquel il me faut répondre.

Je veux bien que vous vous introduisiez juriste sur la question des relations entre le Maire et les représentants des forains, mais ce n'est pas votre fonction dans cette assemblée. Aujourd'hui, certains ont souhaité porter un certain nombre de nos décisions devant le tribunal administratif. Donc, oui, effectivement, cela empêche d'avoir une discussion de face-à-face, en présence de ma personne, au regard de ce contentieux. Vous pouvez penser que ce n'est pas tout à fait la bonne analyse juridique ; vous me permettrez juste de m'en remettre au conseil de la collectivité dans l'action qui est la mienne.

Ensuite, sur l'action qui a été la nôtre, avec Paul CAMPY, depuis le départ, on peut dire ce que l'on veut où l'on veut sur l'espace public. Je dis juste que nous n'avons cessé de faire en sorte de proposer le maximum de solutions à celles et ceux qui étaient déjà là. Oui, nous n'avons pas pu répondre à tout le monde. Et oui, nous ne pourrions pas répondre à tout le monde, y compris sur le marché manufacturé. Mais dans cette équation complexe, nous avons fait le choix de répondre à la localité la plus proche de l'emplacement actuel pour permettre une cohérence commerciale. Et ces échanges ont eu lieu. Sur la possibilité d'implantation du marché manufacturé, un lieu permettait de pouvoir relocaliser tout le monde, mais il était trop éloigné de la localisation du marché de produits alimentaires Réguillon.

Toutes ces discussions, nous les avons eues. Et aujourd'hui, je le redis, le fait qu'il y ait actuellement une démarche engagée au tribunal administratif ne nous permet pas de revenir à une forme de tolérance dans les personnes avec lesquelles nous pouvons discuter. Nous l'avons fait au départ. Je sais bien, Madame DEMARS, que vous n'étiez pas dans la majorité précédente, mais quelques-uns de votre groupe le sont. C'est assez

agréable de nous renvoyer cette épine dans le pied. On pourrait dire qu'un certain nombre de membres de groupes l'ont plantée eux-mêmes dans le pied de cet exécutif, puisque la décision de faire en sorte que le tram passe à cet endroit n'appartient pas à la majorité que je préside. Pour autant, j'en suis complètement solidaire, car je pense que ce tram, nous en avons besoin.

Mais ce qui me gênerait à l'avenir, c'est qu'on instrumentalise la difficulté réelle dans laquelle sont un certain nombre de forains. C'est pourquoi je ne m'exprime pas dans la presse aujourd'hui, car je sais la difficulté qui est la leur et je ne veux pas mettre en scène une forme de combat entre le pot de terre et le pot de fer, au regard de la fragilité d'un certain nombre de situations individuelles.

C'est pourquoi, avec Paul CAMPY, nous avons proposé des permanences dans lesquelles chacune et chacun d'entre eux peut se déplacer, pour étudier sa situation, analyser des possibilités de relocalisation. Tous ces services-là sont encore possibles et offerts dans cette phase. Ensuite, à chacune et chacun de prendre ses responsabilités dans ce dossier. Mais, encore une fois, je ne souhaite vraiment pas en faire un dossier de polémique politicienne, car nous sommes en train de travailler à des choses qui ont un impact pour la vie des gens, pour celles et ceux qui se levaient tous les matins pour aller déballer sur un certain nombre d'endroits.

Et loin de moi l'idée de vouloir faire en sorte qu'ils n'aient plus cette possibilité. Il se trouve qu'il y a un tram et que certains d'entre eux ne pourront pas retrouver un espace pour déballer à cet endroit, mais nous restons à leur disposition pour échanger, que ce soit avec celles et ceux de l'alimentaire ou celles et ceux du manufacturé, quand nous aurons engagé le processus de sélection et le processus d'attribution.

Enfin, quand vous évoquez la disparité entre le marché alimentaire et le marché manufacturé, je ne sais pas si vous le faites pour essayer de créer un peu d'animation ou si c'est par méconnaissance du dossier, mais en fait, l'avenue Général Leclerc et le lieu où est implanté aujourd'hui le marché manufacturé ne sont pas physiquement les mêmes et ne sont pas impactés par les mêmes choses.

L'avenue Général Leclerc est impactée par les travaux pour le passage du tramway, alors que le lieu d'implantation actuel, juste devant la gare de Villeurbanne, pour le marché manufacturé est impacté par l'arrivée d'une base vie. C'est l'arrivée de cette base vie un peu plus tardive qui nous permet de laisser un délai jusqu'à février 2023 avant de proposer une relocalisation, suite à de nombreux échanges, rue du Dr Frappaz, pour les marchés manufacturés, ce qui permet au moins de garantir la proximité entre l'alimentaire et le manufacturé, qui était un point important pour les représentants syndicaux des forains avec lesquels nous avons discuté.

Je vais mettre les deux rapports aux voix, en commençant par le rapport 330.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à la majorité (abstention du groupe Progressiste) -**

**M. LE MAIRE.-** Pour le rapport 296, y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à la majorité (abstention du groupe Progressiste) -

**21 - TARIFICATION APPLIQUEE AUX LOCATIONS DES CHALETS POUR LE MARCHE DE NOËL 2022 – Mme Caroline ROGERSEPPI**

**M. LE MAIRE.-** Rapport 297.

Mme Caroline ROGERSEPPI rapporte, il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

**22 - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT DE LA METROPOLE DE LYON OPERATION BUREAUX A ÉNERGIE POSITIVE – M. Antoine COLLIAT**

**M. LE MAIRE.-** Rapport 279.

M. Antoine COLLIAT rapporte, il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

**23 - CONVENTION D'INSTALLATION, DE GESTION, D'ENTRETIEN ET DE REMPLACEMENT DE LIGNES DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUE A TRES HAUT DEBIT (THD) POUR LE RACCORDEMENT EN FIBRE OPTIQUE DU CENTRE DE PLEIN AIR DE CHAMAGNIEU (CHATEAU) – M. Jonathan BOCQUET**

**M. LE MAIRE.-** Rapport 306.

M. Jonathan BOCQUET rapporte, il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

**24 - CONVENTION D'OBJECTIFS DANS LE CADRE DU BUDGET PARTICIPATIF AVEC LES TONKIN TIGERS – M. Alain BRISSARD**

**M. LE MAIRE.-** Rapport 270.

M. BRISSARD rapporte. J'ai une demande d'intervention. Monsieur BRISSARD, souhaitez-vous en dire un mot ou vous répondez après l'intervention ?

**M. BRISSARD.-** Je répondrai après.

**M. LE MAIRE.-** La parole, pour le groupe Socialistes et citoyen.ne.s Villeurbannais.es, est à Mme Catherine ANAVOIZARD.

**Mme ANAVOIZARD.-** Monsieur le Maire, chères et chers collègues, Mesdames et Messieurs, notre groupe souhaitait brièvement saluer l'énergie déployée par les Charpennes Tonkin Tigers pour animer leur quartier. Le club fondé en 2017 sort largement de son objet initial depuis quelques années pour participer à la vie sociale du quartier, en proposant, par exemple, des activités culturelles, et plus récemment, des cours du soir pour les collégiens. Le lien entre un club de rugby et la végétalisation des espaces n'est pas plus évident, et c'est sans doute son caractère surprenant qui a suscité l'intérêt des Villeurbannaises et Villeurbannais pour le projet.

Le budget participatif ne se limite pas à donner le choix aux habitantes et habitants de choisir entre tel ou tel projet ; il permet au tissu associatif et citoyen d'être en mesure de prendre des initiatives, de se questionner sur leur pratique et de se donner les moyens d'innover. Un club de rugby peut aujourd'hui devenir acteur du terrain qu'il foulait jusqu'ici. Mieux, l'initiative ne s'adresse pas seulement au club et à tous les habitants du quartier. Plus généralement, le budget participatif permet de changer son rapport à la ville.

Ce budget est lui-même le fruit d'une concertation et se veut comme un dispositif mouvant, capable de se réajuster pour permettre la participation du plus grand nombre et l'équité entre les quartiers. L'assemblée citoyenne réalise un travail remarquable en ce sens et s'affirme comme le bras armé de nos objectifs de transition démocratique.

Cette année, 1,2 M€ sont mis en jeu. Les Villeurbannaises et Villeurbannais peuvent voter jusqu'au 24 novembre sur la plate-forme en ligne ainsi que sur les bureaux de vote physique, et nous les y encourageons vivement.

Notre groupe votera donc ce rapport sans la moindre réserve et avec beaucoup d'enthousiasme. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Merci.

Il n'y a beaucoup questions, Monsieur BRISSARD, mais allez-y.

**M. BRISSARD.-** Un mot de réponse, pour partager l'enthousiasme de ma collègue Catherine ANAVOIZARD pour rapport, et au-delà du budget alloué à l'opération dans le cadre de ce rapport, saluer également l'engagement du club et de ses bénévoles dans la mise en œuvre des actions. Car ce que nous réalisons dans le cadre de ce partenariat, ce n'est pas seulement le financement de l'opération, c'est l'engagement d'habitants du quartier pour la prise en charge d'une partie de leur environnement. Le travail de collaboration avec les services de la Ville sur le sujet-là se passe dans d'excellentes conditions. J'espère que nous pourrons le mettre en exergue de manière importante et voir les réalisations permises par ce financement prochainement.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à l'unanimité -**

**25 - CONVENTION AVEC L'UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1 DANS LE CADRE DU DEPLOIEMENT DE LA VIDEOSURVEILLANCE AUTORISANT L'INSTALLATION D'EQUIPEMENTS SUR LES MATS D'ECLAIRAGE PUBLIC -**

**Mme Laura GANDOLFI**

**M. LE MAIRE.-** Rapport 278.

Mme Laura GANDOLFI rapporte. J'ai deux demandes d'intervention.

Madame GANDOLFI, souhaitez-vous en dire un mot avant ou dois-je donner la parole aux intervenants ?

**Mme GANDOLFI.-** Nous allons attendre les interventions.

**M. LE MAIRE.-** Très bien. La première intervention est celle de Villeurbanne Progressiste. Mme Anaïs d'HOSTINGUE a la parole.

**Mme D'HOSTINGUE.-** Monsieur le Maire, chers collègues, vous vous en doutez, nous sommes plutôt favorables au déploiement de la vidéosurveillance comme l'un des moyens de lutter contre l'insécurité. Et si nous n'avons absolument rien contre son déploiement par l'université Lyon 1, cela nous interroge tout de même.

D'abord, car la convention était plutôt à visée technique. Nous n'avons que très peu d'informations sur le déploiement effectif de ce dispositif et de son usage. Combien de caméras seront posées ? Plus important encore, de quelle façon ce réseau sera-t-il géré ? La Ville, et surtout la police, auront-elles accès au réseau de surveillance ?

Ce dernier point nous semble particulièrement utile pour faire preuve de cohérence et d'efficacité. Nous espérons que les informations seront donc partagées et que cela ne fonctionnera pas en vase clos. Alors même que votre plan de mandat indique une volonté de mise en place d'un schéma de déploiement de la vidéosurveillance et de la vidéoprotection, ainsi que l'objectif d'atteindre environ 350 caméras d'ici 2026, il est regrettable qu'un travail en lien avec l'université n'ait pas été effectué pour associer ce réseau à celui de la Ville. Nous proposons donc que cela soit étudié pour potentiellement être établi dans une future convention.

Mais l'implémentation de ce réseau de caméras par l'université pose tout de même la question de l'efficacité du déploiement de la vidéosurveillance et de la vidéoprotection par la Ville. Et nous souhaiterions à ce sujet avoir quelques éléments de suivi. Il ne serait pas souhaitable de voir se développer une privatisation de la vidéosurveillance, chacun dans son coin, en réaction à un constat d'absence de réaction des pouvoirs publics. Nous ne voyons bien entendu aucun problème à ce que la Ville donne son accord pour que l'université pose les caméras sur les lampadaires.

Et quitte à parler de lampadaires et de sécurité, nous espérons que vous ne suivrez pas l'exemple de Lyon ou de Nantes concernant l'extinction de l'éclairage public de nuit. Au-delà du lien avec une hausse potentielle des infractions, l'extinction de l'éclairage public pourrait en effet diminuer significativement l'utilité des caméras et compliquer sensiblement les interventions de la police ou des pompiers. Ces extinctions sont

également très dangereuses pour les cyclistes et les piétons, qui sont systématiquement les premières victimes de la mauvaise visibilité sur la route. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Merci.

J'ai une demande d'intervention conjointe pour le Groupe Communiste et Républicain et Villeurbanne insoumise ensemble !. Mme Antoinette BUTET prend la parole.

**Mme BUTET.-** Merci.

Monsieur le Maire, Madame la rapporteure, Chèr•e•s collègues, dans ce rapport, l'Université demande à la Ville de lui permettre d'installer deux caméras de surveillance sur la voie publique. Il semble que cette demande soit liée à des vols ayant eu lieu récemment sur le campus. Cela appelle plusieurs questions :

- D'abord, si c'est un problème de fond, un problème récurrent, on peut se demander pourquoi l'Université installe ses propres caméras au lieu de faire appel à la police.

- Mais surtout, la convention d'autorisation que nous devons voter prévoit la possibilité pour l'Université de céder son système de vidéosurveillance. Si demain, l'Université décide comme elle en a le droit de confier l'exploitation de la vidéosurveillance à une entreprise privée, quelle sera notre décision ?

Formulé autrement, sommes-nous prêts à accepter qu'une entreprise de sécurité privée utilise des caméras de surveillance installées sur la voie publique ?

Au nom du groupe Villeurbanne insoumise ensemble et du groupe communiste et républicain, la réponse est non, et c'est pourquoi vous comprendrez que nous ne voterons pas ce rapport. Nous nous abstenons sur ce rapport.

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Madame GANDOLFI, la parole est à vous.

**Mme GANDOLFI.-** Merci, Monsieur le Maire. En fait, les choses sont plus simples que ce qui n'y paraît. D'abord, parce que l'université n'a pas besoin de notre autorisation pour mettre des caméras de vidéosurveillance. En l'état, ils ne font que demander à pouvoir s'appuyer sur un mat qui appartient à la Ville pour mettre leur vidéosurveillance. Nous avons juste donné l'autorisation de poser des caméras. Ensuite, l'autorisation dépend du Préfet ; la Ville n'a même pas à donner une autorisation ou pas.

J'ai entendu effectivement le souci, peut-être, que cette activité soit confiée à un secteur privé. Dans ce cas-là, si cela nous revient, nous aurons peut-être le loisir de faire remonter des recommandations à l'université, mais encore une fois, en aucun cas l'université n'a besoin de notre accord pour mettre une caméra si elle le souhaite. Et comme vous l'avez si bien dit, cette décision a été prise alors qu'il y a eu énormément d'intrusions depuis ces derniers mois dans l'université. Ils ont choisi d'implanter cette vidéosurveillance, mais nous, nous n'avons que très peu de choses à dire, si ce n'est que nous sommes d'accord pour prêter le mat d'éclairage.

**M. LE MAIRE.-** Merci, Madame GANDOLFI. Effectivement, vous faites état du statut particulier du campus, qui a un statut de domaine privé de l'État. Heureusement que la Ville n'a pas la possibilité d'aller installer des caméras de vidéoprotection sur l'ensemble

des domaines privés, y compris celui de l'État. C'est peut-être la société que vous souhaitez, ce n'est pas celle que je souhaite. Et je rends à chaque propriétaire la responsabilité qui est la sienne.

Ensuite, indiquer que cette volonté serait liée au fait que la Ville n'intervienne pas suffisamment. La Ville intervient largement. Vous dites que l'on a fait part d'une volonté de développer la vidéoprotection. Nous avons eu suffisamment d'échanges ici, y compris au sein de la majorité, pour que vous vous en régalez sur ce développement. Pour vous dire que ce n'est pas une volonté. Déjà 30 % de l'objectif ont été atteints et déployés.

Vous le savez par un certain nombre de remontées, y compris de celles et ceux qui découvrent qu'avec cette vidéosurveillance, on peut aussi mettre des amendes pour stationnement gênant à 135 €. Je vous assure qu'il y a eu une petite vertu pédagogique, au moins sur le fait que les gens se sont rendu compte qu'il y en avait. Je pense notamment au quartier de Saint-Jean, où j'ai été accueilli à la fois positivement sur l'installation de ces caméras concernant le fait que cela permet de déplacer une partie du trafic de drogues, et un peu moins sur la question de la vidéoverbalisation, mais c'est un tout, et non à la carte, sur ces aspects.

Nous faisons ce que nous avons dit que nous ferions. Puisque vous avez la lourde responsabilité d'être dans le parti du Gouvernement, j'aimerais que M. DARMANIN ne se contente pas de déclarations d'amour à mon attention quand il se déplace dans cette métropole. Les déclarations d'amour, cela ne fait pas un programme politique.

Et s'il pense que nous faisons tellement bien notre travail à Villeurbanne, puisque c'est ce qu'il dit quand il vient voir mon ami le Maire de Lyon, j'aimerais qu'il soit à la hauteur de ce discours d'amour, en donnant enfin les effectifs attendus à Villeurbanne, en venant discuter avec nous de stratégie de sécurité, même si je ne suis pas certain que nous soyons d'accord sur beaucoup de points. Je suis au moins ouvert au dialogue républicain.

Je ne me contenterai pas d'interviews disant qu'il trouve que ce que nous faisons est très bien alors que lui, pour l'instant, n'a tenu aucun des engagements qu'il avait pris personnellement. L'avant-dernière fois (avant qu'il vienne en disant qu'à Villeurbanne, c'est beaucoup mieux qu'à Lyon), il avait fait une interview dans le TGV en disant : « *Je vais mettre en place un dispositif révolutionnaire au Tonkin, où tout le monde sera sous la même unité de commandement, que ce soit les douanes, la fiscalité, etc.* » Cela fait 18 mois, il n'en est toujours rien. Le Ministre annonce des choses, il ne les fait pas. Nous, nous annonçons des choses et les faisons.

Pour les caméras sur le campus, nous laissons au domaine privé de l'État sa stratégie en matière de sécurité. Nous serons en revanche toujours à leur disposition pour échanger avec eux, les accompagner, et mettre en place, sur les endroits où nous sommes responsables (le domaine public), les responsabilités qui sont les nôtres.

Je vais mettre ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à la majorité (abstention des communistes et Villeurbanne insoumis) -**

**M. LE MAIRE.-** Il y avait deux situations de départ : Cédric VAN STYVENDAEL, Floyd NOVAK.

**26 - CONVENTION BIPARTITE DE LA MUTUALISATION D'OUVRAGE DE GENIE CIVIL OU DE SUPPORTS POUR LE DEPLOIEMENT, RENFORCEMENT OU MODIFICATION DE RESEAU SUR DOMAINE METROPOLITAIN. – Mme Laura GANDOLFI**

**M. LE MAIRE.-** Rapport 274.

Mme Laura GANDOLFI rapporte, il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à l'unanimité -**

**27 - CONVENTION ENTRE LA VILLE DE VILLEURBANNE ET LE GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC DIT GIP CAFES CULTURES – M. Stéphane FRIOUX**

**M. LE MAIRE.-** Rapport 283.

M. Stéphane FRIOUX rapporte. J'ai une demande d'intervention.

Monsieur FRIOUX, vous attendez l'intervention ou vous présentez le rapport ?

**M. FRIOUX.-** Je vais présenter très succinctement ce dispositif auquel nous avons adhéré en 2020-2021, qui a connu un franc succès ces derniers mois. Nous réabondons le dispositif du GIP Cafés Cultures, qui permet de soutenir l'emploi artistique dans les cafés hôtels restaurants, pour l'année 2022. Avec une convention qui ira vers plus d'égalité entre les établissements qui bénéficient du dispositif. Nous empêchons, par exemple, qu'un seul établissement puisse tirer profit de cette manne, avec des plafonds mensuels, annuels, de prestations. Nous pouvons également remercier le ministère de la Culture, qui abonde ce GIP Cafés Cultures à hauteur de 1 € pour 1 € dépensé par les collectivités locales.

**M. LE MAIRE.-** Merci. J'ai une demande d'intervention pour le groupe Villeurbanne Progressiste. C'est une explication de vote, m'a-t-on dit.

**Mme DEMARS.-** Nous nous réjouissons d'avoir des lieux conviviaux, où la culture musicale peut s'exprimer à Villeurbanne sans devoir se déplacer à Lyon. Mais nous sommes alertés par des concitoyens à proximité de ces lieux sur les nuisances sonores nocturnes occasionnées. Il semblerait que vous ne faites pas respecter les réglementations en termes de nuisances sonores dans certains lieux pourtant bien connus de votre exécutif. Nous comptons sur votre majorité pour faire respecter les horaires d'activité de ces établissements. Nous nous abstiendrons.

**M. LE MAIRE.-** Monsieur FRIOUX, pas de commentaire particulier ?

Monsieur CROMBECQUE non plus ?

**M. LE MAIRE.-** Nous ferons un débat une autre fois sur le nombre d'arrêtés sous notre exécutif concernant les nuisances nocturnes concernant les établissements, et nous ferons un comparatif sur les deux mandats. Je pense qu'en matière de réactivité, d'interventions et de fermetures de lieux, depuis deux ans, il y a eu plutôt un travail colossal réalisé par les forces de police nationale et les services sous la responsabilité de l'adjoint CROMBECQUE.

Nous notons en tout cas, et c'est un souci que nous partageons que celui des nuisances nocturnes liées à un certain nombre d'établissements. Mais je n'ai pas eu l'impression que nous avions la main qui tremblait beaucoup depuis deux ans sur cette question.

Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ?

Nous avons compris, Madame DEMARS !

Des votes contre ?

**- Adopté à la majorité (abstention du groupe Progressiste) -**

**28 - MODIFICATION DE LA CONVENTION PASSEE AVEC L'ASSOCIATION LES PETITES CANTINES DE VILLEURBANNE – M. Maxime JOURDAN**

**M. LE MAIRE.-** Rapport 284.

M. Maxime JOURDAN rapporte cette délibération, il n'y a pas de demande d'intervention.

Une situation de déport : Mme Agnès THOUVENOT.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à l'unanimité -**

**29 - REGROUPEMENT DES DIRECTIONS DE LA DGICV SUR UN SITE UNIQUE, 8 RUE MICHEL DUPEUBLE, VALIDATION DU PROGRAMME, LANCEMENT DU CONCOURS DE MAITRISE D'ŒUVRE ET CREATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME CORRESPONDANTE – M. Jonathan BOCQUET**

**M. LE MAIRE.-** Rapport 280. J'ai deux demandes d'interventions, sauf si M. BOCQUET souhaite dire un mot sur ce rapport.

**M. BOCQUET.-** Merci de me donner l'occasion de parler de ce projet.

Dans les programmes d'investissements, les locaux administratifs, les bâtiments dédiés au personnel passent souvent après les équipements directement dédiés au public. Il faut dire que c'est souvent moins efficace dans une campagne électorale. C'est fâcheux parce que les locaux du personnel, des personnels, participent aussi de la qualité du service public et sont même une politique publique en tant que telle. La politique de ressources humaines en premier lieu, mais pas seulement.

L'autorisation de programme que je vous soumetts ce soir appartient à ces sujets trop souvent relégués au second plan. Type d'investissement dont on parle peu, qui peut même paraître un peu décalé par rapport à un projet politique. Et à cause de cela, ils sont souvent, pour ne pas dire systématiquement, décalés, reportés dans le calendrier des programmations.

Aujourd'hui, nous faisons un choix fort en inscrivant dans notre PPI un équipement d'ampleur pour le regroupement de nos ateliers, qui correspond à la réorganisation de la direction générale ingénierie et cadre de vie. Je sais que Thierry MONTEIL est également très fier de ce projet et le porte avec beaucoup d'attention. Je lui suis très reconnaissant de suivre cela de près. Je suis également très fier et très attaché à ce projet. Je dirai même que, pour lui et moi, il y a une certaine impatience à le voir advenir. J'espère vous convertir au même enthousiasme, car je pense que l'ensemble de la municipalité -et je mets l'opposition dedans- peut être fier.

C'est un regroupement et une réorganisation pensés avec une large concertation des agents, qui continuent d'être associés aux groupes de travail. L'objectif est l'amélioration de leurs conditions de travail, de rationaliser les actions et les interventions, d'améliorer le service rendu en favorisant la transversalité. Et au-delà des aspects techniques qui permettent cette rationalisation des interventions et aussi l'apparition enfin d'un véritable magasin centralisé, il y a un projet managérial et l'objectif de créer une identité autour de la DGICV.

Je vous rappelle qu'il s'agira du bâtiment qui rassemblera l'ensemble de nos ateliers municipaux. Ils sont aujourd'hui répartis sur de nombreux sites dans la ville. Il y a de nombreux corps de métiers différents, mais complémentaires : électriciens, menuisiers, peintres, plombiers, serruriers, maçons. Ce n'est pas commun dans une collectivité d'avoir su garder tous ces métiers, et cela dit quelque chose de Villeurbanne. Je crois que nous y tenons tous.

Je pense que l'on peut éprouver une certaine fierté à avoir conservé autant de compétences et savoir-faire en interne. Il s'agit maintenant d'avoir un écrin à la hauteur de ces services et savoir-faire, en termes de confort, d'impact social, d'impact environnemental évidemment. C'est un projet que l'on souhaitera exemplaire, sur la qualité fonctionnelle, la qualité environnementale. C'est un projet qui sera complexe, pas seulement parce qu'il est ambitieux, mais parce qu'il faudra mener les travaux sur un site occupé.

Nous prenons rendez-vous pour le prochain mandat. Je ne fais pas de numéromancie, je ne sais donc pas qui inaugurera ce bâtiment. Mais je crois que, quelle que soit l'équipe qui l'inaugurera, elle pourra en être extrêmement fière.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Deux interventions. La première pour le groupe Villeurbanne Progressiste. Emilie PROST a la parole.

**Mme PROST.-** Je vous remercie, Monsieur le Maire. Monsieur le Maire et chers collègues, cette délibération le rappelle, une large démarche de réorganisation des services a été initiée en 2017 et les décisions depuis 2017 évoquées dans cette délibération ne viennent finalement qu'en marquer la continuité. Derrière les aspects techniques et juridiques relatifs aux travaux, subventions et au lancement du concours de

maîtrise d'œuvre, se cache le sujet non moins ambitieux de l'organisation des services, l'organisation humaine, essentielle, afin de satisfaire aux exigences du service public.

Ainsi, à l'heure où les rapports annuels et la concertation sont des documents phares de votre politique, Monsieur le Maire, nous aurions aimé avoir plus d'informations sur la réflexion mise en place à l'automne 2020. Il y a donc deux ans que ce travail a commencé, et même s'il a démarré dans un contexte particulier (arrivée d'une nouvelle équipe et organisation du travail impactée par la crise sanitaire), nous imaginons que des recommandations et des avis ont été donnés par les agents et agentes concernés.

Typiquement, nous serions curieux de connaître le ressenti global lié à ces différents déménagements. Quid des agents, notamment ceux en poste à la mairie annexe, arrivant plus directement sur site en TER et modes doux ou ayant peut-être un mode de garde d'enfants à proximité. Nous pensons aussi à l'accès au Restotem, qui sera plus éloigné. Il semble que vos convictions ne devraient pas être opposées à la prise en compte du bien-être et de la qualité de vie des personnels, alors même que le secteur privé montre désormais souvent la voie sur le sujet.

Sur un plan purement pragmatique, il serait dommage que le retard sur ces bonnes pratiques conduise à voir des personnes investies et compétentes quitter la collectivité. Ainsi, si nous ne sommes pas opposés par principe à cette réorganisation, nous restons vigilants et pensons qu'elle ne doit pas se limiter à un programme de travaux, aussi vertueux et ambitieux soit-il -nous n'avons pas de doute sur ce point-, mais nous restons un peu sur notre faim sur les autres aspects de cette réorganisation, réhabilitation, voire restructuration.

À ce titre, nous souhaiterions également connaître, au tout au moins avoir des éléments sur le projet de réhabilitation, voire de réaménagement total de la mairie annexe. La qualité énergétique et le confort de ce bâtiment sont loin d'être performants et, là encore, la logique sera de faire preuve d'exemplarité, autant sur le plan écologique que pour le confort des fonctionnaires.

Malgré tout, au vu des explications transmises ce soir par M. l'adjoint, dont nous prenons note, nous allons, malgré nos remarques préalables, voter favorablement sur cette délibération. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Merci.

La parole est au groupe Socialistes et citoyen.ne.s Villeurbannais.es. C'est Mme Laura GANDOLFI.

**Mme GANDOLFI.-** Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, voilà déjà plus de trois que la direction générale adjointe ingénierie et cadre de vie a pris la forme que nous lui connaissons aujourd'hui.

La réorganisation de cette direction a permis de lui confirmer son statut de bras armé de la Ville sur les questions de cadre de vie, éclairage public, travaux, dans leur complexité chère aux Villeurbannaises et aux Villeurbannais. Il faut ici saluer le travail considérable des équipes des services de la DGICV, qui permettent à l'équipe municipale d'œuvrer sans cesse pour l'amélioration du cadre de vie des Villeurbannaises et Villeurbannais, en

lien avec la Métropole. Elle assure le bon fonctionnement de tous les équipements publics, et contribue à la qualité et la continuité des services publics assurés par la Ville.

L'augmentation du nombre d'habitants, les enjeux climatiques et environnementaux ont nécessité de plus en plus de compétences techniques, et donc un nombre d'agents plus important, auxquels la municipalité se devait d'offrir un cadre de travail le plus harmonieux et le plus adapté aux missions qui leur sont confiées. Il est donc apparu nécessaire de poursuivre l'installation engagée depuis quelques années sur un même lieu, à savoir rue Dupeuble.

Nous nous sommes assurés que les agents et agentes ont été écoutés, et ont pu exprimer leurs besoins et faire remonter leurs inquiétudes. Certes, un déménagement suscite toujours des réticences, car il change les habitudes, les temps et les moyens de transport sont modifiés, l'environnement du quartier est différent, mais nous souhaitons que les conditions de travail, la cohésion des équipes et la cohérence dans l'exercice des services publics soient des obligations qui s'imposent à nous. Les réformes les plus significatives se mènent aussi par l'intérieur. Les questions relatives aux ressources humaines et aux résultats de l'administration qui figuraient au plan de mandat, au profit d'un service public toujours plus qualitatif pour les Villeurbannaises et Villeurbannais, vont dans ce sens.

Le groupe Socialistes et citoyen.ne.s Villeurbannais.es votera donc en faveur de ce rapport.

**M. LE MAIRE.-** Merci.

Monsieur BOCQUET, visiblement, vous avez convaincu l'opposition de voter quand même la délibération, mais je vous laisse la parole si c'est nécessaire.

**M. BOCQUET.-** D'abord, pour reconnaître, et même me féliciter de la continuité entre les deux équipes et le fait que cela ait été porté en amont, dès le mandat précédent. Et rassurer sur les interrogations et proposer aussi la restitution des travaux à laquelle vous souhaitez avoir accès. Nous pouvons organiser cela pour donner à voir les produits des travaux.

Il y a effectivement des interrogations de la part du personnel. Nous avons eu les premiers déménagements du personnel, notamment de la DEPN et de l'annexe, en 2020. Ceux qui étaient plutôt rétifs au départ sont plutôt convertis, et souvent les meilleurs défenseurs du projet. Il y a évidemment la question de la desserte en transports. Mais nous sommes sur les mêmes temps de transport entre l'annexe et le métro Gratte-ciel qu'entre le métro Flachet et Dupeuble. Il y aura la question de la restauration. Il faudra réfléchir à la façon de l'intégrer potentiellement sur le site.

La prise en compte du bien-être n'est non seulement pas en contradiction, mais au cœur du projet. Nous allons nous inspirer de ce qui se passe ailleurs, et pas seulement dans les collectivités ; nous sommes aussi allés voir des bâtiments bâtis par des entreprises privées. Je ne vais pas les nommer, mais certaines se sont installées avec des bâtiments exemplaires sur Villeurbanne récemment.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Je note que, pour l'instant, il y a la confiance pour l'opposition. Nous ne sommes pas en CTP, nous ne pouvons pas vous présenter dans le détail les projets tant qu'ils n'ont pas été présentés aux représentants des agentes et des agents.

Mais je partage tout à fait avec Jonathan BOCQUET le souhait de pouvoir vous communiquer le maximum d'informations sur la manière dont les équipes... Mme la directrice générale à ma gauche, Fanny CARISE, a parfaitement conscience de la commande politique que nous lui faisons et je crois même qu'elle y est sensible dans le fait d'avoir postulé sur la manière de travailler avec les agentes et les agents sur l'évolution de l'organisation, les regroupements et le fait de les associer largement.

Je ne crois pas trahir Mme la directrice générale et je ne lui demanderai pas de répondre, nous sommes dans un Conseil municipal. Cela fait partie des échanges que nous avons eus -je ne sais pas si l'on s'inspire du privé ou pas- de mettre les personnes au cœur de notre réflexion et qu'elles ne soient pas la variable d'ajustement de nos projets ; c'est bien la ligne que nous partageons avec l'ensemble de la direction générale.

Et sur la mairie annexe, nous partageons la vigilance qui est la vôtre, mais vous me permettez de ne pas faire d'information ce soir sur notre choix sur la mairie annexe tant que nous n'avons pas respecté les instances de dialogue social qui semblent vous tenir à cœur, pour permettre d'associer les agentes et les agents aux réflexions qui sont les nôtres. Mais vous avez raison, la situation ne peut pas rester en l'état, que ce soit là ou ailleurs.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à l'unanimité -**

**30 - SOUTIEN A L'UNIVERSITE DE LYON POUR L'ORGANISATION DU FESTIVAL POP'SCIENCES SUR LE TERRITOIRE VILLEURBANAIS - M. Stéphane FRIOUX**

**M. LE MAIRE.-** Rapport 327.

M. Stéphane FRIOUX rapporte cette délibération, il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à l'unanimité -**

**31 - ATTRIBUTION DE DIVERSES SUBVENTIONS A DES COMPAGNIES ARTISTIQUES - M. Stéphane FRIOUX**

**M. LE MAIRE.-** M. Stéphane FRIOUX rapporte cette délibération, il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à l'unanimité -**

**32 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION AU PROJET MUSICAL RECHERCHEACTION MELOMAP EN LIEN AVEC L'ECOLE JULES FERRY - M. Stéphane FRIOUX**

**M. LE MAIRE.-** M. Stéphane FRIOUX rapporte cette délibération, il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à l'unanimité -**

**33 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS ŒUVRANT EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES - M. Mathieu GARABEDIAN**

**M. LE MAIRE.-** M. GARABEDIAN rapporte cette délibération, il n'y a pas de demande d'intervention.

J'ai plusieurs situations de déport : Laura GANDOLFI, Antoinette BUTET, Cristina MARTINEAU, Antoine PELCE.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à l'unanimité -**

**34 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CENTRE SOCIAL ET FAMILIAL DE LA FERRANDIERE POUR LA MEDIATION SOCIALE - M. Yann CROMBECQUE**

**M. LE MAIRE.-** M. Yann CROMBECQUE rapporte cette délibération, il n'y a pas de demande d'intervention.

J'ai plusieurs situations de déport : M.. RAVELLO et Mme MASTROLORITO.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à l'unanimité -**

### **35 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION A DIVERSES ASSOCIATIONS "VIE ASSOCIATIVE" – Mme Christine GOYARD-GUDEFIN**

**M. LE MAIRE.-** Mme Christine GOYARD-GUDEFIN rapporte cette délibération.

J'ai une situation de déport : M. RAVELLO.

Mme GOYARD-GUDEFIN souhaitait en dire un mot. Je lui donne la parole.

**Mme GOYARD-GUDEFIN.-** Je vous remercie.

Monsieur le Maire, Chèr•e•s collègues, Mesdames et Messieurs, en ces temps de « fin de l'abondance », le soutien financier aux associations est plus que jamais une nécessité. La richesse de la vie associative de Villeurbanne est précieuse pour ses habitants, tant elle contribue à proposer une variété d'initiatives pour créer et resserrer des liens.

La plupart des associations que je vous propose de subventionner ce soir travaillent au rapprochement des peuples, que ce soit par la promotion de la culture, l'organisation de festivals, d'actions éducatives... Parmi celles-ci, permettez-moi de dire quelques mots au sujet du MRAP : le Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples.

Fondée à l'issue de la Seconde Guerre mondiale par d'anciens résistants et déportés, cette organisation d'éducation populaire n'a de cesse de combattre toutes les formes de racisme, d'agir pour l'amitié entre les peuples et pour l'égalité des droits entre tous les êtres humains.

Après avoir été un temps refoulé, force est de constater que le racisme peut à nouveau s'afficher au grand jour. Au point qu'un élu du Front national, parti fondé il y a tout juste 50 ans par un assemblage d'anciens nazis et de terroristes de l'OAS, au point qu'un élu de ce parti s'est cru autorisé à se répandre en invectives racistes au sein même de l'Assemblée nationale, en pleine séance publique !

Mais outre ces coups d'éclats perpétrés par quelques brutes arriérées, le racisme, la xénophobie, le repli sur soi s'exercent plus insidieusement dans notre société. Comment expliquer sinon que l'on s'accommode chaque année que des familles, dont les enfants côtoient les nôtres à l'école, soient laissées à la rue ? Comment expliquer que les adultes de l'école, enseignants, personnels et parents d'élèves, en soient réduits à occuper les écoles pour offrir un abri à ces gens, tandis que l'État s'y refuse ?

Ce soir, à Villeurbanne, plusieurs familles dormiront dans ces écoles, grâce à la mobilisation de la communauté scolaire. Les Jamais sans toit sont réunis sous forme de collectif et ne perçoivent pas de subvention ; mais je tiens à saluer leurs actions de solidarité concrète, qui s'inscrivent pleinement dans le sillage des valeurs défendues par les associations comme le MRAP, et qui donnent du baume au cœur dans ces temps difficiles.

Vous le voyez, il est décidément nécessaire de maintenir et de réaffirmer sans cesse notre soutien à celles et ceux qui agissent pour l'égalité et le rapprochement de tous les êtres humains.

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE MAIRE.-** Merci. J'ai une situation de déport.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à l'unanimité -**

**36 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DIVERS CENTRES SOCIAUX – M. Jonathan BOCQUET**

**M. LE MAIRE.-** Rapport 294.

M. BOCQUET rapporte cette délibération, il n'y a pas de demande d'intervention.

J'ai plusieurs situations de déport : Aurélie LOIRE, Muriel BETEND, Christine GOYARD-GUDEFIN, Laura GANDOLFI, Julien RAVELLO, Lucie MASTROLORITO, Gaëtan CONSTANT, Aurore GORRIQUER.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à l'unanimité -**

**37 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS MEMOIRE ET POLITIQUES PATRIMONIALES – Mme Katia DUBOUCHET**

**M. LE MAIRE.-** Rapport 292.

Mme Katia DUBOUCHET rapporte cette délibération, il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à l'unanimité -**

**38 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS "PARTENARIATS EUROPEENS ET COOPERATION INTERNATIONALE" – M. Ikhlef CHIKH**

**M. LE MAIRE.-** Rapport 293. M. Ikhlef CHIKH rapporte.

J'ai une intervention conjointe Communistes et Républicains et Villeurbanne insoumise ensemble ! en la personne de Danielle CARASCO.

Monsieur CHIKH, vous en dites un mot avant ou répondez après l'intervention ?

**M. CHIKH.-** Je vais en dire un mot avant.

Quelques mots pour vous rappeler que la Ville de Villeurbanne encourage les initiatives en lien avec la coopération internationale dans sa politique de soutien aux associations, comme vous le savez. Cela se tient souvent dans un cadre bien défini, celui du partenariat

entre associations et Ville sous la forme d'évènements se déroulant à Villeurbanne et visant la collecte de fonds pour les projets humanitaires.

Je profite de cette occasion pour m'étendre un peu plus particulièrement sous la subvention attribuée à SOS Méditerranée. Je sais que nous tous ici sommes particulièrement touchés par les tragédies qui se tiennent dans ce cimetière marin qu'est la Méditerranée. Et malgré l'émotion qui m'étrangle, je ne répondrai pas aux propos tenus à l'Assemblée nationale par M. DE FOURNAS, député RN, lorsqu'il s'est exprimé de manière intempestive durant l'intervention du député NUPES, M. Carlos MARTENS BILONGO. Cela pour une double raison.

Nous nous réjouissons collectivement des sanctions infligées à son endroit, même si, au pénal, je pense qu'il pourrait être également attaqué, l'Assemblée nationale n'étant pas ce lieu sous cloche où les débats permettent ce que la loi interdit.

La deuxième raison, ce sont les chiffres. Nous, Ville de Villeurbanne, notre réponse, c'est 14 000 € qui correspondent à une journée de sauvetage en mer, et SOS Méditerranée, c'est 2 832 personnes sauvées par le navire amiral en 2021. Nous sommes tous égaux en humanité. C'est la raison pour laquelle la Ville de Villeurbanne répondra présente à la réunion physique, qui se tiendra pour la première fois le 21 novembre à Paris, entre les équipes de SOS Méditerranée et les responsables de collectivités locales.

Voilà notre réponse. Et je souhaite qu'au-delà de l'enceinte de ce Conseil municipal, chacune et chacun en soient fiers, fiers que dans leur ville, les valeurs dépassent les préjugés. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Merci. La parole est à Danielle CARASCO, pour les deux groupes que j'ai évoqués tout à l'heure.

**Mme CARASCO.-** Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, Villeurbannaises et Villeurbannais, nous renouvelons cette année, et pour la troisième fois, notre soutien essentiel à SOS Méditerranée. Comme 85 autres collectivités locales, nous nous engageons dans la plateforme des collectivités solidaires aux côtés de l'ONG, pour devenir un maillon de l'inconditionnalité du sauvetage et faire respecter le premier des droits humains : le droit à la vie.

L'année 2021 a été particulièrement rude. Les garde-côtes libyens ont pratiquement multiplié par trois leurs interceptions de bateaux au mépris du droit maritime international, pour ramener de force les personnes en Libye, où leurs droits sont bafoués et où s'exerce contre eux une extrême violence. Cette année a d'ailleurs été la plus meurtrière depuis 2017 en méditerranée centrale. Malgré tout, SOS Méditerranée a sauvé 2 832 enfants, femmes et hommes pour 31 opérations de sauvetage. C'est trois fois plus qu'en 2020.

Mais la situation humanitaire en Méditerranée demeure extrêmement préoccupante. L'association constate toujours que le temps d'attente pour trouver un lieu sûr pour le débarquement est problématique et met les rescapés en danger. Ces rescapés, ce sont des personnes en détresse qui ont vécu des moments traumatisants, et qui ont besoin souvent de soins médicaux et psychologiques. Ces soins ne peuvent pas se réaliser en pleine mer, et dans l'incertitude du lendemain.

L'actualité donne malheureusement raison à ce constat. Le nouveau gouvernement d'extrême-droite italien a mené une instrumentalisation politique inacceptable en refusant l'accostage au mépris des conventions maritimes internationales. 234 rescapés ont été bloqués à bord de *l'Ocean Viking* pendant 21 jours, dans une situation critique. Le 10 novembre, le bateau a pu débarquer au port de Toulon. Ce fut un immense soulagement pour toutes les personnes à bord, mais également de l'amertume et de la colère parmi les membres de l'ONG. En effet, trois semaines après le sauvetage, c'est le résultat d'un échec dramatique de la part de l'ensemble des États européens qui ne sont pas à la hauteur sur l'accueil des migrants.

Nous ne pouvons pas intervenir sur ce sujet sans mentionner l'outrage raciste fait à l'encontre de Carlos MARTENS BILONGO à l'Assemblée nationale alors qu'il interpellait le Gouvernement sur la situation de *l'Ocean Viking*. Nous lui apportons tout notre soutien face à l'injure et à l'irrespect dont il a été l'objet au sein même de l'hémicycle, et à la violence raciste haineuse qui s'exerce aujourd'hui contre lui. Contre le pire de ce que l'humanité a à offrir, nous opposerons toujours la solidarité.

Comme l'équipe du navire, nous pensons que « *porter secours est un devoir pour tout marin, [et] c'est également un impératif humanitaire et une obligation légale dans le droit international* ». Avec d'autres collectivités, Villeurbanne prend sa part dans l'effort de solidarité en finançant une journée de sauvetage en mer.

Nous voterons favorablement cette demande de subvention.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à l'unanimité -**

### **39 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION ANCIELA AU TITRE DE L'ANNEE 2022 – Mme Agnès THOUVENOT**

**M. LE MAIRE.-** Rapport 325.

Mme Agnès THOUVENOT rapporte cette délibération. J'ai une demande d'intervention.

Je vais lui donner la parole pour présenter rapidement le rapport avant de donner la parole à Sylvie DONATI pour le groupe Socialistes et citoyen.ne.s Villeurbannais.es.

**Mme THOUVENOT.-** Merci, Monsieur le Maire. Cette délibération s'inscrit dans le droit fil du rapport présenté en début de Conseil municipal. La transition écologique n'est pas seulement une affaire de collectivités, elle est bien celle des entreprises, des associations, des citoyens. ANCIELA est une association reconnue pour son engagement sur l'agglomération lyonnaise pour accompagner les habitants, les citoyens à la transition écologique. C'est pour amplifier son projet associatif que nous vous proposons d'accorder une subvention et d'accompagner la collectivité pour elle-même accompagner les habitantes et habitants engagés dans la transition écologique.

**M. LE MAIRE.-** Merci. La parole est à Mme Sylvie DONATI.

**Mme DONATI.-** Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, pour reprendre ce que vient de dire Mme THOUVENOT, l'association ANCIELA, pour ceux et celles qui ne la connaissent pas, est une association de la région lyonnaise qui suscite et encourage les initiatives citoyennes en faveur d'une société écologique et solidaire sur notre territoire. Son action revêt différents aspects.

Elle accompagne des personnes porteuses de projets. Elle aide aussi les citoyens qui souhaitent s'investir dans des projets à trouver des structures ou des projets qui leur correspondent. Elle soutient aussi des personnes qui œuvrent en faveur de la transition écologique partout où il leur est possible d'agir, que ce soit dans leur immeuble, leur quartier, sur le lieu de travail, avec leurs amis, pour en faire des ambassadeurs du changement.

Notre municipalité se doit d'encourager ce type d'associations de terrain ouvertes aux initiatives et aux habitants et pour lesquelles « l'aller vers » est aussi la raison d'être. Elle souhaite soutenir l'association ANCIELA afin qu'elle puisse renforcer le lien entre le réseau d'ambassadeurs du changement dont je parlais précédemment et la dynamique participative villeurbannaise, comme les plantations citoyennes, le compostage de quartier, la coopérative citoyenne d'énergies renouvelables.

Vous comprendrez donc que nous voterons en faveur de cette délibération. J'en profite pour rappeler que la Ville de Villeurbanne et les élus de la vie associative organisent le 26 novembre prochain les deuxièmes assises de la vie associative, consacrées à la transition écologique, avec des ateliers animés par des associations autour de l'énergie, l'eau, la biodiversité, la mobilité, l'alimentation.

Ce dialogue entre la Ville et le monde associatif est primordial. Cette démarche sincère, qui permet d'articuler les projets associatifs avec les politiques publiques municipales, tout en respectant la liberté associative, est nécessaire. Cette délibération s'inscrit vraiment dans cette dynamique.

Je vous remercie pour votre attention.

**M. LE MAIRE.-** Merci.

J'ai une situation de dépôt sur ce rapport pour Morgane GUILLAS.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à l'unanimité -**

#### **40 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DIVERSES ASSOCIATIONS DE SANTE** **- M. Mathieu GARABEDIAN**

**M. LE MAIRE.-** Rapport 320.

M. Mathieu GARABEDIAN rapporte cette délibération, il n'y a pas de demande d'intervention.

Antoine PELCE et Agathe FORT sont en situation de dépôt.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à l'unanimité -**

**41 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DE LA PROMOTION SANTE – Mme Agathe FORT**

**M. LE MAIRE.-** Rapport 319.

Mme Agathe FORT rapporte cette délibération, il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à l'unanimité -**

**42 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE DOMAINE DE LA SANTE ET DE LA NUTRITION – Mme Agathe FORT**

**M. LE MAIRE.-** Rapport 328.

Mme Agathe FORT rapporte cette délibération, il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à l'unanimité -**

**43 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DU HANDICAP - ANNEE 2022 – Mme Agathe FORT**

**M. LE MAIRE.-** Rapport 322.

Mme Agathe FORT rapporte cette délibération, il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à l'unanimité -**

**44 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE PROJET A L'ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE DU TONKIN – M. Mohamed-Ali MOHAMED AHAMADA**

**M. LE MAIRE.-** Rapport 303.

M. Mohamed-Ali MOHAMED AHAMADA rapporte cette délibération, il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à l'unanimité -**

**45 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE PROJET A L'ASSOCIATION CHARPENNES TONKIN TIGERS RUGBY LEAGUE - M. Mohamed-Ali MOHAMED AHAMADA**

**M. LE MAIRE.-** Rapport 300.

M. Mohamed-Ali MOHAMED AHAMADA rapporte cette délibération, il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à l'unanimité -**

**46 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT A L'ASSOCIATION CROQ'NUAGES - Mme Sylvie DONATI**

**M. LE MAIRE.-** Rapport 288.

Mme Sylvie DONATI rapporte cette délibération, il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à l'unanimité -**

**47 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DES ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DE LA SOLIDARITE AU TITRE DE L'ANNEE 2022 - M. Mathieu GARABEDIAN**

**M. LE MAIRE.-** Rapport 287.

M. Mathieu GARABEDIAN rapporte cette délibération, il n'y a pas de demande d'intervention.

J'ai deux situations de déport : Maryse ARTHAUD, Aurélie LOIRE.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à l'unanimité -**

**48 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ACTEURS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE AU TITRE DE L'ANNEE 2022 – M. Mathieu GARABEDIAN**

**M. LE MAIRE.-** Rapport 289.

M. Mathieu GARABEDIAN rapporte cette délibération, il n'y a pas de demande d'intervention.

J'ai une situation de déport : Mme GORRIQUER.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à l'unanimité -**

**49 - GESTION SOCIALE ET URBAINE DE PROXIMITE - PROGRAMMATION 2022 - AVENANT A LA CONVENTION AVEC EMH – M. Mathieu GARABEDIAN**

**M. LE MAIRE.-** Rapport 324.

M. Mathieu GARABEDIAN rapporte cette délibération, il n'y a pas de demande d'intervention.

J'ai deux situations de déport : Mme HADJ MIMOUNE et moi-même.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à l'unanimité -**

**50 - PREPARATION DE LA VINGT-QUATRIEME FETE DU LIVRE JEUNESSE DE VILLEURBANNE – M. Stéphane FRIOUX**

**M. LE MAIRE.-** M. Stéphane FRIOUX rapporte cette délibération, il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à l'unanimité -**

**51 - TRANSFERT 100 000 EUROS DU BUDGET DADC VERS LE BUDGET CAISSE DES ECOLES POUR LA MISE EN ŒUVRE DE PROJET D'EAC A DESTINATION DU 1ER DEGRE – M. Stéphane FRIOUX**

**M. LE MAIRE.-** Rapport 316.

M. Stéphane FRIOUX rapporte cette délibération. J'ai deux demandes d'intervention.

Monsieur FRIOUX, vous en dites un mot avant ou après ?

**M. FRIOUX.-** Après

**M. LE MAIRE.-** La parole, pour Cercle radical et Place Publique, à Marwa ABDELLI.

**Mme ABDELLI.-** Monsieur le Maire, Chers collègues,

Dans le cadre de la pérennisation de Capitale Française de la Culture et le développement des mini-mixes, la Ville de Villeurbanne transfère l'enveloppe de 100 000 € à la Caisse des écoles, qui portera la gestion de l'ensemble des projets d'éducation artistique et culturelle.

Nous nous félicitons évidemment de ce programme, et de tous ceux qui améliorent l'accès à la culture, dans toutes ses dimensions et ses esthétiques, des enfants villeurbannais. Nous souscrivons à ce rôle donné à l'école publique : instruire, mais aussi permettre l'ouverture d'esprit, la curiosité et la découverte.

Nous saluons et remercions à cet égard les adjoints à la culture et à l'éducation, Stéphane FRIOUX et Sonia TRON, ainsi que leurs services, qui fournissent un travail remarquable depuis le début du mandat.

Le budget de certains événements de l'année Capitale française de la Culture a pu être pointé du doigt par certains. C'est notamment le cas pour la course de chiens géants. Mais ramené aux 150 000 spectateurs, ce budget n'est pas extravagant.

Je suis cependant soucieuse que la culture, et particulièrement quand elle se passe dans la rue, infuse dans les quartiers populaires. Je regrette que ce spectacle, pourtant itinérant, n'ait pas fait le déplacement jusqu'aux Buers, aux Brosses ou à Saint-Jean. C'est une occasion manquée pour les enfants de ces quartiers, qui ont dû faire le déplacement ou qui n'ont pas pu faire le déplacement.

Nous savons toute l'importance que cette majorité accorde à l'accès aux droits culturels, et nous serons toujours présents pour soutenir un accès plus grand encore aux livres, au théâtre, à l'art... et aux courses de chiens géants, dans les quartiers excentrés et défavorisés.

Nous voterons bien évidemment ce rapport.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Merci. La parole, pour le groupe Les Ecologistes, à Sonia TRON.

**Mme TRON.-** Merci. Monsieur le Maire, chers collègues, cette délibération est pour nous l'occasion d'évoquer un champ de notre politique publique dont nous parlons assez peu en Conseil municipal : l'éducation artistique et culturelle auprès des plus jeunes.

Loin d'être un volet secondaire de l'action culturelle, l'éducation artistique et culturelle est un vecteur de réussite scolaire, de démocratisation, de formation, d'épanouissement de la personne et de promotion de la citoyenneté. Nous avons la volonté à Villeurbanne d'y adjoindre l'éducation scientifique, qui est tout autant un facteur d'émancipation, de construction de l'esprit critique et de compréhension du monde.

Basé sur les trois piliers de l'éducation artistique et culturelle, l'expérience esthétique, artistique et symbolique, le nouveau projet éducatif villeurbannais et le renouvellement de notre convention avec le rectorat et la Direction régionale des affaires culturelles permettront en 2023 la généralisation de l'accès de tous les enfants à la vie culturelle, par

l'acquisition de connaissances, la découverte directe des œuvres, la rencontre avec des artistes et des professionnels de la culture, et la pratique, bien évidemment.

L'objectif visé est qu'à l'horizon 2025, un passeport culturel puisse témoigner du parcours de chaque enfant scolarisé dans nos établissements publics. Ces projets sont ancrés dans notre territoire autour de partenariats forts, tissés avec les structures culturelles villeurbannaises et métropolitaines. La spécificité villeurbanaise est leur déclinaison dans l'ensemble des temps de l'enfant : scolaire, périscolaire et extrascolaire. Et notamment, à partir de la rentrée prochaine, au sein du nouvel accueil de loisirs municipal. C'est en effet dans cette continuité que l'enfant et le jeune pourront développer leurs connaissances et leur créativité.

Le doublement et la pérennisation des moyens dédiés aux projets annuels conduits dans tous nos groupes scolaires publics, le déploiement progressif des Minimix et la mobilisation des médiatrices culturelles, en lien avec Capitale Française de la Culture, témoignent de notre ambition et des moyens concrets déployés directement auprès des jeunes publics.

Nous partageons, avec M. FRIOUX, adjoint à la culture, la volonté d'une future labellisation de Villeurbanne au label 100 % EAC, qui valoriserait notre engagement, notre démarche partenariale et notre stratégie pour parvenir à la généralisation de l'éducation artistique et culturelle sur le territoire. Ce label attribué par l'État donnera demain une reconnaissance et une visibilité supplémentaires à l'engagement exceptionnel de notre collectivité. Réjouissons-nous que l'art et la culture se mettent à hauteur d'enfants. Ce sont les spectateurs et spectatrices, artistes, et citoyens et citoyennes de demain.

Nous voterons bien évidemment cette délibération. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Merci, Monsieur FRIOUX.

**M. FRIOUX.-** Merci, Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames Messieurs, et merci à mes deux collègues pour leurs interventions. C'est vrai que nous ne parlons pas forcément toujours des délibérations sur l'attribution de crédits pour la culture. C'est parfois un peu technique. Cela me permet aussi de remercier les services et la façon dont nous travaillons en collaboration entre ma délégation culture et la délégation éducation. Et au-delà des élus, ce sont vraiment les services qui ont fait un travail de proximité, avec des plans de charges parfois assez colossaux au moment du printemps, car c'est dès le printemps et le début de l'été que sont établis les catalogues de propositions pour le premier degré, et la rentrée de septembre pour le deuxième degré.

Au-delà de cette délibération de reversement des 100 000 € à la caisse des écoles, c'est aussi une façon de montrer l'engagement de la Ville pour cette mission, bien au-delà de l'année Capitale Française de la Culture. Nous votons là des crédits qui servent toute l'année scolaire 2022-2023 et nous défendons également, pour le budget dont nous reparlerons en décembre prochain, une pérennisation de cette enveloppe pour l'année 2023-2024.

Pour interpeller le groupe Villeurbanne Progressiste, puisque le Gouvernement évoque souvent le pass culture, nous pourrions presque parler d'un pass culture villeurbannais, car 100 000 € rapportés aux 13 000 enfants environ de nos écoles publiques, cela fait plus

de 7 € par enfant ici attribués, sans compter les autres éléments qui existent et vont continuer à exister : la fête du livre jeunesse et ses résidences, les séances scolaires au Zola, etc.

Cela me permet également de répondre à Mme ABDELLI, sur les quartiers, qui ont été l'une des priorités de cette année Capitale de la Culture. Rappelons que les Minimixes ont commencé dans les zones d'éducation prioritaire, que j'ai soutenu la création de deux orchestres DEMOS par l'ENM, dans les quartiers Saint-Jean et Buers, et que les contraintes techniques du grand spectacle Royal de luxe ne permettaient pas de le déployer sur des dizaines de kilomètres, même s'il y a eu des déambulations qui sont allées jusqu'à l'école Château Gaillard le vendredi après-midi, et qu'un certain nombre d'écoles du Tonkin ont également pu assister au départ de la course le vendredi matin.

Merci encore pour vos interventions, et à une prochaine fois pour continuer à commenter l'actualité culturelle trépidante de notre ville, qui a aussi été marquée par la « Grande Lessive » entre deux conseils municipaux, au mois d'octobre, dans le quartier des Gratte-Ciels.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Je mets donc ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à l'unanimité -**

**M. LE MAIRE.-** Le rapport 326 est retiré.

## **52 - REMISE GRACIEUSE DE DETTES CONCERNANT LA RESTAURATION SCOLAIRE, LE PERISCOLAIRE ET SEJOUR DE CHAMAGNIEU – Mme Sonia TRON**

**M. LE MAIRE.-** Rapport 321.

Mme TRON rapporte cette délibération. J'ai une demande d'intervention conjointe des Groupe Communiste et Républicain et Villeurbanne insoumise ensemble !.

Madame TRON, vous répondrez à cette intervention réalisée par Agathe FORT.

**Mme FORT.-** Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, « *La Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction [...]. L'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'État.* » Cette promesse, c'est celle du préambule de la constitution de 1946. Pourtant, en 2015, et cela n'a fait qu'augmenter depuis, les familles des écoliers dépensaient en moyenne 580 € par an dans l'éducation de leur enfant, et le premier poste de dépense est la cantine.

Tous les ans, nous votons cette remise gracieuse des frais de cantine. Mais combien de démarches les familles auront-elles eu à réaliser avant que nous n'annulions leur dette ? Combien de semaines auront-elles passé à angoisser, à se demander comment elles pourront payer la nourriture de leur enfant ? Faut-il que nous ajoutions à leur détresse financière la violence de se voir offrir la charité ?

Pour lutter contre les inégalités et respecter la dignité humaine, nous devons changer complètement de logique. Être éduqué et manger font partie des droits humains fondamentaux, qui devraient être accessibles à tous sans condition. Plutôt que de faire se sentir coupables des enfants qui savent que leur famille ne pourra pas payer le repas qu'ils sont en train de manger, nous devrions instaurer une gratuité, dans un premier temps pour tous les démunis. Au lieu de tarifs solidaires, qui rappellent toujours les pauvres à leur pauvreté, la gratuité simplifierait les processus administratifs pour eux comme pour la mairie, éviterait le non-recours, et soulagerait les familles comme les enfants.

En attendant de pouvoir financer la gratuité des services publics et une meilleure répartition des richesses par la cotisation sociale, nous pouvons déjà agir localement. À la ville, nous pouvons d'ores et déjà revoir la grille tarifaire de façon à ce que la répartition des frais liés à la cantine soit mieux faite entre les familles. De cette façon, le tarif d'urgence pourra être transformé en gratuité. En se basant sur le quotient familial, comme nous le faisons déjà, chacun paiera (ou ne paiera pas) sa juste part, équitablement. C'est une question de dignité humaine.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Madame TRON.

**Mme TRON.-** Comment dire. Je renverrai plutôt une question qu'une réponse : pourquoi aborder cette délibération sous cet angle et aujourd'hui dans la mesure où cette procédure existe depuis plusieurs années, fait l'objet de démarches administratives en lien avec la trésorerie principale justement pour éviter et stopper le recouvrement normalement demandé ? Je voulais aussi préciser, même si, dans le propos de ma collègue, on évoque la charité, que nous ne sommes pas dans de la charité, mais dans du travail social. Je voudrais rappeler que chaque situation présentée dans la remise gracieuse de dette deux fois par an est suivie par un travailleur social. Je pense quand même que depuis plusieurs dizaines d'années, pour ne pas dire un siècle, les travailleurs sociaux ne font plus de charité. Enfin, j'espère.

Sur le deuxième élément, pourquoi passons-nous cette délibération en Conseil municipal ? Les établissements scolaires du premier degré n'ont pas d'autonomie juridique, contrairement aux conseils d'administration qui gèrent les établissements secondaires. En ce moment même, les conseils d'administration des collèges et lycées votent justement ces remises de dette. Nous, nous devons les délibérer en Conseil municipal. Je ne vais pas m'étendre plus sur le dispositif en tant que tel et sur le fait que nous délibérons chaque année sur environ une dizaine de situations.

Sur la question de la gratuité du service public, je pense que c'est un débat complexe, qui nécessite aussi de prendre en compte la situation de notre collectivité. La demande de gratuité part d'un sentiment de générosité : permettre l'accès à tous. Je voudrais quand même dire que Villeurbanne n'a pas à rougir de sa politique sociale en matière d'accès aux plus précaires des enfants. Villeurbanne adopte une tarification solidaire de 50 centimes pour un certain nombre d'enfants. Le nombre d'enfants qui ont bénéficié de ce tarif solidaire, historiquement appelé tarif d'urgence, a augmenté de 80 % en trois ans. Et justement, cette augmentation est liée à une simplification des démarches administratives,

un meilleur accompagnement des services de la municipalité, que ce soit la direction de l'éducation ou celui du CCAS, et un travail étroit avec les coordonnateurs périscolaires et les directeurs d'école.

Je pense que l'ensemble de ces professionnels sont dans un suivi éducatif et social qui ne relève pas de la charité, mais plutôt d'un accompagnement éducatif. Et encore une fois, permettent aussi de lutter contre les inégalités sociales et scolaires auxquelles je souscris.

Je ne vais pas être trop longue, car je pense que ce débat méritera peut-être un échange dans les semaines ou mois qui viennent, si notre municipalité le souhaite. Il y a d'ailleurs -j'en informe Mme FORT et les élus des deux groupes qui ont fait cette intervention- en ce moment même un travail sur la tarification, sous l'égide de M. BOCQUET, de M. BRISSARD et de moi-même, puisque nos délégations sont directement concernées. Nous pourrons vous faire des propositions prochainement sur l'évolution de notre tarification.

Je terminerai juste sur les questions de gratuité. Si celle-ci est portée et revendiquée par certains groupes politiques, au niveau local et au niveau national, je l'entends. Je voudrais juste donner deux réalités à Villeurbanne. Si l'idée est de donner un accès au plus grand nombre, ce à quoi je souscris, effectivement, il faudrait quand même que nous puissions avoir les capacités d'accueil de ces demi-pensionnaires supplémentaires, au regard de la réalité à Villeurbanne, quand nous avons 14 groupes scolaires sur 25 qui sont saturés en matière de restauration scolaire, et six temps méridiens délocalisés dans d'autres sites. Comment financer la gratuité, sachant que les recettes apportées par l'utilisateur, payées par les familles, soumises au quotient familial, bien sûr, représentent 2,7 M€ par an ? Je ne vais pas développer de façon plus importante, mais le risque quand même est que nous ayons de fait une obligation de critérisation supplémentaire, ce qui serait contreproductif.

Je terminerai sur les questions de capacité d'accueil et d'accès à la restauration pour tous. Depuis ces deux dernières années, nous avons établi un nouveau référentiel, avec l'obligation systématique d'intégrer la restauration scolaire dans la construction et la rénovation des groupes scolaires, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent.

Et j'ai demandé, là aussi depuis un an, une augmentation de la capacité d'accueil dans la construction de restaurants scolaires. Jusqu'à présent, le ratio était de 70 %. J'ai demandé qu'il soit augmenté de 10 %. Le groupe scolaire Grandclément qui sera livré en 2025 aura donc une capacité d'accueil de 80 % des élèves scolarisés. Je pense que ces actions contribuent aussi à la lutte contre les inégalités sociales et scolaires dans nos écoles et relèvent de la justice sociale.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Merci.

Après l'invitation au débat le 15 décembre pour le budget, Sonia TRON lance une invitation sur le groupe de travail sur les usagers à notre majorité. Je ne doute pas que les débats seront animés, comme nous savons le faire entre nous, mais sur un sujet d'une extrême importance. Que ce soit sur les transports en commun ou la tarification usager, cette question de la gratuité anime la gauche. Cela ne me fait pas peur que nous ayons des débats et des échanges là-dessus, pour autant qu'ils restent sur le ton de la courtoisie et tournés vers celles et ceux qui en seraient les premiers bénéficiaires.

Je mets donc ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

**- Adopté à l'unanimité -**

### **53 – SORTIR DES ENERGIES FOSSILES ET DE LA LIBERATION DES MARCHES DE L'ENERGIE**

**M. LE MAIRE.-** Nous passons maintenant à un vœu qui est proposé par la majorité. Je m'adresse à l'opposition. Je sais que vous en avez été informés dans des délais extrêmement contraints. Vous aurez donc le loisir, une fois que M. COLLIAT l'aura présenté, de vous exprimer, si vous le souhaitez, sur votre position par rapport à ce vœu. Je vous présente nos excuses pour vous avoir fait passer tardivement ce vœu, mais il n'y avait aucune volonté de notre part d'instrumentaliser ce moment. Monsieur COLLIAT, je vous laisse la parole pour présenter ce vœu sur la question des énergies fossiles.

**M. COLLIAT.-** Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, Mesdames Messieurs, ce vœu s'intitule : « Sortir des énergies fossiles et de la libéralisation des marchés de l'énergie. »

Alors que la France et l'Union européenne sont confrontées à la plus grande crise énergétique depuis les années 1970, l'explosion du coût de l'énergie pèse aujourd'hui comme une épée de Damoclès sur la santé financière des collectivités territoriales. Depuis le début de l'année 2021, le prix moyen de l'électricité a triplé passant de 149 à 447 euros le mégawattheure, et celui du gaz a presque quadruplé (de 58 à 215 euros le MWh). Le 27 octobre dernier, le gouvernement a annoncé la mise en place d'aides aux entreprises et aux collectivités à hauteur de 12,5 milliards d'euros. Pour les collectivités, il s'agit concrètement de deux dispositifs d'un montant de 2,5 milliards : un amortisseur électricité et un filet de sécurité.

Ces mesures d'urgence représentent indéniablement une aide à court terme qu'on peut saluer. Dans le même temps, ces aides signent l'aveu d'un échec. Après avoir été obligées de quitter les tarifs réglementés de l'énergie (TRE), les collectivités territoriales sont aujourd'hui exposées à la folle volatilité des prix sur les marchés de l'énergie.

En effet, depuis le 1er janvier 2016, sous la pression d'une vision libérale portée par l'Union européenne, les plus grandes collectivités ne peuvent plus souscrire aux Tarifs Réglementés de Vente de l'électricité<sup>1</sup> et doivent recourir à des offres de marché sur des contrats dont la fréquence de la renégociation les expose à la forte volatilité des prix du marché de gros. La loi Energie-Climat du 8 novembre 2019 a limité l'accès aux tarifs réglementés pour les seules communes de moins de dix agents.

Moins de deux ans plus tard, le gouvernement est contraint d'inventer dans l'urgence un double mécanisme de protection avec l'amortisseur électricité et le filet de sécurité. Les contribuables, les entreprises et les collectivités vont payer deux fois le prix de la libéralisation du marché: le prix des factures d'énergie et le financement par l'impôt de ces mécanismes d'urgence.

50 ans après le premier choc pétrolier, cette crise énergétique, amplifiée par la guerre en Ukraine, va accélérer la fin de l'ère des énergies fossiles.

La sortie de notre pays du Traité sur la Charte de l'Energie (TCE), le 22 novembre prochain, constitue un premier pas décisif tant il compromettrait notre capacité à respecter l'Accord de Paris.

L'Etat doit maintenant engager des réformes structurantes pour accompagner les collectivités, les entreprises et les particuliers. Par exemple, la rénovation thermique des bâtiments municipaux ne peut se satisfaire d'appels à projet qui n'apportent ni la certitude ni la sécurité pourtant indispensables à la planification.

Villeurbanne s'est engagée depuis 30 ans pour diminuer et maîtriser ses consommations d'énergie. Depuis le début de notre mandat, nous avons placé la sobriété énergétique au cœur de notre Plan de mandat : désignation d'un adjoint en charge de la transition énergétique, réalisation du 3e audit énergétique de la collectivité, investissement de 18 millions d'euros pour la rénovation thermique des bâtiments.

Le gouvernement n'a pas entendu les parlementaires dans le cadre du débat du projet de loi de finances 2023 adoptée finalement avec la procédure de 49.3. Ce cadre budgétaire va contraindre une fois de plus les dépenses de fonctionnement des collectivités qui risquent ne plus pouvoir conduire ces investissements, sous l'effet cumulé de la baisse de leur autofinancement et de l'augmentation des taux d'intérêt qui renchérit le coût de l'emprunt.

Au-delà des déclarations d'intentions et même au-delà des boucliers, des amortisseurs et des filets mis en place par l'Etat, nous appelons de nos vœux :

- La mise en place d'un cadre de cofinancement lisible et équitable entre l'Etat et les collectivités pour accélérer la rénovation thermique des bâtiments publics
- Des investissements liés à la transition énergétique qui soient sortis des critères de contraintes budgétaires décidée arbitrairement par le gouvernement
- La possibilité pour toutes les collectivités locales et leurs groupements qui le souhaitent de revenir aux tarifs règlementés de l'électricité
- A l'échelle européenne, la sortie de l'énergie du marché et l'indexation des prix sur les coûts réels (production, distribution et démantèlement)

**M. LE MAIRE.**- Merci, Monsieur CHABRIER, comme je vous l'ai proposé.

**M. CHABRIER.**- Merci, Monsieur le Maire. Effectivement, mais votre directeur de cabinet m'avait informé avant le week-end. Même si cela a été court, les vœux arrivent souvent en dernière minute.

Nous nous abstiendrons sur ce vœu. Il y a des choses intéressantes, évidemment. On ne peut qu'être pour un vœu qui vise à sortir des énergies fossiles. Néanmoins, vous savez ce que j'ai déjà dit sur ces vœux qui, lorsqu'ils sortent d'un dossier strictement local, ont une vocation qui est plus une vocation de déclaration politique. C'est un vœu assez long dans sa formulation. Cela ressemble parfois à une motion politique dans la préparation de certains congrès. C'est peut-être même une synthèse avant le congrès, car on a

l'impression que parmi tous les groupes de la majorité, chacun retrouvera un peu ses petits.

Il y a des éléments positifs, vous saluez des avancées, mais il y a quand même une connotation avec la patte de chacun, notamment une connotation très antieuropéenne. Je souligne quand même qu'il se passe énormément de choses au niveau européen, avec des majorités d'idées auxquelles participent certains groupes qui composent cette majorité. Les Verts, par exemple, s'allient avec d'autres groupes au sein du Parlement européen pour faire avancer les choses.

La connotation politique du vœu, notamment dans sa deuxième partie, nous amène à ne pas l'approuver dans sa totalité. Et c'est un vœu quand même un peu fourre-tout. On mélange tout : les énergies fossiles, la libéralisation du marché. C'est un vœu que je qualifierais de texte de synthèse pour satisfaire l'ensemble de votre majorité. De temps en temps, il y en a peut-être besoin. Quand j'ai entendu l'intervention fort intéressante de Mme TRON, j'avais l'impression qu'elle s'adressait des groupes d'opposition.

En fin de conseil, après une délibération dont vous avez vous-même annoncé qu'elle risquait de susciter un débat houleux, c'est peut-être bien pour votre majorité, non pas de se réconcilier, mais de terminer en beauté sur ce vœu, qui s'apparente plus à une déclaration politique.

Nous nous abstiendrons donc, Monsieur le Maire. Merci.

**M. LE MAIRE.-** Merci, Monsieur CHABRIER. Votre groupe s'abstiendra donc.

Je vais mettre ce vœu proposé aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Qui est pour ?

**- Adopté à la majorité (abstention du groupe Progressiste) -**

**M. LE MAIRE.-** En tout cas, on arrive plus vite au résultat que lors des motions des congrès. J'ai l'impression que cela vous manque, Monsieur CHABRIER. Mais vous savez, les portes sont toujours ouvertes.

Rendez-vous le 15 décembre prochain pour le Conseil municipal. Stéphane FRIoux nous parlera peut-être de l'évènement particulier sur les murs de l'Hôtel de Ville pour le dernier évènement de Capitale Française de la Culture.

C'est comme vous voulez, mais vous êtes filmés. Si vous vous levez pendant que je parle, cela donne à voir... Tant que je n'ai pas dit au monsieur qu'il pouvait couper la caméra, il ne la coupe pas. Bonne soirée à tous, et à celles et ceux qui nous regardent.

*(La séance est levée à 21 heures 15.)*